



RAPPORT DE GESTION 2022 DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députées et Députés, Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion 2022 du Conseil d'Etat, qui contient les points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat, par politiques publiques. Quant aux points forts de l'activité du Conseil d'Etat, avec pour référence son programme de législature 2018-2023, ils sont développés dans un rapport distinct en raison de la fin de législature qui approche.

À la crise du coronavirus a succédé en 2022 la guerre en Ukraine, porteuse d'incertitudes et défis pour l'ensemble du continent européen. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a continué à promouvoir le rôle important de Genève en tant que capitale du multilatéralisme et de la coopération. Depuis plus de 150 ans, Genève s'engage à être la ville de la paix et des droits humains, la ville du dialogue et du droit international.

En 2022, le Conseil d'Etat a également nourri les échanges avec les autorités fédérales, se rendant à plusieurs reprises à Berne et accueillant le Conseil fédéral à Genève en avril 2022. Votre gouvernement cantonal a continué à s'engager pour des relations stables et constructives avec nos voisins ainsi qu'avec l'ensemble de l'Union européenne. Ce sont elles qui sont le ferment de la vitalité économique et sociale de notre région.

Enfin, en matière de cohésion sociale ou d'environnement, en matière de sécurité ou d'aménagement, en matière de santé ou de mobilité, en matière d'emploi ou de formation, le Conseil d'Etat a continué à agir en faveur de la population genevoise et à développer des projets durables, pour le Grand Genève.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députées et Députés, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat Le Président du Conseil d'Etat, Mauro Poggia La chancelière d'Etat, Michèle Righetti

Table des matières

Α	Autorités et gouvernance	4
В	Etats-majors et prestations transversales	23
С	Cohésion sociale	32
D	Culture, sport et loisirs	47
E	Environnement et énergie	53
F	Formation	64
G	Aménagement et logement	81
Н	Sécurité et population	95
I	Impôts et finances	107
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judic	ciaire)
K	Santé	120
L	Economie et emploi	143
M	Mobilité	160
	Organigrammes	167







Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.



Conseil d'Etat

Assurer la permanence et la qualité des relations gouvernementales

Le service du protocole assure au Conseil d'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les autorités fédérales, cantonales, communales, le monde diplomatique et consulaire ainsi que les organisations internationales installées à Genève.

Il organise les événements pour le compte du Conseil d'Etat; traite les invitations adressées à l'Exécutif cantonal; accueille les hauts-dignitaires; renseigne le public quant aux règles protocolaires; assure la logistique lors des séances du Conseil d'Etat.

Parmi les événements marquants de l'année 2022, en avril, le service du protocole a travaillé de concert avec le protocole fédéral à l'organisation de la visite officielle du président croate, M. Zoran Milanović, en Suisse. Honneurs militaires à la Cour de Saint-Pierre et déjeuner à la Fondation Zoubov ont marqué cet événement.

En collaboration avec la chancellerie fédérale et la commune de Meyrin, le Conseil d'Etat a reçu ce même mois d'avril le Conseil fédéral lors sa séance extra-muros. La population genevoise était présente en nombre lors de l'apéritif qui a clôt cette journée ensoleillée.

En juin, la République et canton de Genève était l'invitée d'honneur de la Soirée suisse de l'Ambassade de Suisse en France. Les convives ont pu déguster les spécialités du terroir genevois tout en découvrant les différentes facettes du canton.

De nombreux déjeuners de courtoisie du Conseil d'Etat ont été organisés en 2022, mettant à l'honneur notamment Mme Okonjo-lweala (directrice générale de l'Organisation Mondiale du commerce), M. Mavromichalis (ambassadeur de l'Union européenne en Suisse), M. Maurer (président du CICR), M. Duminil-Copin (médaillé Fields) ou encore M. Houlin Zhao (secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications).

Durant le deuxième semestre de 2022, la communauté internationale a également profité d'événements organisés par le service du protocole comme le brunch du 1^{er} août, le rallye gourmand, le cirque Knie ou encore le concert donné à l'occasion de la lournée des Nations Unies.

Enfin, le service du protocole a organisé les prestations de serment de l'Ecole de Police EA1-20, des agentes et agents de détention des promotions E21A et E22A ou encore des écoles I et II 2022 des assistantes et assistants de sécurité publique armés. Pour finir, les membres du Conseil d'Etat genevois ont reçu en visite confédérale leurs homologues du canton des Grisons, qui ont ainsi découvert les festivités de l'Escalade et la Genève internationale. Le président de la Confédération, M. Ignazio Cassis était également présent lors du défilé de la Compagnie de 1602.



L'année 2022 du service du protocole en chiffres

- Environ 450 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat instruites et traitées;
- 95 événements organisés pour le Conseil d'Etat dont :
- 18 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades;
- 26 déjeuners et dîners de courtoisie ou de travail;
- 1 rencontre présidentielle;

- 81 sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat aux côtés des conseillères et conseillers d'Ftat:
- 50 séances du gouvernement en présentiel dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat:
- 42 séances en présentiel du collège des secrétaires générales et généraux dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat.



Déterminer la politique extérieure du canton

Le contexte de gestion de crise a continué de marquer la politique extérieure du canton de Genève en 2022. Dans le sillage de la pandémie COVID, les questions sanitaires ont été à l'ordre du jour de nombreuses réunions transfrontalières, aussi bien dans le cadre du Comité régional francogenevois que dans les travaux de la Commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse. L'engagement et la formation du personnel soignant ainsi que l'accès aux soins facilité pour la population transfrontalière deviennent des problématiques aigües qui appellent des réponses régionales et nationales coordonnées.

La guerre en Ukraine, ainsi que la crise humanitaire, migratoire et énergétique qui s'en est suivie, ont eu et auront des répercussions directes sur Genève et ses relations avec la Confédération, de même que sur son écosystème international. C'est également le cas du blocage des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, qui a déjà sérieusement affaibli la force de la recherche et l'innovation suisse dans le programme Horizon Europe et complique l'accès au marché européen pour certains secteurs industriels.

Dans ce contexte impactant sensiblement un canton ouvert sur l'Europe et le monde comme Genève, le Conseil d'Etat a multiplié les échanges pour relayer ses priorités et ses préoccupations. Il l'a fait lors de la venue du Conseil fédéral à Genève en avril, lequel a organisé pour la première fois dans notre canton sa séance hebdomadaire extra muros. Sa rencontre avec une population enthousiaste à Meyrin a été l'occasion de rappeler le réel attachement de Genève aux représentants de la Confédération. Le Conseil d'Etat a également pu sensibiliser les présidents du Conseil national et du Conseil des Etats, lors de leur visite conjointe des hauts lieux de la Genève internationale en novembre.

Il a soutenu une position ouverte et proactive sur les dossiers européens dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, à l'occasion d'une entrevue à Berne avec la secrétaire d'Etat et négociatrice en chef Livia Leu et d'une rencontre avec l'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse Petros Mayromichalis.

Parmi les dossiers-clé défendus auprès de la Confédération en 2022 figurent la mise en œuvre de la réforme de l'imposition minimale de l'OCDE et du G20 ainsi que la loi pour un approvisionnement électrique sûr et la nouvelle loi sur le CO2. Le canton a vigoureusement défendu auprès des parlementaires fédéraux le système de dossier électronique du patient qu'il a développé avec d'autres cantons romands depuis plusieurs années. Il s'est également investi dans deux projets affectant directement l'autonomie cantonale : le respect du salaire minimum cantonal, et l'accompagnement de la nouvelle loi fédérale sur l'usage du numérique dans les prestations publiques.

Au niveau régional et transfrontalier, le nouveau programme Interreg VI orienté vers la transition énergétique et numérique et la mobilité durable transfrontalière a été lancé en juin. Le programme Interreg V a été conclu avec la mise en œuvre depuis 2015 d'environ 120 projets transfrontaliers (dont plus de la moitié avec une participation d'acteurs genevois).

Les importants travaux de rénovation des deux gares du Téléphérique du Salève se sont poursuivis malgré des conditions de chantier rendues compliquées par la hausse des coûts et les difficultés d'approvisionnement. Le Conseil du Léman a reconduit son expérience pilote de résidences artistiques transfrontalières en faveur de la recherche et la création artistiques dans notre bassin de vie.

«Le Conseil d'Etat a soutenu une position ouverte et proactive sur les dossiers européens.»

Préparer et assurer la gestion des dossiers des séances hebdomadaires du gouvernement

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE), rattaché à la Chancellerie d'Etat, a assuré pour 2022 l'organisation et le suivi de 42 séances ordinaires et 8 séances extraordinaires, principalement consacrées au budget.

Sur l'ensemble de l'année 2022, le SACE a traité 5600 dossiers et pas moins de 1600 courriers adressés au Conseil d'Etat.

Fournir un soutien juridique au gouvernement

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat, à la chancellerie d'Etat et aux départements.

Pour la direction des affaires juridiques, cette activité a notamment représenté, en 2022, près de 30 avis de droit, 300 renseignements juridiques directs et 1800 échanges à contenu juridique entre les services de la chancellerie et ceux des départements. La direction des affaires juridiques suit par ailleurs de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative.

Parmi ses nombreuses autres activités, on peut en outre mentionner ce qui suit :

- elle prépare les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur la validité des initiatives populaires (10 arrêtés préparés en 2022) et, en matière juridictionnelle, les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur recours (8 en 2022);
- elle fournit un soutien juridique permanent dans le cadre de la gestion des droits politiques;
- elle gère un certain nombre de procédures judiciaires, soit directement, soit indirectement en collaboration avec d'autres départements;
- elle dispense enfin divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

Le service de la législation est plus spécifiquement chargé de tout le processus de publication des textes législatifs et réglementaires, soit leur examen préalable, sur le plan formel, avant leur adoption par le Conseil d'Etat, leur publication dans la Feuille d'avis officielle, avec la détermination du régime référendaire pour les lois, ainsi que la promulgation des lois. Le service de la législation est également responsable de la publication du droit en vigueur sur le site public de la législation, lequel est mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes.

La législation est en outre accessible au moyen du site Internet www.silgeneve.ch, publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, également mis à jour en continu.

En chiffres	2020	2021	2022
Correction de textes à caractère juridique	896	894	860
Arrêtés de publication	153	156	142
Arrêtés de promulgation	136	108	128
Règlements	93	80	111
Arrêtés divers	10	10	8

Faciliter l'accès au patrimoine archivistique

Les Archives d'Etat (AEG) ont pour mission de récolter, conserver et mettre à disposition les archives de l'administration qui ont une valeur avérée et certaines archives privées entretenant un lien particulièrement intéressant avec Genève. Dans ce cadre, elles accompagnent les services dans l'évaluation de leurs dossiers, elles veillent à la conservation des documents dont elles ont la responsabilité et elles apportent leur aide aux multiples personnes utilisatrices dans leurs recherches à caractère personnel, historique ou administratif.

La problématique de la mise à disposition des archives et de leur sauvegarde sera résolue avec le déménagement dans le nouvel Hôtel des archives qui selon les prévisions sera livré en 2024. Ce nouvel environnement permettra en effet de conserver les documents dans de bonnes conditions et de les mettre rapidement à disposition du public. Cependant, les demandes à distance n'ont cessé d'augmenter. Ce phénomène déjà observé depuis quelques années, accéléré par la crise sanitaire, s'est encore amplifié en 2022. Les AEG ont ainsi répondu à près de 1100 demandes en ligne cette année, ce qui représente depuis 2015 une augmentation de plus de 160%. L'une des réponses à cette évolution de l'attente du public est la numérisation puis la mise en ligne des séries d'archives les plus sollicitées. En 2022, près de 75 000 pages ont été mises en ligne, ce qui constitue un total de près de 830 000 images à disposition sur le net.



160

En pourcentage, l'augmentation de demandes en lignes entre 2015 et 2022.

Assermenter

En 2022, la chancellerie d'Etat a organisé 32 prestations de serment qui ont permis au Conseil d'Etat d'assermenter au total 520 personnes : 221 personnes hors Etat (avocats-stagiaires, médiatrices et médiateurs, etc.) et 299 collaboratrices et collaborateurs du petit et grand Etat. Ne sont pas incluses dans ces chiffres la grande prestation de serment de la police et celle des agentes et agents de détention.

Assurer les relations avec le pouvoir législatif

En 2022, le Conseil d'Etat a proposé 118 nouveaux projets de loi. Il a également répondu à de nombreux objets parlementaires : 188 questions écrites urgentes, 33 questions écrites et 54 motions. Enfin, il a rédigé 19 rapports divers et 13 réponses à des pétitions à destination du Grand Conseil.

Droits politiques

En 2022, la chancellerie d'Etat a poursuivi son action afin de garantir l'exercice des droits politiques. Outre les opérations électorales, l'année fut marquée par l'effort substantiel à fournir afin de préparer les élections cantonales et fédérales de l'année 2023. En particulier, la direction du support et des opérations de vote (DSOV) a conduit un projet de modernisation du système de comptage électronique des voix sur les bulletins des votations et des élections au système majoritaire. La traçabilité du vote par correspondance au sein de La Poste Suisse (LPS) a également été mise en place en vue d'une première utilisation en février 2023. La DSOV a également accompagné la commission électorale centrale (CEC) dans l'élaboration de son nouveau plan de contrôles le vote par correspondance. Enfin, la chancellerie d'Etat a obtenu le vote par le parlement d'un crédit d'investissement de 12 500 000 francs pour l'évolution du système d'information des droits politiques.

Le SVE a également géré le remplacement de 62 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2022.

Le SVE a enfin géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 32 385 électeurs et électrices. Cela représente une augmentation de I 385 inscriptions entre 2021 et 2022.

Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois I I objets fédéraux, 3 objets cantonaux et 2 objets communaux (à Troinex et au Grand-Saconnex).

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 43%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 45.44%. Le service des votations et élections (SVE) a traité 335 894 votes par correspondance durant l'année 2022, ce qui représente 94.2% des votes exprimés (le pourcentage de vote au local s'élevant par conséquent à 5.8%).

Le SVE a procédé au contrôle de 85 406 signatures pour 7 initiatives cantonales, 2 référendums cantonaux, une initiative communale et 9 référendums communaux. Par ailleurs, concernant les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 52 056 signatures.

335 894

Soit le nombre de votes par correspondance traités par le SVE en 2022.

Promouvoir les droits politiques

La chancellerie d'Etat a poursuivi ses actions de promotion des droits politiques pendant l'année 2022 avec la 8e édition de la Semaine de la démocratie dont le thème était « Construire la démocratie ». Cette édition a rassemblé plus de 30 partenaires qui ont proposé une trentaine d'évènements, auxquels plus de 5 000 personnes ont pris part. Un des évènements marquants a été l'organisation des portes ouvertes coordonnées des 3 pouvoirs, qui ont permis à la population, le temps de séances fictives, de prendre la place des députés et/ou des conseillères et conseillers d'Etat et d'assister à des procès fictifs. En outre, une exposition des affiches CinéCivic, produites par les jeunes pour les jeunes, a été présentée dans la cour de l'Hôtel de Ville, avant et durant la Semaine de la démocratie. La dernière édition du concours CinéCivic, proposée par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Berne, s'est achevée le 16 novembre dernier à Genève et a couronné 19 lauréates et lauréats et permis de féliciter les 200 participants. 2022 a également marqué la reprise du programme Institutions 3D reposant sur une collaboration étroite entre le secrétariat général du Grand Conseil et la chancellerie d'Etat qui ont accueilli conjointement 6 classes et 150 jeunes au total. Après une préparation en classe, les élèves ont pu siéger temporairement à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil d'Etat et celle du Grand Conseil. La chancellerie d'Etat a également reconduit sa collaboration avec le DIP, l'association Genève débat et le théâtre La Comédie en participant à l'organisation d'un nouveau vote en blanc ayant réuni 250 jeunes du secondaire II qui se sont prononcés sur la pertinence de la mise en place de restrictions énergétiques. Enfin, la chancellerie d'Etat a poursuivi la traduction du « comment voter » de la brochure explicative cantonale en français facile à lire et à comprendre (FALC) à chaque scrutin.

Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Audits et expertises du service d'audit interne

Pendant l'année 2022, le service d'audit interne (SAI) a remis 33 rapports : 18 concernent les services de l'administration, 4 des entités de droit public et 11 des entités subventionnées.

Le SAI a également procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et sur l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations:
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information;
- · des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 220 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Enfin, le SAI a effectué le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. En 2022, il a traité près de 300 suivis.

220

Le nombre de recommandations contenues dans les rapports remis par le SAI en 2022.

Investigations du groupe de confiance

L'année 2022 a concrétisé le travail de longue haleine visant à préparer l'entrée en vigueur, le 26 mars 2022, de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA). Depuis cette date, le groupe de confiance s'est attelé non seulement à répondre aux premières sollicitations, que ce soit en termes de demandes d'informations ou de signalement, mais il a aussi échangé de manière rapprochée avec la direction des affaires juridiques de la chancellerie d'Etat, l'office du personnel de l'Etat, le Ministère public et le service d'audit interne pour clarifier ses interactions avec ces derniers et harmoniser les pratiques. Les communications ont également été nombreuses avec les représentants et les représentantes des différentes communes et institutions, en vue de les renseigner sur les mécanismes complexes prévus par la LPLA.

Cette année confirme la tendance forte installée s'agissant du nombre de demandes d'investigation, avec 17 demandes pour l'année 2022, dont 13 pour le petit Etat. Bien que ces demandes formelles marquent une tendance vers une judiciarisation des conflits dans les relations de travail, elles sont équilibrées par une autre tendance qui s'installe

durablement, celle de la résolution alternative des différends par la médiation, avec 22 séances de médiation, dont la moitié en faveur du personnel du petit Etat. Les deux prestations interviennent à des étapes différentes du conflit, mais dénotent l'une et l'autre une volonté d'agir sur une situation détériorée.

Le groupe de confiance a également accentué le nombre de formations données, notamment en répondant à une demande de formation spécifique relative à la prévention du harcèlement sexuel au travail.

Le nombre de nouvelles situations pour l'année écoulée est de 324, y inclus celles des établissements affiliés, sur un total de 394 dossiers traités par le groupe de confiance en 2022. Il en ressort qu'en tout 70 situations ont été ouvertes avant 2022 et étaient encore en cours cette année.

Evolution des nouvelles situations	2020	2021	2022
Etat de Genève	64 %	64 %	67 %
Etablissements affiliés	36 %	36 %	33 %

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2022, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une douzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 160 « Actualités ». La plupart présente des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant six analyses approfondies: « Projections démographiques de la population résidante du canton de Genève de 2021 à 2050 »; « Impact de l'introduction et de la suspension du vote par Internet dans le canton de Genève »; « Religion et spiritualité dans le canton de Genève en 2019 »; « Les hospitalisations avec un diagnostic de Covid-19 en 2020 »; « Le personnel soignant dans le territoire franco-valdo-genevois »; « Saisonnalité des naissances et des décès dans le canton de Genève ».

L'OCSTAT a développé l'offre de résultats statistiques cartographiés en se dotant d'un logiciel dédié. Les informations disponibles à l'échelon des communes sont ainsi plus nombreuses qu'auparavant et peuvent être visualisées de manière interactive. De plus, des « portraits de communes » sont disponibles, reprenant sous forme graphique les principaux indicateurs disponibles à cet échelon géographique.

La révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton s'est poursuivie, en collaboration avec les services partenaires. Dans le cadre de ce projet, qui a démarré il y a plusieurs années, l'OCSTAT a effectué les développements nécessaires permettant de gérer les nouvelles informations demandées par la Confédération et d'étendre le registre aux bâtiments non résidentiels. Les travaux ne sont pas encore terminés.

Dans le « Concept cantonal du développement durable 2030 », il est prévu que les différentes thématiques soient illustrées et suivies au travers d'indicateurs. En collaboration avec le service cantonal du développement durable (SCDD) et divers services de l'administration cantonale, l'OCSTAT a mis sur pied les indicateurs statistiques pertinents. Une publication les présentant sous forme graphique et les commentant sera diffusée début 2023.

© Etat de Genève

Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations

En 2022, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a poursuivi son travail de sensibilisation et d'information, notamment auprès des enfants et des jeunes. Ainsi, l'exposition de sensibilisation et d'information mise sur pied par le BPEV sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) a circulé dans les écoles genevoises. Du matériel pédagogique varié et adapté aux différents degrés d'enseignement a également été mis à disposition du corps enseignant.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie du 17 mai, le BPEV a diffusé un nouveau visuel sur l'ensemble du réseau des TPG, dans le cadre de la campagne *Stop violences à la maison*. Cette nouvelle image aborde pour la première fois la problématique des violences intrafamiliales en lien avec l'orientation sexuelle et affective.

En juin, le Conseil d'Etat a adopté le Rapport de mise en œuvre sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures

victimes ou auteures de violences domestiques, issu des travaux d'un groupe interdépartemental. Ce rapport prévoit notamment une augmentation du financement des foyers d'hébergement, la création de logements relais et la mise en place d'un dispositif efficient de gestion des places vacantes au sein des lieux accueillant des victimes de violences domestiques.

Début octobre, un colloque international sur la santé des personnes trans* s'est tenu à Genève, organisé par l'association Epicène, sur mandat du BPEV et de la commission consultative LGBTIQ+. Ayant pour but de promouvoir la recherche, le développement et la mise en œuvre des connaissances médicales et paramédicales, ainsi que l'inclusion des personnes trans* dans tous les domaines de la société, ce colloque a réuni pendant quatre jours un public nombreux (plus de 200 personnes), composé tant de professionnels et professionnelles de la santé et du social, que de familles et proches de personnes trans*.

Enfin, grâce à une modification de la loi sur les commissions officielles adoptée par le Grand Conseil, la parité - à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté - sera désormais la règle au sein des commissions officielles et des conseils d'administration des institutions de droit public.

On s'aime, mais nos familles nous insultent et rejettent notre amour.

Genève internationale et solidaire

En 2022, la levée de la majorité des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 a permis le retour de l'activité conférencière à Genève, en présentiel et en hybride. Cependant, le déclenchement de la guerre en Ukraine a généré une situation marquée par les incertitudes. Même si le système multilatéral a préservé son fonctionnement quotidien, on peut observer de nombreux signaux inquiétants, tant sur les difficultés du système à remplir sa mission première de paix, que sur l'ampleur des crises humanitaires dans le monde. La position de Genève en tant que lieu de rencontre neutre a été questionné. Enfin, l'enquête annuelle de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) montre pour la première fois depuis longtemps des signes de récession, avec la baisse des dépenses des organisations internationales et de l'emploi dans les ONG.

Dans ce contexte, le canton a poursuivi son soutien résolu à la Genève internationale et solidaire. Un effort exceptionnel a été consenti grâce à l'octroi de 6 millions de francs supplémentaires au CICR pour ses actions en faveur des populations touchées par la guerre en Ukraine. Plusieurs contributions d'urgence ont également été attribuées, notamment pour soutenir les populations confrontées aux crises alimentaires en Afrique de l'Est.

La crise climatique a orienté les actions du canton, qui a poursuivi son soutien à plusieurs projets, par exemple dans la sécurité alimentaire et la reforestation. Il a également axé son soutien sur les initiatives permettant d'accompagner les acteurs de la Genève internationale à réduire leur empreinte carbone dans leurs opérations à Genève et à l'étranger.

Les projets immobiliers ont également bénéficié d'une attention particulière. Le canton a mis en place une cellule dédiée à l'accompagnement des projets du CERN, dont le futur collisionneur de particules. La FIPOI a procédé à une réforme de sa gouvernance et adopté la stratégie immobilière qui guidera ses actions pour les prochaines années. Le nouveau bâtiment de Médecins Sans Frontières a été inauguré en septembre, au côté du nouveau bâtiment de logements de la Fondation Terra & Casa, transformant le quartier du Grand-Morillon en une nouvelle centralité.

En matière de veille stratégique, le canton a renforcé sa capacité d'analyse en travaillant avec les institutions académiques. Il est par exemple partenaire du Geneva Graduate Institute pour le projet « Geneva Policy Outlook » qui réunit sur une base régulière des experts issus de la Genève internationale et verra sa première publication début 2023. Le rapport quinquennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Genève internationale a été rédigé en concertation avec les partenaires et adopté par le Conseil d'Etat. Outre un bilan des mesures prises depuis 2016, il propose un état des lieux de la Genève internationale et des pistes pour orienter le soutien du canton à l'avenir.

«La crise climatique a orienté les actions du canton, qui a poursuivi son soutien à plusieurs projets, par exemple dans la sécurité alimentaire et la reforestation.»



Contrôle de la conformité des décisions communales

Le service des affaires communales (SAFCO) a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objets de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2022 et des comptes 2021 des 45 communes.

Туре	2020	2021	2022
Nbre de résolutions	77	147	108
Nbre de communications	49	168	149
Délibérations traitées	956	1012	983
Total actes communaux traités	1282	1327	1240
Nbre de pris acte	348	333	309
Nbre de transmis pour suite	38	36	26
Décisions exécutoires	299	245	216
Délibérations approuvées par décision départementale	591	710	685
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	3	3	3
Nbre d'actes communaux annulés	141/22	101	101/22

¹ Par demande du Conseil municipal

² Par arrêté du Conseil d'Etat

Médiation administrative

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome $2\ du$ rapport sur les comptes.



Etats-majors départementaux

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux (CSG) prépare chaque mardi matin la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat qui se tient le lendemain.

Durant l'année 2022, il a en outre pu tenir I I réunions complémentaires, 2 en visioconférence et 9 en présentiel. Ces séances d'une demi-journée ont permis d'étudier divers thèmes transversaux et de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés.

Le CSG a initié plusieurs séances afin de mettre en oeuvre le projet du Conseil d'Etat relatif à l'amélioration du fonctionnement de l'administration avec l'aide de la cellule d'expertise constituée à cet effet. Les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de la législature.

Dans le cadre d'auditions, le collège a également suivi l'évolution de divers projets dont Genève 2050, les thématiques du système de management environnemental (SME), la communauté des managers. Le collège a organisé deux séances du comité stratégique RH « Travailler autrement » en présence de la conseillère d'Etat chargée du DF. Les prochaines réunions de ce comité se poursuivront l'an prochain.

Parmi les projets informatiques importants, les différentes étapes d'avancement relatives au projet de refonte Aigle ont été présentées au CSG. Par ailleurs, le CSG a priorisé comme chaque année les besoins informatiques des départements.

Le CSG a aussi validé plusieurs directives transversales dans les domaines des relations externes et transversales, des subventions, de la LIAF et des systèmes d'information et du numérique.

Des travaux ont enfin été menés avec le gestionnaire des risques Etat sur les plans de continuité au sein de l'Etat.

La quatrième cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation aux nouvelles et nouveaux managers organisée avec l'office du personnel de l'Etat a eu lieu en juin 2022.



Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Afin de faire évoluer l'administration et de moderniser son mode de fonctionnement, le Conseil d'Etat a validé une nouvelle stratégie RH intitulée « Travailler autrement » et qui s'articule autour des 4 axes suivants :

1.

Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations

Télétravail

La crise sanitaire a accéléré le développement du télétravail au sein de l'administration cantonale. La généralisation de cette pratique a conduit à la refonte du règlement initial de 2010, en tenant compte de l'expérience acquise durant ces deux dernières années. Il permet ainsi de mieux la cadrer. Un dispositif d'accompagnement (vidéo de bonnes pratiques, FAQ, accord digitalisé) a également vu le jour pour mieux soutenir les hiérarchies et les équipes dans son applicabilité au quotidien.

Plan de lutte contre l'absence

Face à l'augmentation du taux d'absence au sein de l'administration, le Conseil d'Etat a lancé un vaste plan d'actions composé de 27 mesures reposant sur quatre axes : prévention des absences et promotion de la santé, amélioration du suivi de l'absence, soutien aux managers et aux équipes présentes, lutte contre les absences perçues comme injustifiées.

Cadre normatif

Le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet modifiant la loi relative au personnel de l'administration cantonale (LPAC) afin de la rendre cohérente avec sa stratégie RH. Le texte vise notamment la suppression des sanctions disciplinaires, l'introduction de la fin des rapports de service d'un commun accord et la suppression de la réintégration obligatoire. Une série de nouveautés ont également été introduites mettant notamment l'accent sur la mobilité professionnelle, la protection de la santé et la sécurité au travail, et la formation.

2.

Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité Le e-learning développé pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail a été suivi par une majorité des membres du personnel de l'administration. Il permet une sensibilisation à travers des mises en situation et aborde les moyens d'action possibles, les devoirs et les responsabilités de chacune et chacun. Cette formation est obligatoire pour tout le personnel.

3.

Permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société

Développement des compétences

Le parcours des nouveaux et nouvelles managers a fait peau neuve, en s'articulant autour des cinq principes de la stratégie RH «Travailler autrement ». Ce parcours est composé de différents modules alternant des séances en présentiel, des e-learnings et des jeux permettant d'améliorer les compétences de leadership et de management. La réflexion pour faire évoluer les technologies de la formation s'est concrétisée par une formation pilote au numérique.

4.

Attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité

Evaluation des fonctions et rémunération

Dans le cadre du projet G'Evolue, les négociations avec les organisations représentatives du personnel ont débouché sur un protocole d'accord et la mise en place d'une commission paritaire qui a pour objectif de déployer une méthode d'évaluation des fonctions puis, à terme, d'en assurer le suivi.



Gestion financière transversale et départementale, et achats

Gestion financière

En 2022, l'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée par le refus du budget 2022 par le Grand Conseil et par le conflit ukrainien. Ces événements ont nécessité l'établissement d'un budget selon la règle des douzièmes provisoires et la mise en place des procédures nécessaires au suivi des douzièmes. Dans le cadre de ces événements, le Conseil d'Etat a présenté de nombreux crédits supplémentaires en 2022 pour répondre aux besoins impératifs, que la DGFE a analysés et examinés.

Dans le cadre de la rédaction des projets de loi favorisant la transition écologique, la DGFE a apporté un soutien important au département du territoire et au département de l'économie et de l'emploi. Cette collaboration entre départements, et la Cour des comptes, a permis de qualifier les subventions à des tiers privés comme des subventions d'investissement, ce qui représente un changement de paradigme important par rapport à la pratique ordinaire de l'Etat. Cette solution permet à l'Etat de disposer d'une vision et de budgets à moyen-long terme sur des projets ayant un impact significatif sur la transition écologique.

Gestion des achats

En 2022, la Centrale commune d'achats a permis de réaliser une économie globale de 43 millions de francs. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4.5 millions de francs.

Les difficultés rencontrées en 2021, suite aux mesures sanitaires prises en raison de la situation COVID, se sont non seulement poursuivies pendant cette année, mais se sont même accentuées au vu de la situation en Ukraine. Ainsi, des difficultés supplémentaires ont été rencontrées dans l'approvisionnement de l'énergie. Cette situation générale sur les marchés amène encore plus d'incertitude quant à la livraison des produits dans des délais raisonnables, et fragilise de plus en plus la stabilité des prix. La CCA a poursuivi ses efforts pour trouver des solutions et des alternatives afin de répondre aux besoins de l'administration notamment en adaptant sa stratégie d'achat et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Gestion des locaux et logistique

Malgré la crise énergétique, les prestations ont été pleinement assurées, notamment pour la transition écologique des bâtiments de l'Etat et la recherche de locaux pour les réfugiés.

A l'issue de travaux de rénovation, la salle du Grand Conseil et l'ancienne Ecole de médecine ont été inaugurées. Les rénovations du collège Rousseau, de l'Hôtel des archives et d'Uni-Bastions se sont poursuivies.

Le bâtiment pour les troupes de sauvetage à Epeisses a été livré. Les études se sont poursuivies pour l'école secondaire II à Meyrin, la rénovation de bâtiments HUG à Loëx, le cycle d'orientation et le centre de formation professionnelle santé et social à Bernex. Des subventions versées ont permis de rénover le bâtiment principal de la Maternité et des blocs opératoires (HUG), les Etablissements publics pour l'intégration (EPI), ainsi que de transformer en école de musique un bâtiment acheté à la RTS par la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales.

Les embrasures de deux bâtiments ont été mises en conformité sur le site du Sapay et les études continuent sur soixante objets en intégrant l'élargissement du périmètre de la loi dans le cadre la transition écologique des bâtiments (PL 13191).

Trois centrales photovoltaïques ont été mises en service (2'640 m² pour 650 kW). L'optimisation

énergétique de sept sites permettra une économie annuelle de 900 MWh.

Pour résilier des locations coûteuses, trois édifices propriétés de la CPEG ont été rénovés à la Pointe Nord du PAV. Ils accueilleront des services du DI, DCS et DIP en 2023. Les locaux de l'office cantonal des bâtiments seront aménagés en smart office.

La hausse de l'indice des prix à la consommation a impacté les locations de l'Etat auprès de tiers. Des négociations ont permis d'obtenir des tarifs compétitifs sur de nouvelles locations.

Des outils de géolocalisation ont été déployés sur tous les véhicules administratifs de l'Etat. Un projet de loi visant à électrifier la flotte automobile administrative a été déposé (PL 13224).

Les services logistiques ont participé activement à l'élaboration des plans de continuité d'activité pour pallier à d'éventuelles pénuries d'énergie.

Les droits de superficie distincts et permanents (DDP) de l'opération «Quai des Vernets» ont été signés et la construction de 1'300 logements a débuté.

Enfin, un projet de loi majeur ouvrant un crédit d'un milliard de francs pour la rénovation écologique des bâtiments a été déposé en novembre au Grand Conseil (PL 13210).



Systèmes d'information et numérique

Politique numérique

En juin 2018, le Conseil d'Etat a approuvé la politique numérique du canton de Genève, à la suite d'une large consultation publique, permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'Etat. La crise sanitaire a été un vecteur d'accélération de cette politique numérique. A elles seules, les e-démarches ont crû de 50% durant cette période. La dynamique s'est poursuivie en 2022, pour répondre aux besoins de la population et des entreprises dans tous les domaines d'action publique de notre canton.

L'année 2022 a également vu la mise en service de « Mon espace e-démarches », dans la perspective d'offrir aux personnes résidentes ou actives dans le canton un lieu numérique unique où suivre et conserver leurs démarches avec l'Etat. Personnel et sécurisé, il permet de consulter le statut d'une demande en cours et rassemble les documents administratifs commandés en ligne par les personnes usagères, ainsi que ceux transmis et notifiés par l'administration. Il intègre dans cette

première phase des prestations de l'office cantonal des véhicules et du service école et sports, art, citoyenneté du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et permet également aux contribuables d'accéder à leurs échanges avec l'administration fiscale. Le nouvel espace s'enrichira de mois en mois selon un calendrier ouvert au public.

Enfin, le 22 décembre 2002, le canton de Genève a obtenu la labélisation de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

«La crise sanitaire a été un vecteur d'accélération de la politique numérique : à elles seules, les e-démarches ont crû de 50% durant cette période.»

Le numérique à l'appui des politiques publiques du canton

Les systèmes d'information et les services numériques jouent un rôle essentiel dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'État et dans le bon fonctionnement de l'Etat. L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) a conduit en 2022 plus de 300 projets pour répondre à la demande, en étroite collaboration avec les DOSI départementales et les offices concernés. L'année 2022 a notamment vu le lancement et la poursuite de projets d'importance stratégique dans de nombreux domaines, à l'instar des droits politiques, des affaires sociales, de l'éducation et de la formation, des autorisations de construire, de la police, de la population, de l'administration fiscale, etc.

Enfin, dans un contexte particulièrement tendu, la sécurité de l'information, la protection des données et la gestion des risques ont largement mobilisé l'OCSIN.



Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome $2\ du$ rapport sur les comptes.







Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

En 2022, les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

Assurance-maladie

En 2022, le service de l'assurance-maladie (SAM) a vu le nombre de ses bénéficiaires légèrement augmenter, en lien notamment avec les conséquences de la crise sanitaire (les subsides étant en principe octroyés automatiquement sur la base du revenu déterminant de 2020) et les effets résiduels de la mise en œuvre, début 2020, de la loi 12416 (contreprojet à l'IN 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage! »). Le nombre de bénéficiaires du subside ordinaire est ainsi passé de 130 927 à 132 969 entre 2021 et 2022.

Le SAM a envoyé 24 919 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à

Genève en 2022, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 2261 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 21 120 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français).



Subsides d'assurance-maladie

La contribution du canton à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale ou à la prime cantonale de référence) ou une partie de cette dernière est de: Concernant les subsides aux assurées et aux assurés, l'augmentation globale du montant des subsides de 2% constatée entre 2021 et 2022 découle de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside complet (SPC) et ordinaire. Aussi, le montant total des subsides alloués est de 559 593 750 francs en 2022 (contre 547 862 864 francs en 2021).

Subsides	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale	25 040	110 797 175
Personnes bénéficiaires de prestations complémenta à l'AVS/AI dont celles bénéficiant d'un subsides partiels	ires 28 452 514	184 090 422 2 194 440
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	on 132 969	264 676 153
Total	186 461	559 563 750

^{*} En 2022, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70, 90, 130, 160, 200, 250 et 300 francs par mois pour les adultes, 191 francs pour les jeunes adultes et 104 francs pour les enfants à charge.

Couverture des primes en cas d'insolvabilité

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite assurés insolvables domiciliés à Genève (art.64a LAMal). Cette dépense est en forte baisse par rapport

à 2021. En effet, elle se situe en 2022 à 43 413 721 francs (contre 58 745 297 francs en 2021). Cette importante différence s'explique avant tout par la mise en œuvre du contreprojet à l'IN170 (nouveau barème des subsides) en 2020 qui a accru le nombre de bénéficiaires et le montant des subsides dont ils bénéficient.

Aide sociale

En 2022, le nombre de dossiers de l'aide sociale avec soutien financier a augmenté de 1.2% par rapport au même moment un an plus tôt. A fin décembre 2022, il s'élève à 14'525 unités (augmentation de 178 dossiers par rapport à fin décembre 2021).

L'impact de la crise sanitaire tend à se résorber grâce entre autres à une conjoncture économique positive, notamment durant la première moitié de 2022. Les craintes de voir une augmentation des personnes bénéficiaires de l'assurance chômage recourir à l'aide sociale ne se sont pas réalisées. Ce risque reste toute-fois présent.

L'évolution du nombre de dossiers en 2022 est, en comparaison entre le 31.12.21 et le 31.12.22, légèrement à la hausse. Quant au volume total des dossiers aidés à l'aide sociale en 2022, il reste supérieur à décembre 2019 de plus de 1000 unités, tout comme en 2021, même si en comparaison à l'année passée il baisse de 1%. Une conjoncture économique plutôt positive a eu pour effet de contenir le nombre de nouveaux dossiers qui se situe quasiment à l'équivalent de 2021 (+2%) et a permis de maintenir un volume élevé de sorties de dossiers, qui augmente de 2.6%.

Le nombre de dossiers sans aide financière avait augmenté de 5% entre 2020 et 2021 pour baisser de 2.3% en 2022 (1846 dossiers). Cette baisse est cohérente avec l'augmentation du nombre de sorties, le nombre de dossiers reste toutefois supérieur à 2020.

Le nombre de personnes exerçant une activité lucrative indépendante soutenues par l'aide sociale a continué de diminuer en 2022 pour atteindre 102 dossiers au 31.12.2022 alors qu'elles étaient 244 au 31.12.2021. Cela reste toutefois un nombre plus élevé qu'avant la crise sanitaire : les travailleuses et travailleurs indépendants aidés à fin décembre 2019 étaient au nombre de 54.

Les prestations nettes versées aux usagères et aux usagers s'élèvent à 375 millions de francs (chiffre non audité). Cela représente une légère hausse par rapport à 2021 (mais une baisse importante par rapport au budget 2022),

Action sociale	2020	2021	2022
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	14 658 +9 %	14 347 - 2.1 %	14 525 +1.2%
Dossiers sans aide financière	1797	1889 +5%	1846 -2.3%
Nombre total de dossiers totaux	16 455	16 236	16 371
Nombre total de personnes suivies	26 786 +8 %	26 331 - 1.7 %	26 338 +0.3%
Total des prestations sociales versées	348	374	375 (chiffre
(en mios de francs)	+6 %	+ 7 %	non audité)

Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2021/2022, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études a augmenté de 4% par rapport à l'année scolaire précédente. Les réponses positives sont en diminution de plus de 7%. Cette diminution importante est principalement due au changement du critère d'indépendance financière.

Nombre de demandes reçues et accordées

Année scolaire	2020/2021	2021/2022
Demandes reçues	8578	8929
Soutiens octroyés	5297	4942

Répartion des bourses par niveau de formation

Niveau de formation	2021/2022
Université et École polytechnique fédérale	898
École de maturité gymnasiale	752
Autre formation générale	1039
Apprentissage plein temps	786
Apprentissage et formation professionnelle pratique	818
Hautes écoles spécialisées	529
Formation professionnelle supérieure	118
Maturité professionnelle	2

Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études stricto sensu, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- La participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées permet chaque année à plus de 800 enfants vivant dans une situation de précarité financière d'accéder à une formation dans le domaine artistique.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2022, le SBPE a reçu 9007 demandes de CAF et en a octroyé 5490.

Prestations (en francs)	ions (en francs) 2021	
Bourses d'études	46 091 207	46 504 663
Soutien scolaire	498 300	480 283
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées	867 764	825 908
Chèques annuels de formation	4 652 082	4 358 583

Insertion socioprofessionnelle

- En 2022, 8.6% des dossiers d'aide financière ont connu une (re)prise d'emploi et sont sortis de l'aide sociale, soit une augmentation dun point par rapport à 2021 (ces chiffres sont provisoires et dans l'attente de l'extraction annuelle du service statistique de l'Hospice général).
- 1001 personnes en moyenne (1137 en 2021) ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général (SRP), dont 358 par mois (388 en 2021) ont bénéficié de mesures du marché du travail (MMT) telles que des formations, des stages de requalification, des placements, etc. Depuis la mise en place du SRP en 2012, 36% (3% de plus qu'au 31.12.2021) des personnes ayant bénéficié d'un suivi par ce service se sont réinsérées professionnellement au terme de leur suivi dans l'unité (sortie de l'aide sociale par un retour à l'emploi).

Aide personnalisée au logement

Les éléments relatifs aux allocations de logement figurent dans la partie relative à la politique publique G Aménagement et logement.

Aide aux victimes

En 2022, le Centre LAVI a traité 2328 dossiers, dont 1645 nouvelles situations.

Soutenir les personnes souffrant d'addictions

En 2022, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction.

Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 53 personnes en 2022, ce qui représente un taux d'occupation de 53.32%. Le taux d'occupation des

ateliers d'insertion professionnelle a été, lui, de 101.80% (88% en 2022) et pour le semi-résidentiel (uniquement en journée) il a été de 76.23% (52.2% en 2022).

Quant au pôle ambulatoire, il est toujours très sollicité et a connu un taux d'occupation de 136% (150.3% en 2021).

Revenu déterminant unifié (RDU)

En 2022, le dispositif du RDU s'est élargi au service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC), aux offices des poursuites et faillites et au groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP). Par ailleurs, les assistantes et assistants sociaux de l'Hospice général ont désormais un accès informatique aux prestations sociales de leurs bénéficiaires, alors que seul le service des enquêtes avait précédemment des accès au système d'information RDU (SI RDU).

Sur le plan de l'activité opérationnelle, la charge de travail a continué à augmenter par rapport à 2021. Le CCRDU a répondu à 5065 appels téléphoniques (+20%), et reçu 4250 courriers (+5%) et 2991 courriels (+21%). Cette augmentation est notable car elle s'additionne à l'augmentation de la charge de travail déjà constatée l'an passé.

Pour essayer de stabiliser le nombre de sollicitations, un développement informatique mis en production en octobre 2022 permet désormais d'envoyer l'attestation RDU spontanément à une partie des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Le SI RDU a également connu une augmentation du nombre de personnes utilisant le RDU dans le cadre de la délivrance des prestations de leurs services : en 2022, sur environ 600 personnes ayant des droits d'accès au SI RDU, un peu plus de 145 collaborateurs et collaboratrices l'ont utilisé quotidiennement. Ces utilisations représentent 26 650 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le système (+18% par rapport à 2021). A cela s'ajoutent encore 31 850 utilisations mensuelles du SI RDU (+17% par rapport à 2021) par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

S'agissant du service des prestations complémentaires (SPC), celui-ci a poursuivi la mise en œuvre de la réforme fédérale qui est entrée en vigueur au I er janvier 2021 et qui implique notamment de prendre en compte le calcul le plus favorable aux bénéficiaires, jusqu'à la fin de la période transitoire fin 2023.

Prestations complémentaires AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a augmenté entre 2021 et 2022, passant de 10 497 à 10 738 (soit +2.30%) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 9296 à 9521 (soit +2.42%) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de personnes bénéficiant de prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a augmenté de 3.3%, passant de 273 en 2021 à 282 en 2022.



Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Accueillir les personnes en situation de handicap

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la cohésion sociale. En 2022, le canton a versé 201 626 699 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 3249 places d'accueil au

A ce titre, 84 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2022.

31 décembre 2022.

Ces nouvelles places contribuent à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux enjeux liés au vieillissement d'une partie d'entre elles. Par ailleurs, le nouveau plan stratégique cantonal du handicap a été validé par le Conseil d'Etat en janvier 2022. De plus, 2022 marque la première année de la nouvelle période des contrats de prestations 2022-2025 dans le domaine du handicap. La loi de financement y relative a été votée par le Grand Conseil en novembre 2022.

Orienter les personnes: la commission cantonale d'indication (CCI)

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée.

La CCI a rendu 185 décisions au cours de l'année 2022, relatives aux admissions et aux transferts

internes lors d'un changement de prestations.

« Le nouveau plan stratégique cantonal du handicap a été validé par le Conseil d'Etat en janvier 2022. »

Définir les règles de compensation : la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au I er janvier 2008, fixe les règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extracantonaux en institution. Pour les placements de personnes adultes en provenance d'autres cantons au sein de ses propres institutions, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève s'élève à I 459 217 francs en 2022.

Soutenir les associations proposant des prestations aux personnes en situation de handicap

En 2022, le canton a versé 3 810 869 francs de subventions aux quatorze associations qui proposent des prestations diverses à l'attention des personnes en situation de handicap, telles que conseils, vacances, séjours de loisirs ou activités culturelles. En outre, il importe de préciser que le service de la relève a été transféré à Pro Infirmis qui a obtenu une augmentation de subvention afin de renforcer son équipe

d'intervenant-e-s à domicile. Ce service permet d'offrir un soutien régulier ou ponctuel (en journée, en soirée ou le weekend) aux familles et aux proches qui s'occupent à domicile d'enfants ou d'adultes en situation de handicap. Les personnes ont ainsi un moment pour se reposer, entretenir des contacts sociaux ou poursuivre d'autres activités.

Prestations complémentaires Al

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se matérialise à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité (AI) et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7587 en 2021 à 7676 en 2022 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7627 en 2021 à 7741 en 2022.

Le nombre de bénéficiaires de prestations d'assistance en faveur des personnes en situation de handicap versées par le service des prestations complémentaires est passé de 153 personnes en 2021 à 170 en 2022.

Soutien à la famille et à l'intégration

Conseiller les familles

Huit associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2022, le canton leur a versé 685 569 francs de subventions.

Soutenir financièrement les familles

Le taux de cotisation des allocations familiales a pu être diminué en 2022, en étant porté à 2.4% contre 2.45% en 2021. Cette baisse, qui a légèrement réduit les charges des employeurs, a été rendue possible par la bonne situation des réserves du fonds cantonal des allocations familiales.

Le nombre de prestations complémentaires familiales octroyées est resté stable, avec 1638 dossiers pour 5868 bénéficiaires à fin 2022 contre 1676 dossiers pour 5939 bénéficiaires à fin 2021, soit une légère hausse du nombre de bénéficiaires de 1.2%. Ces prestations permettent de favoriser le maintien de

ménages avec enfants sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations d'aide sociale pour des familles exerçant une activité lucrative.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

L'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit la famille (OAiR) est entrée en vigueur au le janvier 2022. Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a mis en œuvre de nouvelles dispositions légales, en particulier celles relatives aux annonces aux institutions de prévoyance ou de libre passage. L'augmentation du taux de recouvrement, initiée depuis plusieurs années déjà, s'est en outre confirmée cette année encore.

	2022	2021	2022
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3326	3153	3085
Avec avances	601	535	541
Sans avances	2725	2618	2544
Pension facturées (CHF)	20 698 308	19 696 935.78	18 710 968.45
Avances payées (CHF)	5 322 050	4 796 272.55	4 545 882.08
Encaissements s/pensions (CHF)	10 052 134	10 126 639.07	10 151 356.17
Taux recouvrement s/pensions	61.23 %	61.28 %	61.53%

Intégrer les personnes étrangères, lutter contre le racisme

Durant l'année 2022, le bureau de l'intégration des étrangers a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis 2022-2023) et a continué à déployer le dispositif d'Agenda Intégration Suisse (AIS) avec l'ensemble des partenaires impliqués pour accompagner efficacement les personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle.

Une consultation a été lancée dans la perspective de l'élaboration du PIC 3 (2024-2027). Le 8 novembre, plus de 350 acteurs de l'intégration (institutions, associations, communes) ont pu échanger sur les évolutions de la politique d'intégration. Par ailleurs, des questionnaires électroniques ont été diffusés largement pour tâcher de recueillir les avis et recommandations de la population directement concernée.

Tandis que plus de 200 projets ont été soutenus dans les différents domaines du Programme d'intégration cantonal, plusieurs nouvelles initiatives ont pu voir le jour dans les domaines de l'encouragement préscolaire, de l'employabilité ou encore de la formation aux compétences de base.

« Le 8 novembre, plus de 350 acteurs de l'intégration (institutions, associations, communes) ont pu échanger sur les évolutions de la politique d'intégration. »

200

Plus de 200 projets ont été soutenus dans les différents domaines du Programme d'intégration cantonal



Actions en matière d'asile et de migration

En 2022, le domaine de l'asile à Genève a connu deux augmentations très importantes du nombre d'arrivées et a vu le dispositif devoir accueillir un nombre exceptionnel de personnes titulaires d'un permis S et de requérants d'asile.

La première augmentation concerne les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine, fuyant la guerre, protégés par le permis S. Plus de 4000 personnes sont arrivées à Genève entre la mi-mars et fin juin puis, les arrivées ont diminué pour se stabiliser entre 20 à 50 personnes par semaine. Des départs significatifs à partir d'août ont abouti à une stabilisation de la population de permis S aux alentours de 3100 personnes suivies par l'Hospice général, essentiellement des femmes et des enfants.

La seconde augmentation, moins intense mais significative, correspond à des personnes migrantes venues via la route des Balkans. De septembre à décembre, plus de 400 permis F et N ont été pris en charge par le dispositif d'asile genevois.

Finalement, le nombre de personnes accueillies et accompagnées par l'Hospice général s'est fortement accru : de 6355 en 2021 à plus de 9774 (+54% - à confirmer) en 2022.

En termes d'hébergement, le dispositif a été soulagé grâce à la généreuse solidarité de la population genevoise (logements privés – familles d'accueil), qui a hébergé jusqu'à 60% des permis S attribués à Genève. Parallèlement, le recours à des hôtels, l'aménagement et l'ouverture d'une Halle de Palexpo (700 places) et la transformation de locaux commerciaux en hébergements collectifs ont également permis de répondre aux besoins.

Les arrivées nombreuses de personnes au bénéfice de permis N et F ont contraint les autorités cantonales à ouvrir des structures souterraines (centres sanitaires protégés), dont la gestion est assurée par l'Hospice général.

La mission de l'Hospice général consiste à accueillir et accompagner les personnes en vue de leur intégration rapide et durable dans la société d'accueil. L'augmentation des prestations est directement proportionnelle au nombre d'arrivées et à la prise en charge de toutes ces personnes (les prestations financières auxquelles ont droit les titulaires de permis N sont identiques à celles des permis F).

L'explosion des coûts a été majoritairement absorbée par la Confédération, le solde par le budget cantonal 30%.

Asile	2020	2021	2022
Nombre de personnes prises en charge	6265	6355	9774
Evolution N-I dont assistées et logées dont logées seulement	0% 5169 1096	+1% 5001 1354	+53.8% 8418 1356
Nombre d'arrivées	1081	1454	5816
Nombre de sorties AMIG (fins d'assistance et/ou d'hébergement)	1056	1364	2397
Total des prestations versées (en mios de francs)	29.4 0%	32.2 +9,4%	45.5 +41.6%

Protection des personnes adultes sous curatelle

La hausse du nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a été continue et le SPAd a terminé l'exercice 2022 avec 3676 mandats sous sa responsabilité.

Le SPAd a poursuivi la mise en œuvre de son projet de service en 2022. A relever en particulier que l'opérationnalisation des cellules dédiées à l'ouverture et à la clôture des mandats confiés par le TPAE a permis de contenir l'augmentation nette des mandats actifs, en faisant diminuer le lot des mandats à clôturer. La charge de travail du service reste néanmoins trop éle-

vée au regard des recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) qui préconise un maximum de 60 mandats par curatrice ou curateur, alors que le SPAd termine l'exercice 2022 avec une moyenne de 71.50 mandats par curatrice ou curateur. A noter également une hausse très importante des nouveaux mandats sur cet exercice, passant de 349 en 2021 à 464 en 2022.

Chiffres clés	2020	2021	2022
Dossiers actifs & en cours de clôture dont en cours de clôture	3640 483	3642 447	3676 353
Nouveaux mandats	346	349	464
Opérations financières (nombre)	897 711	I 309 849	I 489 037



Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Culture, sport et loisirs
Culture, sport et loisirs
Sport et loisirs



Culture, sport et loisirs



Culture

Nouvelle politique culturelle cantonale

Suite à l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » acceptée en 2019, l'article 216 de la Constitution genevoise confère de nouvelles responsabilités au canton en matière de politique culturelle.

Pour mettre en œuvre cette politique, un avantprojet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique et un projet de lignes directrices de la politique culturelle cantonale ont été mis en consultation, avant d'être finalisés. Ces textes ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2022.

Le champ d'application de la nouvelle loi concerne désormais le canton et les communes, soit l'Etat au sens de la Constitution genevoise. Ce projet introduit de nouveaux mécanismes de cofinancement, avec des soutiens conjoints ou complémentaires du canton et des communes pour l'ensemble des actrices et acteurs de la culture.

En parallèle, le Conseil d'Etat a institué un comité de pilotage constitué de représentants du canton, de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises avec pour objectif de proposer une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. Ses travaux ont abouti à un document-cadre qui fait l'objet d'un accord signé le 8 décembre 2022 entre les parties impliquées.

Le projet de loi, les lignes directrices et le document-cadre constituent les pièces maîtresses de la future politique culturelle cantonale répondant aux enjeux culturels, sociétaux et économiques de l'époque. Un accord historique a ainsi pu être conclu, qui marque le retour du canton dans le soutien à la création et aux institutions et renforce son rôle de coordinateur de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire.

Dispositif Covid-Culture

Dans la continuité du dispositif mis en place depuis 2020, le Conseil d'Etat a poursuivi l'indemnisation des entreprises, actrices et acteurs de la culture et ce jusqu'à la fin du mois de juin 2022, comme prévu par

la dernière version de l'ordonnance fédérale COVID-culture. Au total, 163 indemnisations ont pu être versées pour un total d'environ 4.3 millions de francs, dont la moitié est prise en charge par la Confédération.

Le soutien à des projets de transformation, permettant aux entreprises culturelles de s'adapter à la crise sanitaire, a quant à lui été maintenu sur toute l'année 2022. A ce jour, 240 entreprises ont été soutenues pour un montant total de 4 millions de francs, dont la moitié est également financée par la Confédération.

Afin d'éviter une dégradation durable du paysage culturel et de maintenir une offre culturelle diversifiée à la population, le canton a également mis en place des mesures complémentaires aux mesures édérales. Ainsi, 150 bourses de recherche ont pu être attribuées aux actrices et acteurs du domaine culturel à Genève, sur la base d'un budget de 15 million

« Un accord historique a ainsi pu être conclu, qui marque le retour du canton dans le soutien à la création et aux institutions et renforce son rôle de coordinateur de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire. »

Projet de musée de la bande dessinée

Le projet de musée dédié à la bande dessinée et à toutes les pratiques du 9° art, comme l'illustration, le dessin de presse, ou encore le film d'animation est porté conjointement avec la commune du Grand-Saconnex. En 2022, plusieurs étapes dans l'avancement du projet ont été franchies, avec la désignation d'un bureau d'architectes pour développer le projet d'aménagement de la Villa Sarasin, où se situera le musée.

Les autorités du Grand-Saconnex ont confirmé la participation de la commune au financement du projet architectural aux côtés du canton.

Culture émergente

Le département de la cohésion sociale a piloté des travaux menés avec plusieurs départements, la Ville de Vernier et l'association Porteous afin de réhabiliter le bâtiment Porteous et le transformer en un centre culturel. L'autorisation de construire a été obtenue pour qu'un premier espace s'ouvre au public au cours de l'année 2023.

Soutien au domaine du livre

A l'issue d'un appel à projets, huit contrats de prestations avec des maisons d'édition genevoises ont été établis. Dans ce cadre, un atelier sur la transition durable dans le domaine de l'édition a permis de définir des objectifs spécifiques écoresponsables pour cette activité.

En parallèle, des soutiens ponctuels aux librairies, aux maisons d'édition et à leurs publications, des bourses d'écriture dans les domaines de la littérature, de l'illustration et de l'écriture numérique ainsi que des contributions à des projets de diffusion du livre ont été octroyés. Ces aides permettent de favoriser le dynamisme de la chaîne du livre à Genève et de préserver des métiers et pratiques qui font partie du patrimoine culturel.

Fonds cantonal d'art contemporain

Dans le cadre du projet MIRE (productions de vidéo dans les gares du Léman express), le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a accueilli cinq nouvelles œuvres produites spécifiquement et une œuvre de la collection du Fonds municipal d'art contemporain.

A noter qu'afin de réduire la consommation d'énergie, les horaires de diffusion ont été limités depuis le mois de septembre 2022 aux heures de pointe.

D'autres projets artistiques ont été portés par le FCAC. Ainsi, deux nouvelles enseignes artistiques ont été inaugurées sur la plaine de Plainpalais dans le cadre du projet Neon Parallax. Le pont-sculpture Beautiful Bridge de Lang et Baumann sur la commune de Bernex a été entièrement réalisé et sera inauguré en début d'année prochaine.

Par ailleurs, durant l'année 2022, pour répondre aux besoins formulés par le milieu de l'art contemporain, le FCAC a créé de nouvelles bourses de recherche qui permettent de soutenir six artistes par an.

Prévention et lutte contre le harcèlement dans le domaine culturel

Dans le cadre du renforcement de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité au sein des entités culturelles subventionnées, le canton s'est associé aux Villes de Genève et Meyrin pour faire réaliser un rapport sur le harcèlement sexuel au sein des entités subventionnées dans le domaine des arts de la scène.

Sur la base de cette analyse et des recommandations émises, les collectivités publiques citées plus haut ont élaboré en commun un plan d'action de prévention et de lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité dans le domaine culturel. La signature d'une charte est désormais demandée à toute entité sollicitant une subvention du canton dans le domaine de la culture, et une directive interne pour le département sera établie début 2023.

Sport et loisirs

Infrastructures cantonales

Prévue pour la fin d'année 2028, la patinoire du Trèfle-Blanc comprendra deux surfaces de glace, dont l'une d'une capacité d'accueil de 8500 places, ainsi que 24000 m² de surfaces d'activités. En début d'année 2022, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude en vue de sa construction. Une nouvelle étape importante a débuté en octobre avec le lancement du concours d'architecture, dont les lauréats seront connus courant 2023.

Par ailleurs, en juin 2022, une convention a été signée entre le canton, la Ville de Genève et le Servette FC, qui autorise la mise à disposition du centre de sportif de Vessy pour la première équipe du Servette FC à partir de l'été 2024.

Les horaires et les prestations offertes à Genève-Plage ont été étendues. Un projet de loi pour les années 2023-2024 sera déposé durant le premier trimestre 2023, qui prévoit de continuer l'extension des horaires en journée, mais aussi l'extension de la saison d'ouverture jusqu'à fin septembre. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant l'utilisation de sa zone événementielle.

Soutien à l'élite individuelle et à la relève

Le soutien au sport d'élite individuel repose sur Team Genève, programme qui a fêté ses 10 ans cette année. Team Genève vise à offrir des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales.

Comptant huit athlètes au début, le programme en compte aujourd'hui 37, représentant 22 disciplines. Une croissance qui illustre le dynamisme du sport genevois et offre de magnifiques perspectives en vue des prochains Jeux olympiques à Paris (été 2024) et Milan/Cortina (hiver 2024).

Le soutien à la relève élite est aussi une compétence du canton, centrée sur le développement des centres cantonaux de la relève.

Ces onze centres sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

« Comptant huit athlètes au début, le programme Team Genève en compte aujourd'hui 37, représentant 22 disciplines. Une croissance qui illustre le dynamisme du sport genevois. »

Jeunesse, sport et prévention cantonal de la culture

Dans le cadre du programme GE Découvre le mercredi, plus de 220 activités d'initiations et de découvertes ont été proposées à 3200 jeunes et enfants de 4 à 16 ans, principalement dans les domaines de la culture et du sport. Largement répartie sur l'ensemble du territoire cantonal et encadrée par des personnes professionnelles certifiées dans leur domaine, cette prestation s'étoffe d'année en année grâce à une étroite collaboration entre les partenaires associatifs, institutionnels, culturels et sportifs.

L'activité physique est un facteur de santé publique dont la valeur n'est plus à prouver. Dans sa volonté de promouvoir l'activité physique et de prévenir toute forme de discrimination et de violence, le canton collabore avec les organismes concernés pour des projets spécifiques ciblés, notamment en matière d'intégration et de santé. Figurant parmi les mesures

décidées lors des Etats généraux sur la violence dans le sport amateur, en 2019, le poste de chargé de prévention dans les milieux sportifs a été créé. M. Jérôme Berthoud exercera cette fonction pour les deux prochaines années.

Pensé pour soutenir la pratique du sport chez les jeunes de 5 à 20 ans, le programme Jeunesse+Sport promeut les valeurs de plaisir, d'engagement et de compétence au travers de la formation des monitrices et moniteurs et expertes et experts J+S. En 2022, le DCS a organisé 150 cours impliquant 160 personnes expertes, et près d'un millier de personnes formées.

Organisée par l'Association genevoise des sports en partenariat avec le canton et la Ville de Genève, la première Fête du sport a proposé en septembre 2022 des activités gratuites, ouvertes et accessibles à toutes et tous, dans le parc des Bastions ainsi que sur la Treille et en Vieille-Ville de Genève. Cette première édition a remporté un grand succès, d'abord auprès de nombreux élèves des écoles genevoises, puis auprès du grand public. Elle est appelée à être reconduite en 2024.

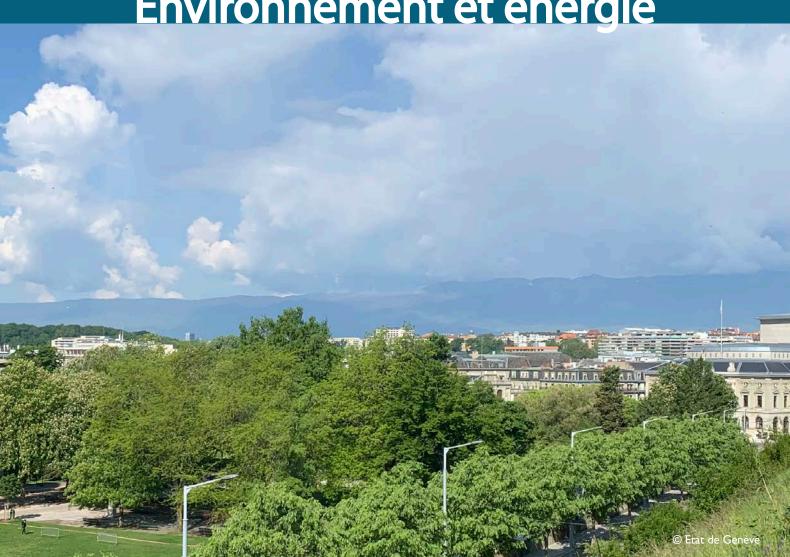


Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.







Protection de l'environnement

Développement durable et climat

En 2022, le déploiement des mesures du plan d'actions développement durable et du plan climat cantonal s'est poursuivi. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi-cadre sur le climat avec comme objectif de légitimer et renforcer la stratégie climatique portée par l'Etat. L'inscription des objectifs du plan climat dans une loi renforce ainsi l'action de l'Etat en la matière. La mise en œuvre de projets pilotes visant à lutter contre les îlots de chaleur dans le cadre du programme Cool-City se sont poursuivis. L'accompagnement des communes et des établissements publics automones via des formations, la mise à disposition d'outils ou encore la coordination de plateformes qui leurs sont dédiées s'est poursuivi en 2022.

Gestion des déchets

La nouvelle loi sur la gestion des déchets a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2022, renforçant les 3 grands axes de la politique de gestion des déchets : diminuer les déchets à la source, mieux les trier et les éliminer localement. Les activités menées en 2022 se sont organisées selon ces 3 axes. Par exemple, en matière de réduction des déchets à la source, le plan d'actions ECOMATGE- Valorisation des déchets minéraux de chantier a vu le jour et a abouti à la création d'une formation à l'intention des professionnelles et professionnels de la branche. Pour promouvoir la vaisselle réutilisable, la campagne de communication Emportons malin a été lancée et un guide à l'intention des communes publié. A noter également la promotion de l'économie circulaire, notamment via le projet « ZIBAY ECOPARC, à la découverte de l'écologie industrielle au Bois-de-Bay » qui a accueilli plus de 1500 visiteurs et visiteuses depuis son lancement.

Protection de l'air

La mise en œuvre du *Plan des mesures OPair 2018-2023* s'est poursuivie en 2022. En particulier, suite à la modification du règlement sur la protection de l'air, le contrôle des chaudières à bois, de petite et grande puissance, a été renforcé. Les deux stations mobiles permettant de réaliser des campagnes de mesures ciblées de la qualité de l'air dans des conditions locales particulières ont terminé leurs premières campagnes à Bellevue, Genève et Carouge, et sont actuellement positionnées à Plan-les-Ouates et au Grand Saconnex. Les résultats de ces campagnes ont été publiés sur le site internet dédié à la protection de l'air. La collaboration à l'échelle du Grand Genève en matière de qualité de l'air s'est enfin poursuivie sous l'égide du programme PACT'Air.

« Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi-cadre sur le climat avec comme objectif de légitimer et renforcer la stratégie climatique portée par l'Etat. »

Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants

La Stratégie Bruit 2030, adoptée en 2021, a été déclinée cette année en un plan de mesures qui sera soumis à une large consultation en 2023. Ce plan intègre des mesures ciblant notamment la diminution du bruit routier et des mesures innovantes et originales en lien avec les ambiances sonores. Suite à la mise à jour de l'ordonnance fédérale sur les rayonnements non ionisants ainsi que la publication de recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), le canton a pu renforcer la sécurité juridique dans sa gestion des antennes adaptatives, en particulier pour les modifications dites « mineures » des antennes de téléphonie mobile. Afin d'accompagner juridiquement les pratiques déjà en accord avec le droit fédéral, une modification du règlement genevois sur la protection contre le rayonnement non ionisant a été préparée et est, à fin 2022, en cours de consultation auprès de divers partenaires et acteurs du domaine.

Protection des sols et du sous-sol

Pour renforcer la protection des sols, les activités menées en 2022 ont visé à resserrer les liens avec les politiques publiques de l'eau, de l'urbanisme, de l'agriculture et de la nature. Les efforts se sont notamment concentrés sur le montage d'un projet axé sur les pratiques agricoles et visant à améliorer la qualité des sols et séquestrer du carbone (fiche 6.5 du plan climat cantonal). Ce projet, validé par la Confédération, sera déployé par les agricultrices et agriculteurs genevois dès janvier 2023. Les échanges autour du triptyque eau-sols-arbres ont également permis d'améliorer la visibilité des enjeux des sols urbains lors des phases de planification et de construction. L'aquifère transfrontalier du Genevois a fait l'objet de divers travaux pour sa gestion qualitative (avec notamment un pilote de traitement pour la pollution au perchlorate), quantitative, par exemple en cas de sécheresse, et financière.

« La Stratégie Bruit 2030, adoptée en 2021, a été déclinée cette année en un plan de mesures qui sera soumis à une large consultation en 2023. »

Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Plusieurs actions du Plan de mesures cantonal 2018-2023 Substances dangereuses dans l'environnement bâti ont été mises en œuvre. Par exemple, l'observatoire romand de la qualité de l'air intérieur a été officiellement lancé en octobre 2022 et les travaux préparatoires pour une campagne d'information sur les bonnes pratiques en matière de construction saine, destinée en priorité aux professionnels de la construction ont démarré.

Exploitation des ressources du sous-sol

Les efforts du programme GEothermies se sont concentrés cette année sur l'analyse des données issues de la campagne sismique 3D menée en 2021 sur une très grande partie du territoire genevois ainsi que sur les communes riveraines de France voisine. Les résultats ont confirmé le potentiel géothermique du canton

Protection contre les accidents majeurs

Le projet de cartographie numérique des risques d'accidents majeurs industriels a été réalisé aux 90%. La surveillance de la sécurité relative à la protection contre les accidents majeurs s'est poursuivie sur les routes cantonales, en plus des entreprises. Des travaux d'assainissement ont été réalisés, d'autres sont en cours ou planifiés afin d'assurer la sécurité des personnes et protéger l'environnement genevois. Une coordination entre prévention des accidents majeurs et aménagement du territoire a été nécessaire pour de nombreux projets d'importance cantonale, notamment à Bernex, au PAV et aux Cherpines.

Analyse de l'impact sur l'environnement

Le nouveau règlement sur l'évaluation environnementale, adopté fin 2022, cadre de manière précise l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE), la notice de l'impact sur l'environnement (NIE) et le suivi environnemental en phase de chantier (SER). Grâce aux EES, les autorités ont ainsi disposé d'éléments clairs d'aide à la décision dans le développement de projets et d'infrastructure cantonaux d'importance tels que l'implantation du pôle football ou du Bioparc. Pour accompagner les autorités compétentes, praticiens et porteurs de projet, un guide genevois de l'EES a été

publié. Dans le cadre du Plan guide d'Onex, un outil provisoire permettant d'établir un bilan carbone des plans programmes et projets aux différentes échelles de planification territoriale a été développé en réponse à la fiche 4.4 du plan climat cantonal renforcé. Il sera testé sur le grand projet des Cherpines et finalisé en 2023. Il offre ainsi au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux autorités compétentes une aide à la décision pour relever les défis de la neutralité carbone dans les quartiers. L'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E est entré en phase opérationnelle. Les contrôles effectués ont montré de très fréquentes atteintes à l'environnement. Ces premiers résultats et l'expérience qu'ils représentent a permis d'élaborer une stratégie de contrôle visant à couvrir les risques environnementaux liés aux chantiers.



Energie

L'exercice 2022 de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a été rythmé par les assainissements des simples vitrages, les audits obligatoires et travaux d'améliorations énergétiques des bâtiments les moins performants, l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et des contrôles du respect des bases légales des projets sur dossiers et en exploitation. L'OCEN a délivré des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables à hauteur de 34 millions de francs. Les propriétaires d'immeubles ont bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières et d'une meilleure visibilité de celles-ci grâce à la plateforme GEnergie, réalisée en collaboration avec le programme éco21 des SIG depuis 2017.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en avril 2022 le règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 30.1; REn). Son but est d'opérer une baisse programmée et par étapes des consommations énergétiques du niveau des indices de dépenses de chaleurs (IDC) des bâtiments pour lesquels les travaux d'assainissements seront obligatoires. Depuis le 1er septembre 2022, les chaudières, qu'elles soient nouvelles ou de remplacement, doivent en priorité et dans toute la mesure du possible, être alimentée en énergie renouvelable. En novembre 2022, il a publié un guide afin d'accompagner les propriétaires d'immeubles et leurs mandataires dans le développement de l'énergie solaire.

Accélérer la transition énergétique

Fort du Plan directeur cantonal de l'énergie et des énergies de réseaux (PDE 2030), le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi, l'un modifiant l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), l'autre modifiant l'article 22 de la loi sur l'énergie (LEn). Ces deux objets ont été approuvés par le Grand Conseil puis largement plébiscités par le peuple. Concrètement, il s'agit de créer un vaste réseau thermique structurant, dont la réalisation est confiée aux SIG.

« Fort du Plan directeur cantonal de l'énergie et des énergies de réseaux (PDE 2030), le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi, l'un modifiant l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), l'autre modifiant l'article 22 de la loi sur l'énergie (LEn). »

En 2022, l'OCEN a délivré 42 préavis relatifs à des procédures d'aménagement du territoire (Plans localisés de quartier, Plans directeurs communaux, etc.) et a validé 7 concepts énergétiques territoriaux. Il a aussi délivré 1846 préavis d'autorisation de construire, instruit 180 demandes d'installations de climatisation et 155 chauffages d'endroits ouverts. Ce chiffre stable découle du recours au chauffage de terrasse dû à l'augmentation de la fréquentation de ces dernières et hérité de la situation sanitaire. L'OCEN a aussi délivré 138 autorisations relatives à l'installations de pompes à chaleur.

En outre, 204 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site pour un taux de conformité de 33%. Les contrôles ont augmenté (+7% par rapport à 2021), du fait de la normalisation de la situation post-pandémique (reprise des chantiers, fin des confinements).

Enfin, 1714 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration énergétique, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées. Dans le cadre de la collaboration GEnergie, 22 entreprises - dont 17 sont des grands consommateurs - se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.



Gestion des eaux

2022 : sècheresse historique

L'année 2022 aura été marquée par une sécheresse exceptionnelle qui s'est étendue du printemps à l'automne soit sur près d'une demi-année. Si grâce au Léman, ressource robuste et de bonne qualité, l'approvisionnement en eau potable et les prestations de baignade n'ont pas été touchées, tous les moyens et petits cours d'eau ont battu des records d'étiage.

Alors que du côté ville, l'absence d'eau n'était que peu perceptible, du côté campagne et nature, les prestations écosystémiques délivrées par les eaux superficielles étaient clairement en souffrance. La pêche, l'irrigation agricole, l'arrosage des espaces publics et privés ont engendré de grosses interrogations, de même que la question de la cohérence transfronta-lière.

Si tous les territoires français jouxtant la frontière genevoise ont connu des arrêtés préfectoraux de restriction jusqu'à l'état de crise, seules deux mesures ont été prises à Genève : la mise à ban de l'Allondon et le soutien du débit de la Drize avec de l'eau du réseau. Les autorités réunies au sein du Comité Régional Franco Genevois ont appelé à améliorer le croisement des pratiques au vu de la très probable répétition des situations de sécheresse dans les années à venir.

Conscients des besoins exprimés ci-dessus, mais aussi forts de l'expérience de collaboration mise en place depuis l'audit de la Cour des comptes de 2019, les autorités cantonales impliquées dans la gestion de l'eau ont créé une Plateforme cantonale sur les usages de l'eau incluant également les Services industriels de Genève. La thématique de l'irrigation agricole y a été rapidement thématisée et une feuille de route y a été développée qui sera mise en œuvre dès 2023.

Renforcement de la coopération transfrontalière

Vu les enjeux de cohérence et d'augmentation de la résilience dans l'usage des ressources, mais aussi de croisement des besoins techniques (investissements communs, solutions de crise, etc.), la coopération transfrontalière est centrale et l'office cantonal de l'eau (OCEau) a décidé d'y dédier des moyens supplémentaires en engageant une personne référente en juillet 2022.

Dans ce contexte, la communauté transfrontalière de l'eau a redémarré ses travaux autour des questions liées aux situations de sécheresse. Les grandes instances dédiées au Léman (CIPEL), à l'Arve (CLE du SAGE), à la nappe du Genevois (Comité de gestion) attendent avec intérêt la naissance de la commission du Rhône qui découlera de la signature de l'accord-cadre actuellement gelé par l'Etat français.

Par ailleurs, en commun avec le Geneva Water Hub, l'OCEau a publié une étude sur l'histoire et les enjeux de la coopération transfrontalière dans le Grand Genève. Avec près de 150 ans de recul et plus de 40 outils (instances et accords) analysés, ce savoir-faire a été mis en valeur et a donné lieu au développement d'une storymap (https://www.genevawaterhub.org/fr/outils-de-gestion-ge) qui a permis de lancer un appel à partage d'expériences entre les bassins (lacs, fleuves, nappes phréatiques) transfrontaliers du monde au Forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022.

L'Aire : une rivière vedette

Bien que toujours en convalescence au niveau de sa qualité qui s'améliore très progressivement, l'Aire a été particulièrement choyée pendant l'année 2022. La gouvernance mise en place en 2021 donne aujourd'hui sa pleine mesure : tous les groupes de travail sont actifs et intègrent des représentants des associations. Une image directrice est en cours d'établissement avec des compétences croisées intégrant les composantes de l'espace rural et de l'agriculture avec celles de l'eau et de la ville.

La réalisation de la 4º étape de renaturation a pu être menée à son terme concluant ainsi le grand projet mené depuis 20 ans sur le linéaire allant de la frontière au Pont du Centenaire; il se trouve par ailleurs que les projets de renaturation/remise à ciel ouvert ont franchi une étape cruciale tant du côté amont français où l'avant-projet sur St-Julien est en cours de concertation, qu'à l'aval côté PAV, puisque le crédit d'investissement permettant la mise en œuvre de l'espace rivières a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Pour couronner le tout, le canton de Genève s'est vu remettre officiellement et en mains propres, le prix « paysage » du Conseil de l'Europe.

Un vent nouveau sur le lac et les ports

Parmi les changements significatifs intervenus en 2022, la directive concernant le non transfert des places d'amarrage avec la vente d'un bateau (édictée en octobre 2021) a permis de soulager quelque peu la liste d'attente en attribuant près de 60 places d'amarrages en 2022 - un chiffre record depuis 20 ans ! L'arrivée d'un nouveau responsable de la capitainerie

et un gros travail de relevés concernant l'usage accru du domaine public cantonal dénotent de la volonté de renforcer la relation avec tous les acteurs usagers et riverains du lac. Le chantier de dragage et de réorganisation de Port Choiseul a pu être mené à bien en 2022, et l'acceptation du crédit d'investissement pour l'aménagement du Vengeron, laissent entrevoir une amélioration notoire des infrastructures et activités nautiques avec un impact pour tout le Petit Lac.

En chiffres	2020	2021	2022
Permis de pêche annuels	2457	2578	2600
Permis de pêche journaliers	5950	5800	5850

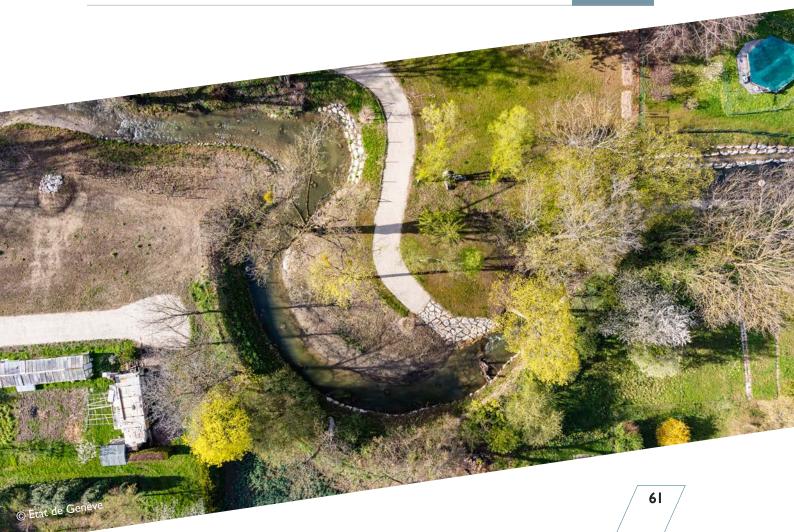
Ecosystèmes aquatiques sous haute surveillance et cours d'eau choyés

Dans un territoire aussi attractif que le Grand Genève, la pression domestique et urbaine est en croissance : un travail très important de surveillance et de réduction des impacts dus aux substances émises est donc nécessaire. En 2022, plusieurs coordinations ont été renforcées avec la Confédération, les hautes écoles, les SIG et les associations pour améliorer la portée des suivis, les méthodes d'observation, et la réalisation d'actions de remédiation. Les thèmes principalement développés sont les microplastiques et les

micropolluants. Dans ce contexte, la reconstruction de la STEP de Villette en vue d'y ajouter le traitement des micropolluants a franchi une étape importante en 2022 confirmant, de surcroit, un partenariat transfrontalier inédit avec la STEP française voisine.

Plusieurs chantiers de renaturation ont pu être achevés en 2022 – Foron à Ville-la-Grand et Puplinge, rives du lac à Cologny, Firmenich à La Plaine. Par ailleurs, les contrôles de conformité des raccordements de biensfonds privés sur les réseaux séparatifs d'assainissement, en coordination notamment avec l'inspectorat coordonné pour le contrôle environnemental des chantiers (OCEV), ont permis de sérier les approches et les cas les plus problématiques à résoudre.

En chiffres	2020	2021	2022
Analyses de micropolluants	77 329	119 240	128 301
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	3270	3480	3950
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	308	521	362
Nouveaux recours/contentieux	15	16	14



Agriculture et nature

Les 8 premiers mois de 2022 se sont illustrés pas une sécheresse exceptionnelle provoquant un stress marqué pour les cultures, les arbres et les milieux naturels. Un budget extraordinaire de 480 000 francs a été octroyé pour indemniser les éleveurs.

Un PL d'investissement (IAD2), d'un montant de 19 millions de francs sur 10 ans, a été transmis au Grand Conseil. Irrigation, énergie renouvelable, achat de machines pour le désherbage mécanique, création de places de lavage ou maximisation du captage de CO₂ dans les sols sont au programme.

En milieu urbain, la question des îlots de chaleur reste d'une actualité brûlante. Des pépinières urbaines ont été installées à Vernier, au PAV, à Rigot et aux Franchises. Plusieurs projets autour du tryptique eausol-arbre sont en cours. La plantation d'arbres dans l'espace urbain, cadrée par la stratégie d'arborisation et le futur PL d'investissement « arborisation » vise à augmenter de 21.6 à 24% le taux de canopée d'ici 2030.

Le domaine Rigot est aujourd'hui un espace ouvert de qualité aux portes du Palais des Nations. La promenade de la Paix se renforce avec la mise en service de Rigot et Mont-Riant. L'aménagement du parc agro-urbain de Bernex valorise les enjeux paysagers, naturels et agricoles. Sur la rive gauche, la renaturation de l'étang de Belle-Idée promeut la biodiversité dans cette autre pénétrante de verdure.

Dans le cadre du plan biodiversité, l'infrastructure écologique transfrontalière s'enrichit avec la cartographie de la trame noire promouvant la biodiversité nocturne.

Fruit des collaborations entre nature et agriculture, le projet de recherche « AUXIGEN » visant la réduction des insecticides dans la culture du colza par la promotion des insectes auxiliaires est lancé.

L'OCAN s'est doté d'une nouvelle batellerie pour le faucardage sur le lac. De plus, les macrophytes ne sont plus acheminés aux Cheneviers, mais se décomposent dans des filets de compostage.

Le 3^e projet de développement régional (PDR), orienté sur la production animale de proximité suit son cours. Une association a été créée en vue de l'installation d'un nouvel abattoir cantonal.

La nouvelle commission consultative pour l'agriculture a, parmi ses prérogatives, le suivi de l'évolution de la marque Genève Région Terre Avenir et de son adéquation aux critères du développement durable. La vente de bons du terroir visant à pallier les effets économiques de la COVID-19 s'est achevée en 2022. Près de 3900 clients ont totalisés une valeur de 2508 500 francs.

Le développement du tourisme rural a trouvé un ancrage fort dans la législation. La 5° journée cantonale sur les chemins de randonnée, sur la commune de Chancy, a été une opportunité de mieux faire connaître les enjeux naturels et agricoles de l'espace rural.

Enfin, l'OCAN, l'OCEau et l'OU, accompagnés des 6 communes riveraines de l'Aire, conduisent une gouvernance innovante qui tient compte des doléances des associations et du monde agricole afin de coproduire une image directrice du Vallon de l'Aire en forte mutation.



Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Formation

FORMATION

FORMATION





Enseignement obligatoire

La hausse importante des effectifs entamée depuis plusieurs années se poursuit avec une augmentation de près de 780 élèves dans l'enseignement obligatoire à la rentrée 2022. A la pression démographique s'ajoute cette année l'arrivée régulière de nouveaux élèves issus de la migration, en particulier en provenance d'Ukraine mais aussi d'autres pays comme l'Afghanistan, la Syrie, la Turquie. Ces élèves sont scolarisés dans des classes d'accueil à plein temps ou à temps partiel.

Au cycle d'orientation, près de 220 enseignantes et enseignants ont été engagés à la rentrée 2022 et au primaire, plus de 170. En 20 ans, seule la rentrée 2013 avait connu autant d'engagements.

Depuis la rentrée 2022, l'équipement des élèves en moyens d'enseignement et en fournitures scolaires représente une problématique complexe en raison de l'augmentation des effectifs, des ruptures d'approvisionnement et d'une hausse spectaculaire des coûts tant du papier que des fournitures.

Projet d'innovation pédagogique au primaire

Un projet d'innovation pédagogique est mis en œuvre dès la rentrée 2022. Il prévoit pour le cycle élémentaire de mieux tenir compte de la diversité des profils des élèves à cet âge et du temps qui leur est nécessaire pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux (langage oral, compétences sociales, autonomie, etc.), en parallèle de l'acquisition de savoirs disciplinaires. Ce projet introduit des modifications dans les carnets scolaires du cycle élémentaire et, pour toute l'école primaire, l'année est découpée en 2 semestres (au lieu de 3 trimestres). Le premier objectif visé est celui de consacrer plus de temps en faveur de l'apprentissage et donc à l'enseignement et à l'évaluation formative. De plus, conformément au Plan d'études romand (PER), il n'y aura plus de distinction entre le Français I et le Français II (5P à 8P), à l'instar de la pratique en vigueur dans les autres cantons romands. Ces innovations seront évaluées par le service de la recherche en éducation (SRED) avant d'être éventuellement pérennisées, notamment par la modification du cadre légal.

Entrée en scolarité

En complément, pour faciliter l'entrée en scolarité des élèves de IP, la collaboration avec divers acteurs de la petite enfance a continué à se développer. Ainsi, des élèves aux besoins éducatifs particuliers ont pu bénéficier d'accompagnements individualisés qui ont également eu un impact positif pour l'ensemble du groupe. Par ailleurs, les reports d'entrée en scolarité ont augmenté et ont permis à certains des élèves concernés de commencer leur scolarité, l'année suivante, en école régulière.



L'évolution du cycle d'orientation

Si la loi (L12974) qui prévoyait une structure différente pour le cycle d'orientation (CO) a été rejetée de justesse dans les urnes, une partie des réflexions et travaux initiés dans le cadre du projet CO22 se poursuivent avec comme objectif en particulier, la question des élèves en grande difficulté scolaire ainsi que la formation continue du corps enseignant en lien avec la différenciation pédagogique et l'évaluation. De plus, un outil d'autodiagnostic du climat scolaire est testé dans quatre établissements du cycle d'orientation dans le cadre d'un projet pilote.

La priorité est par ailleurs toujours portée sur l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II. Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de I I e en difficulté, a été renforcé.

Le dispositif GO-Apprentissage vise la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale. Ainsi, dans les établissements bénéficiant déjà de ce dispositif, un taux de contrats d'apprentissage signés plus élevé est enregistré : aussi, ce dispositif sera étendu aux 19 CO.

En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation de l'évaluation commune (évaluations cantonales (EP), EVACOM (CO) et TAF) se poursuit dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats et de renforcer la cohérence avec le PER. L'objectif visé par les TAF est de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et d'apporter les mesures nécessaires de régulation du système.

Moyens d'enseignement

Le développement de moyens d'enseignement se poursuit afin de disposer dans toutes les disciplines d'outils d'enseignement et d'évaluation adaptés aux objectifs d'apprentissage.

Suite à son adoption au niveau intercantonal, l'Éducation numérique, nouveau domaine du PER, complète les programmes depuis la rentrée 2021. Afin d'expérimenter les moyens d'enseignement genevois, une phase pilote est organisée au cycle élémentaire (1P-4P) et en 9° année du cycle d'orientation. Le déploiement de l'éducation au numérique à toute l'école obligatoire, tel que le prévoit le PER, reste toutefois en l'attente de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 13011 introduisant les moyens pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage.

Dans le domaine des Langues, des moyens d'enseignement ont été introduits en 11e année afin d'adapter l'enseignement du Latin.

Le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit avec cette année des nouveaux moyens d'enseignement romands de Mathématiques en 5P-6P et la possibilité pour les élèves de I le Langues vivantes et communication (LC) de suivre le profil Sciences appliquées, avec l'introduction d'un moyen d'enseignement genevois visant à développer une culture générale scientifique, technique et numérique chez les élèves.

L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée par un dispositif de formation pour le personnel enseignant.

« Un projet d'innovation pédagogique est mis en œuvre dès la rentrée 2022. Il prévoit pour le cycle élémentaire de mieux tenir compte de la diversité des profils des élèves à cet âge et du temps qui leur est nécessaire pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux, en parallèle de l'acquisition de savoirs disciplinaires. »

220

Le nombre d'enseignantes et enseignants engagés à la rentrée 2022 au cycle d'orientation. Ce chiffre est de plus de 170 au primaire. En 20 ans, seule la rentrée 2013 avait connu autant d'engagements.

Effectifs élèves	2020-2021	2021-2022	2022-2023 (15.11.2022)		
	15.11.2020	15.11.2021	Total	Filles	Garçons
Enseignement obligatoire (primaire)	37 441	37 860	38 642	19 051	19 591
Office médico-pédagogique (1)	2026	2091	2160	659	1501
Regroupements spécialisés et DIAMS /					
Classes intégrées (CE-CM) et classes					
intégrées mixtes (CM)»	406	418	405	144	261
Institutions publiques	1123	1181	1244	346	898
Institutions subventionnées	497	492	511	169	342
Enseignement obligatoire (cycle d'orientation)	13 046	13 305	13 762	6853	6909
Enseignement secondaire II	25 485	25 069	25 278	12 384	12 894
- Elèves et apprentis en école	17 708	17 489	17 541	9203	8338
Collège de Genève (2)	8443	8406	8542	4759	3783
Ecole de Culture Générale (3)	4098	4080	4096	2511	1585
CFP commerce (3)	2400	2314	2314	822	1492
CFP construction	361	327	312	65	247
CFP technique	791	807	770	61	709
CFP arts	558	558	545	376	169
CFP nature et environnement	270	229	222	93	129
CFP santé	297	285	252	178	74
CFP social	378	374	373	312	61
CFP service et hôtellerie / restauration	23	23	21	12	9
E.S.I.G.	89	86	94	14	80
- Maturité professionnelle	507	375	332	131	201
post-cfc ou post-diplôme (MP2)					
Maturité commerciale / Economie et services	434	305	238	98	140
Autres maturités professionnelles	73	70	94	33	61
- Apprentis à temps partiel	5095	5216	5152	2024	3128
scolarisés à Genève (système dual)	0.1				
(dont apprentis en rentrée différée)	81	-	-	004	
CFP commerce	1841	1783	1721	984	737
CFP arts	52	45	46	30	16
CFP construction	1050	1114	1125	78	1047
CFP service et hôtellerie / restauration	478	498	498	173	325
CFP technique	662	718	757	99	658
CFP nature et environnement	114	117	114	13	101
CFP santé	517	546	522	412	110
CFP social	381	395	369	235	134
- ACCES II (service)	499	478	687	263	424
- CFPP (ex. C.T.P.)	604	589	452	162	290
Filières préparartoire et de transition prof.	427	404	385	133	252
Parcours individualisés (4)	177	185	67	29	38
- SPI - Offres modulaires (4)	131	156	327	142	185
- Ecoles pour adultes	941	766	787	459	328
Collège pour adultes	350	328	368	219	149
E.C.G pour adultes	591	438	419	240	179
TOTAL	77 998	78 325	79 842	38 947	40 895

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2020, 2021 et 2022 - Source : Service de la recherche en

⁽¹⁾ Sans les mesures de soutien de l'enseignement spécialisé (2) Y compris les classes d'accueil.

 ⁽³⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées(ECG).
 (4) Offres modulaires, stages par rotation et classe préprofessionnelle. Ne sont pas comptabilisés les jeunes mineurs suivis par CAP Formations.

Enseignement secondaire II et formation continue

Valoriser la filière professionnelle

Le plan de soutien apprentissage, cofinancé par la Confédération, s'est poursuivi en 2022 à travers les principales mesures suivantes : prospection et remobilisation des entreprises formatrices visant à augmenter le nombre de places d'apprentissage, accompagnement et aide au placement des jeunes en vue de l'entrée en formation, cours de soutien aux apprentis et apprenties dans les centres de formation professionnelle, augmentation de l'effort de formation à l'Etat, au sein des établissements autonomes et des institutions subventionnées, renforcement de la communication et développement du nouveau journal de la formation professionnelle à destination des parents d'élèves du CO. Un axe complémentaire s'est ajouté en mars 2022 visant à faciliter la transition des diplômés et diplômées sur le marché du travail, à travers un projet pilote sur deux ans.

En vue de l'année scolaire 2022-2023, 2347 contrats d'apprentissage ont été signés, soit un nombre comparable à celui des deux dernières années.

A noter que le nombre d'apprenties et d'apprentis employés à l'Etat, est passé de 198 en 2013 à 300 en 2022 (+51%).

51

En pourcentage, l'augmentation du nombre d'apprenties et apprentis au sein de l'Etat de Genève entre 2013 (198) et 2022 (300).

Soutenir les jeunes en vue d'une certification

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans a permis de réduire le nombre de jeunes interrompant prématurément leur formation. Ainsi, le décrochage des élèves mineurs n'existe quasiment plus dans notre canton et le taux de certification augmente. Les efforts se poursuivent, à travers le renforcement du dispositif des Parcours individualisés (PI), dont l'objectif est de soutenir et d'accompagner les jeunes pour un maintien en formation ou une réorientation en vue de l'obtention d'une certification.

Ainsi, par exemple, les stages dans les centres de formation professionnelle qui profitent au premier semestre aux élèves PI sont ouverts, au 2e semestre, à l'ensemble des élèves de l'ESII désirant se réorienter. Par ailleurs, en collaboration avec la Fédération romande des entreprises, une vingtaine de stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise sont proposés. Enfin, les élèves les plus fragiles bénéficient de prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion proposées par des dispositifs externes

« La formation obligatoire jusqu'à 18 ans a permis de réduire le nombre de jeunes interrompant prématurément leur formation. Ainsi, le décrochage des élèves mineurs n'existe quasiment plus dans notre canton et le taux de certification augmente. »

Nouveaux plans de formation

Au niveau de l'enseignement, le nouveau plan d'études de l'Ecole de culture générale est mis en œuvre pour les élèves de 2° année. L'introduction de l'informatique au collège de Genève et à l'école de culture générale poursuit son déploiement avec notamment l'introduction de la culture numérique dans différentes disciplines. A l'ESII également, le plein déploiement de l'éducation au numérique reste dépendant de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 13011 sur les équipements informatiques scolaires.

La nouvelle ordonnance des formations commerciales, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, est en cours de déploiement. Mise en œuvre à la rentrée 2022 pour le domaine de la vente (commerce de détail), elle devrait être déployée en 2023 pour l'ensemble des autres formations commerciales.

Dans la formation continue, le dispositif Qualifications+ suit plus de 2000 adultes. Plusieurs projets pilotes, en partenariat avec l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général, ont été mis en place pour favoriser l'obtention d'une qualification AFP ou CFC dans divers domaines (p.ex. assistante et assistant en soins et accompagnement, agente et agent de propreté, employée et employé de cuisine, employée et employé en intendance). La coordination intercantonale s'est intensifiée et Genève fait figure de canton exemplaire dans la formation pour adultes. C'est le canton qui forme le plus d'adultes en Suisse, avec entre 700 et 800 AFP/CFC par année.



Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Cette année encore, l'office médico-pédagogique (OMP) constate une hausse des demandes de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier et une augmentation des scolarisations en enseignement spécialisé, avec près de 70 élèves supplémentaires (+3.3%) accueillis dans l'enseignement public et subventionné.

Cette croissance, que l'on constate également en Suisse et sur le plan international, représente un défi pour garantir la formation des élèves, disposer du personnel qualifié, garantir un taux d'encadrement adéquat, de locaux adaptés aux besoins, ainsi que pour coordonner le dispositif déployé sur plus d'une centaine de sites. Face à ce constat, une réflexion large sur l'organisation des prestations réalisées par le département ou déléguées est menée.

Les différents types de soutien en enseignement spécialisé délivrés par l'OMP pour les élèves de l'enseignement régulier concernent 439 élèves scolarisés aux niveaux primaire, secondaire I et II. A ces soutiens s'ajoutent ceux délivrés par d'autres partenaires subventionnés qui concernent 60 élèves.

En outre, 23 élèves présentant des troubles du spectre autistique bénéficient du CIPA-inclusion et 134 élèves de IP et 2P sont soutenus par une mesure d'éducation précoce spécialisée en école.

Le soutien des équipes enseignantes par des professionnels spécialisés s'est développé au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi F01), au bénéfice de l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.

Afin de répondre à la forte demande pour l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique, deux écoles de pédagogie spécialisée ont été

ouvertes. En outre, deux classes intégrées aux cycles élémentaire et moyen, ainsi qu'une classe intégrée au cycle d'orientation et une école de pédagogie spécialisée pour les jeunes du secondaire II ont été ouvertes.

Le manque de lieux de vie à Genève pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental, autisme et troubles du comportement, a conduit à la mise en œuvre d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter le placement ou l'hospitalisation. Cet accompagnement éducatif permet d'assister les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives et de retarder, voire éviter, un placement en foyer.

« Le manque de lieux de vie à Genève pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental, autisme et troubles du comportement, a conduit à la mise en œuvre d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter le placement ou l'hospitalisation. »

Prestations médico-psychologiques

Le nombre d'enfants et de jeunes traités au sein des consultations ambulatoires présente une augmentation cette année (4618, soit +6.1% par rapport à 2021). Toutefois, le nombre de nouvelles situations accueillies diminue avec 3158 demandes de consultation en 2022 contre 3713 enregistrées en 2021, année particulièrement marquée par la pandémie.

Au total, le nombre de séances dispensées à des mineurs, au sein des consultations ambulatoires, se monte à 45 975, soit -7.8% par rapport à 2021.

Les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 20.1% des élèves du CO, soit 2681 (2730 en 2021), pour 23 143 rendez-vous. Au secondaire II, 11.8% des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services, soit 860 jeunes (+22.3%, 703 en 2021), pour 2542 rendez-vous.



Suivi éducatif et soutien aux familles

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales.

L'arrivée persistante à Genève de jeunes migrants mineurs non accompagnés a nécessité de maintenir le dispositif de suivi et de prise en charge, mis en place en concertation interdépartementale.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée cette année encore, afin d'accompagner les parents en difficulté, d'éviter tant que possible les placements et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille. Cette prestation est stable depuis l'année passée, avec un peu plus de 300 mesures d'AEMO pour plus de 500 enfants suivis.

Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés ou renforcés.

Depuis la rentrée 2022, pour renforcer et étendre l'éducation sexuelle et affective, les maîtresses et maîtres spécialistes en santé sexuelle sont déployés dans les établissements scolaires, y compris dans l'enseignement spécialisé. Au terme du déploiement prévu sur 3 ans, les cours seront multipliés par deux avec 2 à 4 périodes par classe et par année données dès la 3P, jusqu'à la 3e année de l'ESII.

En 2021-2022, ont été réalisés 40'059 entretiens de santé infirmier (+9%) et 1743 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En outre, 766 élèves de 9CO ont été vaccinés contre le papillomavirus et 202 contre l'hépatite B. Une campagne de vaccination COVID-19 a permis de vacciner 988 élèves au sein des CO. Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+4%).

500

Le nombre d'enfants suivis par une mesure d'AEMO (assistance éducative en milieu ouvert).



En 2021-2022, le SSEJ a pratiqué un peu moins de dépistages systématiques de la vue (22 557, -10%) et de l'ouïe (17 256). Le service dentaire scolaire a réalisé 39 185 dépistages des affections bucco-dentaires.

Le plan de prévention et de lutte contre le (cyber) harcèlement a dû être prolongé en raison de la crise sanitaire et le dispositif sera pérennisé. La formation complémentaire à la technique d'entretien de préoccupation partagée a permis de former 300 enseignantes et enseignants supplémentaires.

En 2022, le service de pédagogie spécialisée a connu une hausse des demandes d'octroi de prestations (10 607) dont : 5749 décisions d'octroi en logopédie, 2127 en enseignement spécialisé, 1214 en psychomotricité, 767 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 706 en éducation précoce spécialisée et 44 en langage parlé complété. L'année 2022 a également été marquée par la mise en œuvre de la surveillance de 2 internats étatiques de pédagogie spécialisée. Le nombre de thérapeutes accrédités a augmenté (18 logopédistes, 12 psychomotriciennes et psychomotriciens).

S'agissant du suivi des jeunes sous mesures d'assistance personnelle, le nombre de situations confiées par le tribunal des mineurs à l'unité d'assistance personnelle, tout au long de l'année 2021, est resté stable avec environ 50 jeunes suivis en permanence. Enfin, face à l'essor continu des places d'accueil préscolaire, les ressources pour l'autorisation et la surveillance de l'accueil de jour doivent être adaptées.

« Le plan de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement a dû être prolongé en raison de la crise sanitaire et le dispositif sera pérennisé. »

Hautes écoles

A la rentrée 2022, l'Université de Genève comptait 18 261 étudiantes et étudiants, la HES-SO Genève 5992 et l'IHEID 1141.

L'Université de Genève a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectif 2020-2023. Dans ce cadre, elle a déployé son plan d'action numérique. Elle a par ailleurs défini une stratégie visant la « durabilité », impliquant l'ensemble de sa communauté. En outre, elle a établi un plan d'action pour la relève. De plus, elle poursuit le développement d'une « culture qualité » afin d'améliorer en permanence son efficience et d'assurer son excellence dans ses missions. Dans ce cadre, elle s'est notamment engagée à développer un enseignement innovant et attractif pour un public de plus en plus hétérogène. Enfin, elle a réussi, dans un contexte difficile, à maintenir sa compétitivité en matière de recherche scientifique (62° au ranking de Shanghai) et compte désormais un deuxième lauréat de la médaille Fields de mathématiques.

L'IHEID a mis en place les projets définis dans la convention d'objectifs 2021-2024. Il a également engagé des réformes portant sur les mécanismes de représentation estudiantine, les règles de gestion des ressources humaines, l'édiction d'un nouveau règlement du personnel de l'enseignement et de la recherche, la prévention des conflits et la prise en charge du harcèlement. En outre, un nouveau code de conduite a été élaboré, basé sur la liberté académique, l'excellence, l'équité, la diversité et le respect mutuel. Enfin, trois initiatives ont été déployées sur les thématiques du genre, de la diversité et de l'inclusion, de la durabilité et des arts et touchent tous les domaines de l'Institut (recherche, enseignement services à la Cité et à la Genève internationale notamment).

La **HES-SO Genève** a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations 2021-2024. Pour les axes relevant de la stratégie cantonale, en particulier le renforcement de la filière de formation en soins infirmiers, elle a cherché à augmenter encore le nombre de candidatures par notamment une campagne de communication. A ce propos, on peut noter que le nombre d'étudiants de l^{ère} année en soins infirmiers a passé de 125 en 2013 à 214 en 2021. Par ailleurs, le crédit d'investissement en vue de la construction de locaux pour la Haute école

de santé a été voté avec, à terme, 400 places de formation supplémentaires. Au niveau des priorités institutionnelles, la HES-SO GE vise notamment l'inclusion. Dans le domaine de l'éthique, grâce à un comité commun avec l'Université de Genève, elle bénéficie d'une expérience externe et d'une expertise indépendante. De même, elle suit une stratégie numérique multidimensionnelle, incluant notamment les questions de gouvernance, les pratiques d'enseignement ou encore la recherche. Enfin elle développe une politique en matière de développement durable et mène de nombreux projets dans le but d'activer la transition vers une société durable.

En conclusion, les trois hautes écoles du canton poursuivent leur essor tout en menant des réformes d'importance et se profilent comme des institutions performantes et reconnues sur le plan international. Dans ce contexte, il faut rappeler toutefois que la non-association au programme Horizon Europe entrave fortement le cours de la recherche fondamentale et appliquée (perte de soutiens financiers, défaut de participations aux projets internationaux, départs de chercheuses et chercheurs s'installant en Europe). De même, elle complexifie les projets de mobilité estudiantine. Si des solutions palliatives sont parfois trouvées à court terme, la priorité reste l'adhésion de la Suisse à Horizon Europe.

« Les trois hautes écoles du canton poursuivent leur essor tout en menant des réformes d'importance et se profilent comme des institutions performantes et reconnues sur le plan international. »

Programme transversal à la politique F

Service écoles-médias

Le service écoles-médias (SEM) apporte expertise ainsi que support pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de l'éducation par et au numérique.

Sur le plan des infrastructures informatiques pour la pédagogie, l'amélioration de la gestion des annuaires s'est poursuivie en collaboration avec l'OCSIN. Depuis la rentrée 2022, les élèves peuvent se connecter aux équipements informatiques et aux applications en ligne avec un seul compte.

Le corps enseignant dispose désormais d'une plateforme, intitulée la Boîte à idées, pour faire part de ses besoins d'améliorations ou d'évolution relatifs à son environnement numérique.

La gouvernance de la cinquantaine d'applications gérées par le SEM a été clarifiée avec une échelle de responsabilités plus lisible. Les serveurs de l'OCSIN sur lesquels les applications sont hébergées ont été renouvelés pour améliorer la performance, la fiabilité et la sécurité.

Le SEM a contribué à l'effort du département pour lutter contre le harcèlement, avec en collaboration avec l'OFPC et l'association le 2^e Observatoire, la réalisation de trois courts métrages destinés à sensibiliser les acteurs et actrices de la formation

professionnelle à la maltraitance des jeunes durant leur apprentissage.

Dans le domaine de la formation, en plus des modalités habituelles en présentiel ou en ligne, le service a organisé un recyclage destiné aux futurs enseignants et enseignantes d'informatique au secondaire I. Il a également contribué à développer des moyens d'enseignement au primaire dans le champ des mathématiques avec des ressources numériques destinées aux élèves.

Enfin, la médiathèque a réorganisé ses collections pour les mettre toutes en libre-accès. Parallèlement, des expositions, des ateliers et animations permettent l'accueil d'un nombre croissant de classes.



Service de médiation scolaire SMS

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et l'école inclusive, le service de médiation scolaire (SMS) accompagne les établissements scolaires dans la mise en œuvre des projets et des actions visant, d'une part, à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et, plus généralement, à renforcer le climat scolaire pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves.

Après deux années impactées par les mesures COVID, les actions prioritaires ont porté en particulier sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de promouvoir le bien-vivre ensemble et améliorer le climat relationnel.

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS continuera à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et renforcer la communication avec les familles.

En outre, ses prestations de soutien et de médiation, développées depuis la rentrée 2021, se poursuivent pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'usagères et d'usagers du département qui font face à un conflit ou un problème de communication persistant avec une entité du DIP. En parallèle, le SMS assure une structure d'accueil confidentielle, externe et indépendante au cadre de l'école et des services du département. Elle est destinée notamment aux élèves qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations de comportements incompatibles avec les devoirs de fonction ou d'atteintes à l'intégrité de la part de membres du personnel du DIP.

Service de l'enseignement privé

En 2022, le service de l'enseignement privé (SEP) a poursuivi sa mission d'autorisation, de surveillance et d'information de l'enseignement privé. Parmi ces activités, on peut relever l'octroi de 7 nouvelles autorisations d'exploiter et une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à 17 écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de 4 autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). 21 écoles ont changé de direction durant cette année, dont 15 concernent l'enseignement primaire. Six préavis ont été émis par le SEP à l'intention de la direction générale de l'OFPC (office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2022 se monte à 181.

La réflexion sur le fond de la mission et sur l'organisation du service se poursuit, accompagnée d'une mise à jour des dispositions réglementaires; les résultats et la mise en œuvre progressive de ces travaux sont attendus pour le premier semestre 2023.

Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi l'analyse des parcours de formation des élèves dans leurs différentes dimensions (parcours complexes, transitions, interruptions de formation, ou encore impact de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans). Il a en outre conduit une étude ciblée sur la formation professionnelle, et plus particulièrement l'AFP.

Par ailleurs, il approfondit l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au CO ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Dans la perspective du plan cantonal de pédagogie spécialisée, le SRED a posé les jalons pour produire de nouveaux indicateurs en vue de la création de l'observatoire de la pédagogie spécialisée. Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des mineurs sous protection, ainsi qu'aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité à travers des projets d'étude ad hoc. Il a également mené des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO, ainsi que sur la diversité et les discriminations. Par ailleurs, il accompagne plusieurs projets stratégiques du département, sous la forme d'évaluation accompagnante, comme par exemple le projet d'innovation pédagogique à l'enseignementprimaire.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED continue de participer aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO et aux outils de monitorage cantonaux (EVACOM, TAF). Il a en outre débuté une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service développe les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves. Il a poursuivi la mise à jour annuelle des indicateurs du décrochage scolaire. Depuis 2020, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, contribue à la réalisation de certaines missions de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

A la rentrée 2022, le dispositif Sport-art-études a poursuivi son implémentation et compte 737 élèves tous degrés d'enseignement confondus. La grande majorité des talents intégrés dans le dispositif bénéficient de quatre après-midis par semaine pour se consacrer à leur pratique artistique ou sportive.

Dans le cadre d'Ecole&Sport, quelque 4500 élèves ont eu la possibilité de découvrir des activités sportives à travers différents événements tels que la Coupe d'Europe de Hockey sur gazon ou les rencontres avec le navigateur Alan Roura.

Dans le domaine des enseignements artistiques de base, le SÉSAC a piloté le processus d'accréditation des écoles pour la période 2023-2027 qui verra I I écoles reconnues par le département, « La Bulle d'air » rejoignant le dispositif.

Le programme DIP 21 pour une éducation en vue d'un développement durable s'est également poursuivi, et des exemples de projets peuvent être consultés en ligne : DIP21 (ge.ch)

Après la parenthèse COVID, Ecole&Culture a retrouvé son rythme de croisière en proposant des activités à environ 150 000 élèves, et a notamment collaboré avec la Ville de Genève au projet « Plante ton arbre! » du théâtre Spirale qui s'adressera à plus de 10 000 élèves du primaire au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Le dispositif « Le Livre à l'école » a continué à se développer avec notamment la poursuite du projet « Silence on lit! » qui concerne dorénavant 58 établissements du primaire au secondaire II (28 de plus qu'en 2021). Quant à la participation des classes du secondaire II au Prix BD Zoom, elle demeure en croissance d'année en année, comptant 51 classes à la rentrée pour l'édition 2022-2023.

Le SÉSAC reste également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du DIP. Cette année, il a soutenu financièrement 63 projets portés par des partenaires de l'école ou par des jeunes de 15 à 30 ans.

Enfin, dans le domaine de la nouveauté, le SÉSAC, responsable du secrétariat, a organisé le lancement du Conseil de la Jeunesse (CJGE), dont les membres ont été nommés par le Conseil d'Etat en février.

737

Le nombre d'élèves tous degrés d'enseignement confondus dans le dispositif Sport-art-études.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.







© Etat de Genève

Logement et planification foncière

Plusieurs records ont été battus en terme de construction de logements. La construction de logements d'utilité publique, qui avait déjà connu un record en 2021 avec 825 nouvelles unités, voit en 2022 sa croissance se poursuivre. Cette production a permis à de nombreux ménages à revenus modestes de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins. Par ailleurs, ce sont plus de 3600 nouveaux logements qui ont été mis sur le marché au cours des douze derniers mois, ce qui constitue une hausse de 34% en comparaison annuelle. Pourtant, ces chiffres réjouissants sont nuancés par le taux de vacance de logement qui a encore diminué, pour atteindre 0.37%, soit le deuxième taux le plus bas de Suisse.

La durée de séjour pour pouvoir accéder à un logement subventionné a été augmentée, suite à l'acceptation d'un référendum le 13 février 2022. Il faut maintenant avoir résidé à Genève de manière continue durant 4 ans dans les 8 dernières années pour pouvoir prétendre à un tel logement. Cette nouvelle situation a nécessité la mise à jour des pratiques administratives concernées et la suppression d'environ 400 demandes dans la base de demandeurs de logements commune au fondations immobilières de droit public (FIDP) et à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques d'avancer, tels que la Caserne des Vernets avec 140 000 m² de surface brute de plancher (SBP), les voies vertes, le tram Grand-Saconnex et le tram St-Julien ou la remise à ciel ouvert de la Drize et a ainsi répondu aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques et notamment la formation, la mobilité, et le logement.

« La construction de logements d'utilité publique, qui avait déjà connu un record en 2021 avec 825 nouvelles unités, voit en 2022 sa croissance se poursuivre. »

Gestion et développement de l'offre de logements

Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2022, 19 808 logements (+1.7% +339 unités). Il représente environ 11.58 % du parc locatif cantonal, contre 11.53 % en 2021. Après une année record en 2021, avec 825 nouveaux logements LUP, la progression du parc LUP est cette année, plus faible. Le fonds LUP a permis l'acquisition de 7 parcelles par la FPLC, représentant 4636 m² de terrain, ainsi que l'acquisition de 277 m² SBP, représentent un potentiel de 61 logements. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 51 nouveaux logements d'utilité

publique à réaliser par des fondations immobilières de droit public.

Les engagements du Fonds LUP s'élèvent à fin 2022 à 36 277 204 francs, dont 14 011 604 francs ont été versés en 2022 et 22 265 600 francs sont reportés à 2023. Des remboursements à hauteur de 856 732 francs ont également été rétrocédés sur le budget 2022.

Après un nombre d'accord de principe très élevé en 2020, et une année 2021 modeste, on retrouve, en 2022, une activité de construction soutenue, avec près de 1900 logements concernés. Quant à la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), une activité soutenue est constatée.

Gestion et développement			
de l'offre de logements	2020	2021	2022
Logements ayant reçu un accord de principe	3157	1063	1862
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	68	71	52
Décisions sur réclamations	2	0	1
Procédures judiciaires en cours	5	6	4
Procédures judiciaires ayant abouti	5	10	7
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	5	9	6
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	208	277	277
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	2357	2959	2904



Aide à la personne en matière de logement

L'augmentation des foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM se confirme encore en 2022.

Cette croissance, observée ces dernières années, est liée à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM. Le nombre de foyers bénéficiant d'allocations, ainsi que le nombre de foyers surtaxés restent globalement stables, en 2022.

Mesures d'aide à la personne	2020	2021	2022
Logements octroyés	164	279	218
Foyers bénéficiant d'allocations	6742	6844	6866
Foyers bénéficiant de subventions HM	3614	4174	4693
Foyers surtaxés	1689	1743	1711
Procédures judiciaires en cours	5	7	4
Procédures judiciaires ayant abouti	16	14	13
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	16	14	13
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	710	659	326
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	104	81	44
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	25	29	17

Développement et mise en œuvre des activités foncières

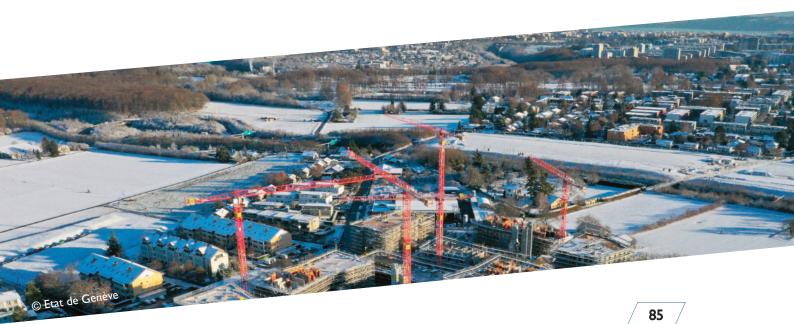
L'OCLPF a contribué au traitement foncier des dossiers suivants :

- 27 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements et infrastructures publics (tramway, routes, échanges fonciers pour la mise en œuvre des plans localisés de quartier, des opérations d'acquisitions, etc.)
- 24 extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat pour l'octroi de DDP, dont 13 pour le périmètre des Vernets (soit environ 140 000 m² de Sbp), et 11 pour l'octroi de DDP logement (LUP), d'écoles privées, affectation sportive, de refuge d'animaux et pour l'Aéroport International de Genève.
- 148 actes authentiques signés, formalisant notamment la constitution ou la radiation de servitudes et les cessions au domaine public cantonal ainsi que trois nouveaux contrats de superficie
- 46 consentements sous seing privé et réquisitions au registre foncier ont été dénombrés;
- 228 requêtes de notaires ou autres tiers ont été traitées et 348 recherches au Registre foncier effectuées.

Le secteur des opérations foncières a également œuvré, en collaboration avec les différentes directions de projet de l'Etat de Genève, sur 20 projets d'équipement public d'importance cantonale majeure notamment les voies vertes, les tramways et les bus à haut niveau de services, la remise à ciel

ouvert de la Drize ainsi que les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois et également pour le périmètre de la goutte Saint-Mathieu. Les actions suivantes ont été menées :

- 1079 analyses de parcelles (analyse foncière, impact sur la parcelle, identification des points durs, recherche de solutions, indemnisation);
- 689 négociations ont été menées avec les propriétaires privés, les communes et autres tiers;
- 21 régularisations foncières ont été traitées concernant principalement des cessions au domaine public cantonal;
- 140 protocoles ou conventions ont été signés permettant d'obtenir les accords pour la dépose des requêtes en autorisation de construire et l'acquisition des parcelles nécessaires au différents projets;
- l'OCLPF a rendu 24 préavis relatifs à des délibérations communales et 13 préavis relatifs à des MZ, PLQ, PDZI, PS, Concours valant PLQ;
- de même des actions ont été menées en matières de mise en œuvre de PLQ et un échange afin de débloquer un PLQ qui permettra la réalisation de 4800 m² de surfaces brutes de logement:
- le Groupe de politique foncière (GPF) dont la présidence est assurée par l'OCLPF, s'est réuni à 22 reprises, a traité 96 affaires et discuté de 31 points de politique générale;
- S'agissant des droits de préemption, l'OCLPF a examiné 194 transactions dont 169 cas LGL, 13 cas LZIAM, 12 cas LPMNS et l'Etat de Genève a exercé le droit de préemption à 3 reprises (LGL) et 1 reprise LZIAM.



Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantier

Suite au très bon retour de la Confédération sur le 4º projet d'agglomération (PA4) Grand Genève, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi pour financer la réalisation de 42 mesures genevoises sur la période 2024-2028. A condition de tenir cette échéance de réalisation, la Confédération subventionnera à hauteur de 83 millions de francs les mesures genevoises du PA4, parmi les 141 millions de francs versés pour l'ensemble du Grand Genève. Outre les aménagements urbains en lien avec l'extension de la gare de Cornavin et la création de deux nouvelles voies vertes à Bernex et Versoix, le PA4 prévoit deux nouveaux trams transfrontaliers, l'un jusqu'à Ferney-Voltaire et l'autre jusqu'à Annemasse. Au total, à travers les quatre générations de Projet d'agglomération, plus de 650 millions de francs de la Confédération permettent de financer les différents projets du Grand Genève, dont 460 millions de francs uniquement pour le canton de Genève.

La charte du Grand Genève en transition a été adoptée par l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière en juin 2022, puis validée tour à tour par chacun des membres français, vaudois et genevois. Les 8 partenaires du Grand Genève, qui ont officiellement signé cette charte en janvier 2023, s'accordent sur les enjeux de la transition écologique en partageant et en élargissant leurs expériences respectives développées depuis de nombreuses années dans les domaines de la gestion de l'eau, de la protection de la qualité de l'air ou de la valorisation de la biodiversité par exemple.

Enfin, Le Grand Genève a accueilli sur son territoire la 23^e édition des Assises européennes de la transition énergétique du 31 mai au 2 juin 2022. Cet évènement organisé en présentiel à Palexpo dans un contexte particulier lié à la pandémie de la COVID-19, a rassemblé plus de 4200 congressistes sur les 3 jours qui

ont pu participer aux 17 conférence plénières, 114 ateliers de travail et 6 visites de terrains animés par des intervenants de haut niveau. Dans ce cadre, le « Carrefour des métiers » a permis à 1000 jeunes du Grand Genève de découvrir les métiers de la transition. En parallèle, 180 animations grand public sur le thème de la transition écologique se sont déroulées sur tout le territoire de l'agglomération dans le cadre du « Off » des Assises.

« Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi pour financer la réalisation de 42 mesures genevoises sur la période 2024-2028. A condition de tenir cette échéance de réalisation, la Confédération subventionnera à hauteur de 83 millions de francs les mesures genevoises du PA4, parmi les 141 millions de francs versés pour l'ensemble du Grand Genève. »

Développement urbain

Les grands projets ont connu des avancées notables allant de l'adoption de nouveaux PLQ à l'arrivée de nouveaux habitants, toujours en privilégiant la coordination entre des projets de développement et d'infrastructures (tram, BHNS ou encore voies vertes) y compris jusqu'à la phase chantier. Plusieurs démarches innovantes ont été mises en place ou se sont concrétisées comme par exemple pour la première étape du Rolliet aux Cherpines. La qualité environnementale, l'intégration de la dimension patrimoniale, la qualité des espaces publics et l'implication des habitantes et habitants sont au cœur des démarches de projet. Le Conseil d'Etat a ainsi validé de nombreux projets sur tout le territoire cantonal permettant la planification de plus de 2000 logements au sein de projets de quartier de qualité ainsi que de plusieurs zones d'activité.

Projet Praille Acacias Vernets

Pour le projet Praille Acacias Vernets (PAV), l'année a été marquée par de fortes avancées dans la mise en œuvre du projet et dans l'élaboration de la planification spéciale (PLQ). Des étapes importantes pour le projet de PLQ Acacias I (2300 logements, I groupe scolaire et de nombreux équipements) ont été passées avec notamment un préavis favorable du conseil municipal. L'élaboration des projets de quartier s'est poursuivie ainsi que leur planification sur les secteurs de Grosselin, de la Pointe Nord, de la Praille (en partenariat étroit avec la FTI et la Fondation PAV), et de la Porte Sud.

La phase opérationnelle (immobilier et espaces publics) et la planification sur le secteur de l'Etoile, en lien étroit avec la Fondation PAV (FPAV), la ville de

Carouge et les opérateurs, ont permis une accélération de la mise en œuvre. Les études de projet relatives à des infrastructures majeures telles que la création de l'espace rivières et la transformation de la route des Jeunes ont été réalisées. Les projets pour des espaces publics structurants comme la voie verte d'agglomération entre Carouge et les Vernets, mandats d'études parallèles (MEP) pour la requalification du parvis de la patinoire des Vernets, se sont poursuivis. Le Grand Conseil a voté un crédit de 61 millions de francs pour les études de projets et la réalisation d'une première phase de la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dès 2024.

Les travaux ont débuté pour deux quartiers majeurs : les Vernets (1355 logements, un groupe scolaire, une crèche) et la première phase de l'Etoile (campus Pictet, rivière). Ces avancées ont été accompagnées par un travail sur plusieurs thématiques clés du projet urbain : la programmation des quartiers et des équipements publics, l'empreinte carbone du projet urbain ainsi que la mutation du réseau de mobilité pour anticiper les changements de pratiques et favoriser la mobilité douce.

Un important travail de structuration de l'opérateur et d'organisation des instances de projet a permis d'optimiser la conduite de secteurs comme l'Etoile, la Praille – Grand Parc ou encore Praille Ouest, en lien étroit avec les opérateurs et partenaires en place.



Projets d'espaces publics

La réalisation des espaces publics par l'Etat de Genève autour des interfaces des stations du Léman Express de Pont-Rouge, Lancy-Bachet et Chêne-Bourg se poursuit au fur et à mesure de la livraison de la programmation urbaine. En parallèle, les voies vertes permettant de répondre aux besoins de mobilité douce se construisent : la Voie verte rive droite est en phase d'autorisation de construire, la Voie verte située à Carouge le long de l'Arve est en travaux alors que les voies vertes Sécheron-Versoix et Bernex-Bâtie sont en phase d'avant-projet. La première stratégie cantonale des espaces publics a été élaborée et adoptée en 2022. Elle est accompagnée d'un guide opérationnel à l'intention de l'ensemble des acteurs. Dans le cadre du Plan climat cantonal, le Conseil d'Etat a adopté un crédit d'investissement de 5.6 millions de francs pour mener les travaux nécessaire à réduire l'îlot de chaleur du préau du Cycle d'orientation de Sécheron. L'ensemble de ces réalisations bénéficie d'un financement fédéral à travers le Projet d'agglomération.

Participation citoyenne

Le grand public est invité à discuter et débattre d'urbanisme et de transition écologique à l'occasion d'Explore et les professionnels plus spécifiquement à l'occasion de la quinzaine de l'urbanisme. Le Conseil d'Etat, qui a soutenu la mise en place du Forum citoyen s'est prononcé, notamment lors d'une séance publique, sur les mesures proposées par le Forum et dont les mises en œuvre se poursuivent. Sous mandat de la délégation du Conseil d'Etat au numérique, le développement de la plateforme Decidim participer. ge.ch s'est poursuivi pour favoriser l'implication citoyenne en ligne.

Planification cantonale

La démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT) a été lancée en septembre 2022. Elle consiste à construire un projet de territoire qui soit compatible avec les objectifs de la transition écologique. Ce processus mené avec les partenaires de l'agglomération du Grand Genève, pleinement coordonné avec les territoires voisins et, largement concerté, débouchera sur une vision territoriale à l'échelle de l'agglomération en 2024. Celle-ci fondera la révision du Plan directeur cantonal, outil qui fixe les ambitions cantonales en matière de qualité de vie et de maîtrise

du développement territorial, et sera à la base des futurs Projets d'agglomération. La démarche VTT est soutenue par un dispositif de participation.

Planification communale

Le Conseil d'Etat a validé la mise à jour des plans directeurs communaux (PDCom) intégrant notamment les stratégies de densification différenciées de la zone 5. Ainsi, entre 20 et 22 communes disposeront de leur stratégie zone 5 validées par le Conseil d'Etat en juin 2023.

Quartiers en transition

La charte « quartiers en transition », publiée en 2022, vise à matérialiser l'ambition du Conseil d'Etat de planifier des quartiers tournés vers les enjeux de transition écologique et de solidarité afin de proposer un cadre de vie de qualité aux habitants.

Urbanisme test

La volonté d'innovation du Conseil d'Etat s'est concrétisée dans l'urbanisme test des projets d'Onex Micro-Territoires et du Jardin des Nations qui, par des installations temporaires, ont permis d'explorer dans une logique de collaboration transversale « Etatcommunes », des concepts novateurs.

Autorisations de construire

Dans un contexte d'activité historiquement élevé, l'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi durant l'année 2022 ses efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficience des processus d'autorisations de construire issus des réformes.

Suite à l'ouverture au public d'AC-démat (plateforme de dépôt dématérialisé des autorisations de construire) en octobre 2021, un important travail d'ajustement et de développement a été fourni durant l'année 2022 pour répondre aux exigences et aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices tant internes qu'externes. En outre, les travaux visant à l'élaboration de la partie post-autorisation de l'outil AC-démat ont permis de déposer en octobre 2022 un

projet de loi pour son financement auprès du Grand Conseil, celui-ci sera traité début 2023. Dans ce contexte on notera avec satisfaction que le pourcentage de dossiers déposés en ligne a atteint fin 2022 près de 95% toutes procédures confondues. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts ne cessent de se poursuivre sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes.

Sur le plan organisationnel, l'OAC a réalisé, dans le cadre de la transition numérique, un travail conséquent pour établir un nouveau concept de renseignement et d'accueil au public. Cette réforme de son front office et la refonte des activités administratives y

relatives permettra à court terme d'améliorer sensiblement la qualité des services auprès des administrés.

S'agissant des activités de police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière soutenue comme le démontre le nombre de dossiers d'infractions ouverts dans le courant de l'année. En outre, l'inspection de la construction et des chantiers a travaillé en étroite collaboration et de manière intense avec les partenaires sociaux à la réécriture du règlement des chantiers qui a été a été mis officiellement en consultation en octobre 2022.

	2020	2021	2022
Demandes d'autorisations de construire déposées	5168	6495	6877
Réponses positives	4204	5399	5791
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI ²	425	400	462
Infractions constatées à la LCI	151	169	200
Nombre de personnes reçues à la réception de l'office des autorisations de construire (OAC) et envois électroniques ³	8174	7542	10 144
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) ⁴	84	129	163
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu ⁵	3832	4362	4658
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	209	223	261
Visites de contrôle des chantiers	3873	3904	3796

Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

⁵ Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

Total des sanctions administratives et des émoluments	I 618 300 Francs
Détails des sanctions administratives (*montants hors dégrèvements):	
- inspection de la construction	I 070 800
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	39 500
- inspection des chantiers (sécurité)	508 000

² S'agissant des procédures de recours, sur les 462 procédures achevées en 2022, 398 jugements ont confirmé la décision du département et 64 l'ont annulée.

³ Soit environ 38 personnes par jour. 55% sont des personnes qui viennent sur place, pour des renseignements, des dépôts ou des consultations, tandis que le 45% restant correspond uniquement à des envois électroniques de dossiers pour consultation. Comparé à l'année précédente, le nombre de personnes physiques diminue de deux tiers à quasiment la moitié du nombre total. Globalement on reste stable sur la consultation de dossier uniquement (1 personne sur 2).

⁴ 141 dossiers sécurité incendie, 22 dossiers salubrité.

Information du territoire et garantie des droits réels

Office du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, publicité, protection et sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information. Afin d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse du registre foncier, la conformité légale de l'office du registre foncier ainsi que sa meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais des nouvelles versions annuelles de l'application métier « Capitastra » servant à la tenue du registre foncier.

Le transfert des données pour la sauvegarde à long terme et l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobiliers ont été réalisés auprès de la Confédération, soit, respectivement, auprès de l'office fédéral de la justice et de l'office fédéral de la statistique.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminé, l'office du registre foncier procède désormais au fil des dépôts de réquisitions à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Dans le cadre de la feuille de route 2018 à 2023, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et de modernisation du système d'information du registre foncier comme suit :

- La numérisation des pièces justificatives est terminée pour les années 2017 à 2022.
- Depuis l'introduction de l'enregistrement numérique des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier, plus de 245 000 réquisitions d'inscription ont été enregistrées dans la base de données informatique concernant environ

15 000 réquisitions annuelles traitées par l'office du registre foncier. Depuis 2018, le nombre des réquisitions d'inscription croît d'environ 20% chaque année, reflétant notamment la hausse des constructions à Genève. Cette augmentation importante confirme une tendance observée depuis 2013, année depuis laquelle le nombre de dépôts a augmenté de 70%.

- Les renseignements via un portail numérique centralisé de la société Six Terravis SA pour les catégories de personnes autorisées ont été activés le 1^{er} octobre 2022,
- Les réquisitions électroniques notariales c'està-dire la numérisation de tout le processus entre les notaires et l'office du registre foncier - sont actuellement en phase de test avec trois notaires, en vue d'une introduction en mars 2023. Les autres Etudes de notaires seront intégrées progressivement.

Direction de l'information du territoire (DIT)

La DIT a initié la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale 2022-2030, qui consiste à mettre à disposition des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables à tous les utilisateurs et utilisatrices tant publics que privés, de façon simple et ouverte, en temps réel et en réseau. Cette stratégie, ainsi que le plan de mesures qui l'accompagne, a été adoptée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 17 août 2022.

Parallèlement, la DIT a développé ses activités d'expérimentation dans le but de concevoir et d'expérimenter de nouvelles solutions innovantes pour soutenir les besoins émergeants de l'administration en lien avec les données du territoire. Une réorganisation a permis, à ce titre, la création du service recherche et développement. La DIT a été de plus moteur dans le développement de la plateforme d'expérimentation intercantonale Swiss Territorial Data Lab (STDL).

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a renforcé les moyens nécessaires au contrôle de ces données, contribué à son extension sur d'autres restrictions et assuré son développement en tant que futur organe officiel de publication comme source de vérité utilisable dans divers processus administratifs, comme par exemple les demandes d'autorisation de construire.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du système d'information du territoire à Genève (SITG), la DIT a engagé des travaux, en collaboration avec l'OCSIN, pour définir et développer une offre de prestations sur les données géographiques du territoire, unique et transversale pour l'Etat, ses partenaires et le grand public. Parallèlement, la DIT coordonne la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du réseau de partenaires SITG.

La DIT a mis en production en 2021, en collaboration avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et l'office cantonal des systèmes d'informations et du numérique (OCSIN), les modifications de modèle de données afin de répondre aux nouvelles exigences des registres fédéraux des bâtiments et des logements, tout en préservant les systèmes d'information cantonaux se basant sur ces données de référence.

La DIT a poursuivi la mise en place du programme Building Information Modelling (BIM) de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine. Les aspects du BIM pour les autorisations de construire ont fait l'objet de développements spécifiques et de documentations afin de permettre le dépôt puis l'analyse d'une maquette BIM dans le cadre de ce processus. Ces éléments sont disponibles en phase pilote aux professionnels de la construction depuis l'été 2022 et seront ouvertes public au premier semestre 2023 sur une base totalement facultative.

La DIT s'est vue assigner le rôle de coordination et de gouvernance de la phase d'expérimentation de la démarche Smart Geneva, afin de développer l'innovation au service de la transition écologique du Grand Genève. Des évolutions devraient être conduites d'ici à la fin de la législature pour permettre une reprise de certaines activités Smart City, non liées à l'information du territoire, par les porteurs des thématiques de l'administration.

Protection du patrimoine bâti et des sites

Etudier les monuments et leur paysage pour les placer au cœur des projets d'aménagement

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a poursuivi le recensement architectural du canton, conformément au planning et aux coûts prévus. Il a examiné cette année 4125 bâtiments situés dans quatre communes.

L'office du patrimoine et des sites (OPS) a soutenu et accompagné l'office fédéral de la culture dans la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Cette année, les analyses de 5 sites genevois (Carouge, Genthod, La Gradelle, Landecy, Pregny) ont été approuvées par le Conseil fédéral, puis publiées sur le Géoportail de la Confédération et le guichet Géopatrimoine du SITG.

Cette connaissance permet de mieux intégrer le patrimoine dans les projets d'aménagement et de développer avec l'office de l'urbanisme une culture du bâti partagée, au travers notamment de la plateforme patrimoine et territoire créée entre ces deux offices pour privilégier le dialogue et une approche qualitative et pour proposer un outil de cartographie commun et collaboratif.

Des outils et des méthodes pour les professionnels

Le « guide pour les installations solaires à Genève » a été publié en étroite collaboration avec l'office cantonal de l'énergie. Ce travail a permis en parallèle d'accompagner les réflexions du Grand Conseil aboutissant à l'adoption de la loi L 13086 qui simplifie les procédures administratives pour la pose de panneaux solaires.

Dans le même esprit de collaboration, l'OPS pilote un groupe de travail interdépartemental avec l'office cantonal des bâtiments pour mieux affecter et rénover les bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriété de l'Etat de Genève. Ces réflexions visent à mettre sur pied des projets de restauration et de réhabilitation de cinq objets emblématiques de notre canton.

Enfin, ces démarches se déroulent dans un contexte de progression constante des préavis délivrés par le service des monuments et des sites.

	2020	2021	2022
Préavis délivrés	3090	3600	3913*

^{*}au 16 décembre 2022

Une archéologie intégrée

Le service d'archéologie a renforcé son action et sa visibilité. Plusieurs collaborations avec l'Université de Genève ont été mises en place, dont notamment le regroupement de certaines collections, la formation d'étudiants et d'étudiantes dans le cadre de travaux pratiques et d'un chantier-école. Il a également relancé le monitoring des sites palafittiques classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a rencontré un large écho médiatique.

Partager le patrimoine

Le droit d'inventaire, une publication de l'IMAH a mis en lumière les découvertes faites dans le cadre du recensement.

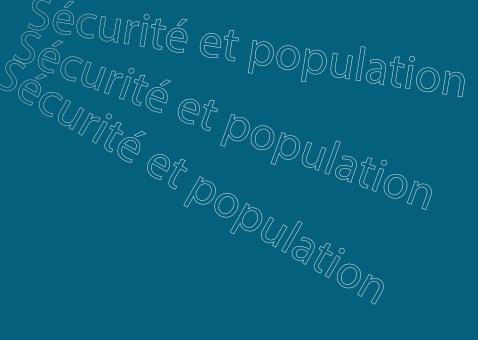
Les journées européennes des métiers d'art, organisées au pavillon Sicli ont rencontré un succès inédit avec plus de 3500 visiteurs et visiteuses.

Grace à des Journées du patrimoine (JEP) renouvelées, la sensibilisation a été particulièrement à l'honneur les 10 et 11 septembre 2022. Investissant l'espace public et proposant expériences et activités diversifiées, les JEP ont encouragé près de 14 000 visiteurs et visiteuses enthousiastes à découvrir le patrimoine sous l'angle des lieux de loisirs du canton, doublant ainsi la fréquentation moyenne de la manifestation.



Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.







Sécurité publique

Politique criminelle commune 2021-2023 (PCC)

L'axe 4 de la Politique criminelle commune 2021-2023 (PCC) concerne la lutte contre la délinquance économique. Après l'arrestation en 2021 des auteurs de « vrais faux passes COVID », l'enquête s'est orientée sur la poursuite des bénéficiaires. D'entente avec le Ministère public (MP), une procédure de reconnaissance d'infractions traitée par courrier a été mise sur pied, car environ 600 prévenus étaient visés. Sur ce nombre, plus d'une centaine a dû être formellement entendue.

12° Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Reportée en 2021, cette conférence s'est tenue en juin 2022 au siège de l'OMC. En marge de celle-ci, d'autres événements d'ampleur ont mobilisé la police, nécessitant un engagement important de ses forces, ainsi que le recours à des renforts confédérés (deux matches de football de la Suisse, manifestations Uniterre et de la Grève féministe).

Nouveau code de déontologie

Présenté par la Commandante lors de son rapport annuel, le code de déontologie a été remis ensuite en mains propres à chaque membre du personnel de la police. Afin d'assurer la pérennité du code de déontologie dans un processus d'amélioration continue et de le faire vivre au quotidien, une commission de suivi a été récemment créée. Elle est placée sous la responsabilité du chef d'état-major et comprend notamment un représentant de la commission du personnel, la médiatrice principale de la police, la responsable de la « Qualité de vie au Travail » et la responsable du service de communication et relations publiques. Semestriellement, la commission informe l'ensemble des chefs de service de ses travaux.

Loi sur la police

Le 3 novembre 2022, le Grand Conseil a voté une modification substantielle de la loi sur la police (LPoI), en réorganisant le police autour de deux corps, la gendarmerie et la police judiciaire, et en rapatriant la formation de base des policiers sur Genève. Le Conseil d'Etat a, en date du 21 décembre 2022, adapté (refonte complète) le règlement sur l'organisation de la police (ROPol) en conséquence. La fonction de chef des opérations ayant été supprimée et ses tâches ayant été transférées à la Commandante, la fonction de commandant adjoint a été (re)créée, afin de suppléer la Commandante, de mettre en œuvre la politique criminelle commune définie par le MP et le Conseil d'Etat, de diriger les services transversaux et de mettre en place les réponses sécuritaires adaptées aux grands événements. Des unités ont par ailleurs été créées au sein de la gendarmerie, afin de bénéficier des compétences spécialisées dont dispose actuellement la police.



Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le projet de construction des Dardelles ayant été refusé par le Grand Conseil fin 2020, mettant fin à la planification de 2012, un projet de loi sur la planification pénitentiaire a été adopté par le Conseil d'Etat en 2022

Une stratégie, cinq axes

Ce projet prévoit l'augmentation des places de détention (qui passeront de 714 à 1000 au total), en particulier pour l'exécution des peines. La construction de nouveaux établissements permettra de résorber la surpopulation affectant la prison de Champ-Dollon et de répondre aux besoins des différentes typologies de détention.

Ce projet d'envergure s'inscrit dans la nouvelle Stratégie pénitentiaire 2022-2032 du Conseil d'Etat, qui porte sur cinq axes (la privation de liberté, la réinsertion, les alternatives à la privation de liberté, les suivis extra-carcéraux et les autres prestations à l'intention des personnes détenues ou suivies).

Les nouvelles infrastructures pénitentiaires permettront également de déployer de manière plus complète le concept de réinsertion et de désistance, qui vise à centrer la prise en charge autour de la personne détenue et de ses besoins. Ce concept, déployé depuis 2017, a permis à 44 personnes détenues d'être formées dans des ateliers formateurs accrédités en 2022 (par rapport à 33 en 2021).

« Les nouvelles infrastructures pénitentiaires permettront de déployer de manière plus complète le concept de réinsertion et de désistance. »

Faire évoluer le cadre légal

L'office cantonal de la détention (OCD) œuvre à faire évoluer le cadre légal relatif à l'exécution des sanctions pénales et a donc mené en 2022 une large consultation auprès des partenaires concernant l'avant-projet de loi cantonale sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement.

L'OCD continue à afficher un taux élevé de réalisation (91%) des recommandations contenues dans 13 rapports d'audits du service d'audit interne (SAI) et de la Cour des comptes, avec 97 recommandations validées sur 107 (exception faite d'un rapport du SAI reçu à la fin du mois de décembre 2022).

En outre, l'OCD et l'office cantonal de l'environnement (OCEV) ont continué à travailler sur l'économie circulaire en 2022, avec des groupes de travail sur la mobilité, le traitement des déchets et la consommation énergétique.

Sur le plan des ressources humaines, les formations pour les cadres pénitentiaires ont continué en 2022 et les évaluations de compétences internes, finalisées durant cette année, seront déployées en 2023. Enfin, le projet de promotion de l'égalité hommes-femmes dans les métiers uniformés, mené depuis 2020, a continué en 2022 avec plusieurs groupes de travail.

97

Le nombre de recommandations contenues dans 13 rapports d'audits du SAI et de la Cour des comptes, et mises en œuvres par l'OCD (sur un total de 107).



Population, droit de cité et migration

En 2022, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations.

Finaliser l'offre e-démarches

Dans le cadre de la mise en œuvre des six actions prioritaires, définies dans son Plan directeur métier, visant à faire face à toute nouvelle crise et à adapter le fonctionnement de l'OCPM aux attentes du public (redéfinir les prestations prioritaires; faciliter le télétravail; numériser tous les dossiers; réorganiser l'accueil du public; développer l'offre de e-démarches; introduire l'horaire à la confiance), l'OCPM a pu finaliser le développement de son offre de e-démarches.

C'est ainsi que la dernière prestation en ligne développée dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée en 2017, a été déployée en avril 2022. Le formulaire « intelligent », mis à disposition des personnes usagères dès le 1er septembre 2022, permet de prendre en charge toutes les premières demandes de permis de séjour ou d'établissement pour les personnes ressortissantes étrangères et les annonces d'arrivées pour les personnes citoyennes suisses. Tenant compte de la nature de la demande, comme du statut du bénéficiaire, le formulaire s'adapte en ciblant les informations demandées et les pièces à joindre et en déterminant l'émolument correspondant à chaque situation.

A fin décembre 2022, cette prestation avait été utilisée pour plus de 3300 demandes. Développée après les demandes d'attestations (2018), les annonces de changement d'adresse (2019), les demandes de permis frontaliers et les demandes de visas (2020) et les annonces de départ (2021), cette nouvelle prestation marque un tournant dans la vision métier de l'OCPM qui passe ainsi d'une logique de processus fondés sur des dossiers familiaux à une gestion de demandes de prestations individuelles, inaugurant ainsi l'ère d'une administration en phase avec les standards actuels dans le domaine.

Le dernier grand projet couvert par la loi évoquée plus haut ayant été réalisé, son bouclement va pouvoir être effectué en 2023.

Réussir la numérisation

À fin 2022, plus de 95% des demandes traitées par l'OCPM sont numérisées. Le solde étant constitué de documents qui ne se prêtent pas à un traitement digital, on peut raisonnablement considérer que l'office a réussi une transition vers la gestion électronique de documents nécessaire à la simplification et à l'optimisation de ses procédures, comme au développement du télétravail.

Au demeurant, il est prévu qu'un système de prise de rendez-vous (pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de deux mois) soit instauré courant 2023. Cette nouvelle prestation contribuera à améliorer les contacts avec les administrés et à faire avancer les dossiers, tout en permettant de continuer à délivrer des prestations en évitant la formation de grandes files d'attentes aux guichets.

De plus, en complément aux prestations par e-démarches, il est également prévu que l'OCPM ouvre, courant 2023, une antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives (par exemple, les « primo arrivants »).

« A fin 2022, plus de 95% des demandes traitées par l'OCPM sont numérisées, le solde étant constitué de documents qui ne se prêtent pas à un traitement digital. »

Nouvelle jurisprudence

Le service étrangers a dû traiter en 2022 un grand nombre de dossiers portant sur l'octroi d'un permis C ordinaire, devenus incomplets et nécessitant des compléments d'instruction, en raison d'une nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral concluant à la nécessité, pour les ressortissants des pays ayant conclu un accord d'établissement avec la Suisse, d'attester également de connaissances linguistiques suffisantes. Le service concerné a toutefois su modifier en urgence ses procédures et rattraper à court terme le retard supplémentaire engendré par la nouvelle exigence posée pour les requêtes considérées.

Dans la continuité du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens sous format de carte de crédit, pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a terminé, le 1^{er} février 2022, l'introduction de l'émission de ces nouveaux titres, prévue par étapes par les permis G. Depuis lors, plus aucun titre de séjour ou autorisation frontalière n'est délivré sous format papier.

Prévue initialement pour le le juillet 2021, dans le cadre de ce même projet fédéral, l'émission des permis N (requérants d'asile) et des permis F (personnes admises à titre provisoire) a été repoussée en 2023. La Confédération a désormais fixé au le octobre 2023 l'échéance au-delà de laquelle plus aucun permis N ou F ne pourra être délivré sous format papier.

Nouveau centre de biométrie

Dans le but d'augmenter sensiblement sa capacité d'émission des documents d'identité suisses, des titres de séjour pour étrangers, des autorisations frontalières, ainsi que des documents de voyage pour étrangers et afin de réduire le délai pour les prises de rendez-vous des administrés, l'OCPM a ouvert au public, le 29 mars 2022, sur le territoire de la Ville de Vernier, un Centre cantonal de biométrie (CCB) qui lui est rattaché administrativement.

Entièrement dédié à la saisie des données biométriques nécessaires à la délivrance desdits documents, le CCB est équipé de 9 cabines biométriques (11 dès la fin janvier 2023) et de 16 guichets. Ce nouveau centre pourra accueillir jusqu'à 700 personnes par jour. Les horaires et les jours d'ouverture, incluant un samedi matin par mois, ont été pensés pour répondre aux besoins et aux contraintes des personnes usagères.

Afin de limiter le temps d'attente, le centre reçoit sur rendez-vous uniquement, selon des modalités qui restent inchangées (prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone). Par ailleurs, les personnes citoyennes suisses qui ne souhaitent commander qu'une carte d'identité conservent la possibilité d'effectuer leurs démarches directement auprès de leur commune de domicile.

Le CCB a rapidement dû gérer une très forte affluence dans le domaine des étrangers, en raison notamment de l'introduction de l'autorisation frontalière (permis G) sous format de carte de crédit et de la prise des données biométriques correspondantes. A fin décembre 2022, avec 600 à 650 rendez-vous quotidiens honorés, le centre était proche d'atteindre son objectif de fonctionnement à pleine capacité. Cette montée en puissance progressive a eu un impact favorable sur les délais moyens de prise de rendez-vous.

En fin d'année, cette nouvelle infrastructure avait déjà accueilli et servi plus de 100 000 personnes dans ses locaux.

Au surplus, la partie « back-office » du CCB étant aménagée en « smart office », le centre est organisé selon un concept novateur, qui s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie du Conseil d'Etat en matière de ressources humaines, intitulée « travailler autrement ».

100 000

Le nombre de personnes ayant été servies par le nouveau centre cantonal de biométrie en moins d'une année.



Crise ukrainienne

En 2022, l'OCPM a dû gérer l'arrivée des personnes ayant fui l'Ukraine, qui ont été mises au bénéfice d'un statut de protection provisoire et attribuées au canton de Genève, en application de la clé de répartition intercantonale prévue dans le domaine de l'asile et de la protection (Genève : 5,8%). Les personnes concernées ont toutes fait l'objet d'une prise de leurs données biométriques nécessaires à la délivrance en leur faveur d'un permis S sous forme de carte de crédit. Dans cette perspective, le service protection, asile et retour de l'office a ainsi accueilli environ 4000 personnes.

Suite aux levées des restrictions des mesures COVID-19 dans la plupart des pays dans le monde, les flux migratoires ont repris en importance et le nombre de demandes d'asile ordinaire en Suisse a sensiblement augmenté. Il devrait atteindre quelque 24 000 demandes d'ici à fin décembre 2022 (11 041 en 2020, 14 928 en 2021), ce qui représente environ 1400 personnes attribuées au canton de Genève.

Le dispositif mis en place pour régler la situation de séjour des présumés mineurs non accompagnés (MNA) a connu une activité réduite en 2022. L'OCPM a ainsi conduit 28 auditions de MNA (2021 : 24). L'OCPM a aussi rendu 334 décisions de renvoi (2021 : 327). Par ailleurs, 395 expulsions judiciaires ont été prononcées par la juridiction pénale genevoise durant l'année 2022 (2021 : 458), parmi lesquelles 221 ont été mises en œuvre (2021 : 264).

Loi sur le droit de cité genevois

Dans le domaine des naturalisations, une nouvelle application métier, qui est déjà utilisée par plusieurs cantons romands, a été acquise par l'Etat de Genève. Elle est en phase d'adaptation à la procédure genevoise, en vue de son utilisation prévue pour la fin du premier trimestre 2023. Appelée à remplacer l'application actuelle, qui date de plus de 25 ans, elle a pour but de renforcer l'efficience du secteur naturalisations de l'office. Par ailleurs, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (loi sur le droit de cité genevois) est toujours à l'ordre du jour des sessions du Grand Conseil et le nouveau règlement cantonal d'application est en cours de rédaction.

En 2022, le nombre de demandes de naturalisation ordinaire déposées a été légèrement supérieur à celui d'avant la pandémie (2020 : 1799; 2021 : 2297; 2022 : 2237).

En matière d'état civil, les modifications du Code civil concernant le changement de sexe inscrit dans le registre de l'état civil et le mariage pour tous sont entrées en vigueur respectivement le 1er janvier 2022 et le 1er juillet 2022. Une formation relative à ces deux réformes a été dispensée aux officiers de l'état civil genevois par le service état civil, naturalisations et légalisations de l'office.

Le nombre de demandes de changement de nom ou de prénom a légèrement augmenté (2020 : 595; 2021 : 653; 2022 : 675). Par contre, le nombre d'adoptions prononcées à Genève ou à l'étranger est stable par rapport à l'année dernière (2020 : 48; 2021 : 64; 2022 : 60).

Le service juridique de l'OCPM, qui est en charge de l'instruction des dossiers avec une problématique en lien avec la traite des êtres humains ou l'usure, a enregistré une légère diminution des demandes (2020 : 17 dossiers ouverts; 2021 : 30 nouveaux dossiers ouverts; 2022 : 16 nouveaux dossiers ouverts). A fin 2022, ledit service suivait ainsi 82 dossiers actifs. Par ailleurs, le service juridique de l'office a traité un total de 698 recours en 2022, soit une hausse de 6.6% par rapport à 2021 (655 recours).

Sécurité civile et armée

Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE)

Outre les impacts du conflit en Ukraine et l'accueil des réfugiés ukrainiens, le risque de pénurie d'énergie a mobilisé, sur demande du Conseil d'Etat, l'état-major de l'Etat-Major cantonal de conduite (EM EMCC) et un grand nombre de cellules du dispositif ORCA-GE. Confirmant ainsi son rôle de plateforme de coordination multidisciplinaire et transversale, l'EM EMCC a œuvré à la mise en place des premières mesures nécessaires en cas de déclenchement d'un contingentement de gaz et/ou d'électricité ou d'un délestage d'électricité sur le plan national. En parallèle, la thématique du COVID-19 a encore fait l'objet d'un suivi attentif.

Un concept pour la mise en œuvre de points de rencontre d'urgence (PRU) est en cours de réalisation, afin de fournir à la population une possibilité de contacter les services d'urgence et d'obtenir de l'information ou de l'aide en cas de situation exceptionnelle ou dégradée.

Défense incendie

Le transfert de l'instruction au Groupement SIS est entré en vigueur au I er janvier 2023. Parallèlement, la formation à distance prend son essor. Les applications informatiques pour la gestion des inscriptions et le suivi administratif des participants sont en cours d'évaluation. Un travail et des réflexions sont entrepris sur le volet sapeurs-pompiers volontaires et leur organisation. L'élaboration du nouveau règlement a suivi son cours. La prochaine étape consistera en une consultation auprès des partenaires.



Protection civile

Après deux ans de pandémie et d'un important engagement dans ce cadre, en étroite collaboration avec le centre logistique civil et militaire (CLCM), la protection civile a été fortement mise à contribution, notamment dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens à Palexpo ou encore de la conférence ministérielle de l'OMC. Le plan d'attribution des places protégées (PLAT) dans le canton a été mis à jour et les constructions contrôlées.

Les recommandations de la Cour des comptes publiées en fin d'année confirment la nécessité de réformer le dispositif afin d'améliorer l'efficience, notamment en rationalisant le nombre d'organisations régionales/locales.

Armée

Suite à des retards imputables entre autres à des imprévus liés à la nature du sol de même qu'à la fermeture des chantiers en raison de l'épidémie de CO-VID-19, les travaux du nouveau bâtiment sur le site d'Epeisses ont été menés à leur terme. La mise en exploitation est désormais prévue au deuxième trimestre 2023.



En chiffres

Protection civile	2020	2021	2022
Personnes instruites et actives	3315	2544	2436
Variation			-108
Nombre de cours et écoles de protection civile	54	54	47 (343 participants)
Places protégées du canton	383 583	387 520	368 791
Variation			-18 729

Sécurité incendie et technique	2020	2021	2022
Sapeurs-pompiers volontaires	1553	1603	1635
Variation			+32
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	23	32	38 (629 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	19 710	20 079	20 442
Variation			+363

Affaires militaires	2020	2021	2022
Journées d'information aux conscrits			
Nombre de journées	19	114	102
Nombre de participantes et participants	585	2519	2649
Variation			+130

Logistique civile et militaire	2020	2021	2022
Nuitées sur les sites militaires			
Caserne Meyrin-Mategnin	27 961	19 381	24 769
Variation			+5'388
Stationnement Troupes Protection Aérienne (STPA) Epeisses	1038	4615	7552
Variation			+2'937

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Impôts et finances
Impôts et finances
Impôts et finances
Impôts et finances



Impôts, taxes et droits

Plusieurs changements sont intervenus en 2022 dans les lois fiscales cantonales. Les principaux sont les suivants :

Réforme de la fiscalité immobilière

Le Grand Conseil a refusé le train de projets de lois, présenté par le Conseil d'Etat (PL 12773 et PL 12774), qui prévoyait de rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des immeubles non locatifs, en particulier les villas et les propriétés par étages (PPE), de leur valeur vénale conformément aux principes prévus par le droit fédéral. Pour remplacer ce train de projets de loi, il a adopté la loi 13030.

Cette loi reprend notamment le principe du droit actuel qui prévoit que l'évaluation fiscale de ces immeubles doit être faite dans le cadre d'une évaluation générale semblable à celle réalisée en 1964. En outre, elle prévoit une baisse linéaire du barème de l'impôt sur la fortune, une réduction de l'impôt immobilier complémentaire et une hausse du taux de l'impôt sur les gains immobiliers.

Suite à l'aboutissement d'un référendum, la population se prononcera en 2023 sur cette loi.

Déductions fiscales liées à une activité lucrative dépendante accessoire

Les déductions fiscales liées à une activité lucrative dépendante accessoire sont désormais fixées pour l'impôt cantonal et communal comme pour l'impôt fédéral direct. Le contribuable a ainsi le choix entre déclarer des frais effectifs inhérents à l'activité accessoire – qu'il doit alors justifier en totalité – ou une déduction forfaitaire correspondant aux 20% des revenus nets accessoires, à concurrence d'un minimum de 800 francs et d'un maximum de 2400 francs. La modification entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Suppression de la limite d'âge pour les enfants majeurs en formation

La limite d'âge pour l'enfant majeur, fixée à 25 ans, est supprimée pour l'octroi d'une déduction pour charge de famille à celui des parents qui pourvoit à l'entretien d'un enfant qui est en apprentissage ou en études. La modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Adaptation de la législation cantonale au droit fédéral

La législation cantonale a été adaptée au droit fédéral en ce qui concerne l'imposition des gains réalisés à des jeux d'argent et en ce qui concerne le traitement fiscal des sanctions financière. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1 er janvier 2023.

Télétravail frontalier

Après d'intenses négociations entre Berne et Paris, auxquelles le canton de Genève a activement participé, la Suisse et la France ont adopté une solution pour l'imposition du télétravail frontalier, désormais possible jusqu'à 40% du temps de travail sans changement de régime fiscal. Cette solution préserve les intérêts financiers du canton, tout en répondant aux besoins des employeurs et des travailleuses et travailleurs frontaliers, ainsi qu'aux préoccupations environnementales liées au trafic pendulaire.

Production et perception des impôts

Sensibilisation et fréquentation

Au cours du premier trimestre 2022, l'administration fiscale cantonale (AFC) a co-organisé, avec plusieurs villes et communes partenaires, une série de journées d'accompagnement à l'utilisation des démarches administratives sur internet. A ce jour, 200 000 contribuables disposent d'un compte en ligne. De plus, l'AFC a réalisé une campagne de sensibilisation à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans intitulée « Mes impôts ? Je gère ! ». Diffusée principalement sur les réseaux sociaux, elle encourage les jeunes à mieux appréhender leurs obligations fiscales et à éviter les décrochages administratifs.

Depuis l'allégement des mesures sanitaires, la fréquentation des guichets à l'administration fiscale cantonale a augmenté de 20%. Ainsi, ce sont près de 20 000 contribuables supplémentaires qui ont bénéficié d'une prestation au guichet en 2022 pour un total de 120 000 personnes visiteuses. La prise de rendez-vous en ligne pour un entretien constitue également une nouvelle prestation offerte par l'administration fiscale.

Impact de la révision de l'impôt à la source

La réforme de l'impôt à la source et l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure (TOU) a impacté les services de taxation et de l'impôt à la source. Une déclaration d'impôt a été adressée pour la première fois à plus de 12 150 contribuables. Ce changement a suscité des questions auxquelles l'administration a dû répondre. La productivité des taxateurs a néanmoins été assurée et est restée stable entre 2021 et 2022.

Taxation des personnes physiques

Le nombre de personnes physiques assujetties à Genève pour la période fiscale 2021 (taxations faites dès l'année 2022) a augmenté d'environ 4.1% par rapport à la période fiscale précédente (+13 157 contribuables). Cette augmentation est une conséquence de la réforme de l'impôt à la source et de l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure qui a concerné 12 150 contribuables en 2022. En cinq ans (années fiscales 2017 à 2021), l'augmentation s'élève à environ 8.7% (+26 659 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ^I	314 670	318 860	332 017 ²
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹	281 526	278 754	269 616
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	312 908	314 753	306 925

Par exemple, période fiscale 2021 pour l'année civile 2022.

² Dont 12'150 contribuables prélevés à la source et taxés sur déclaration (Système dit «TOU»)

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2021 (taxations faites durant l'année 2022) a augmenté d'environ 4% par rapport à la période fiscale précédente (+1624 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 15% (+5238 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1	37 172	38 290	39 914
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹	29 589	30 088	32 982
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	34 385	37 877	39 642

Par exemple, période fiscale 2021 pour l'année civile 2022.

Imposition selon la dépense

Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2016, 2017 et 2018, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes entrées en force.

Année fiscale	Nombre de constribuable	Assiette fiscale selon convention (CHF)*	Assiette moyenne par contribuable (CHF)
2017	592	404 889 725	680 487
2018	573	391 296 010	668 882
2019	552	371 788 437	673 530

^{*} Pour rappel, le montant imposable est déterminé, notamment, sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable

Allégements fiscaux

En 2022, deux allégements fiscaux ont été octroyés. Ceux-ci concernent deux sociétés appartenant au même groupe et jouant conjointement un rôle de quartier général. Durant l'année 2022, l'administration fiscale a par ailleurs reçu une nouvelle demande

d'allégement. Enfin, deux allégements accordés antérieurement ont été, soit totalement soit partiellement, révoqués.

Entre 2018 et 2020, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allégement fiscal se répartissaient dans les secteurs d'activité suivants :

Secteur d'activités	2018	2019	2020
Production	7	4	3
Quartier général	15	13	14
Start-up	13	14	12
Autres services	2	3	4
Total	37	34	33

Les allégements fiscaux, prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM, sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises dans le canton de Genève, pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut se faire que si la concurrence n'est pas entravée. Il s'agit, en effet, de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Année fiscale	2018	2019	2020
Nombre de sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal	37	34	33
Nombre de personnes employées par les sociétés concernées	6652	5257	4270
Masse salariale versée	989 983 935	750 876 501	723 487 430
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée ^l	89 098 554	67 578 885	65 113 861
Impôts générés par les sociétés ²	138 865 914	132 221 152	22 412 254
Impôts exonérés au niveau des sociétés ³	81 424 920	87 932 265	24 962 137

l II s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale

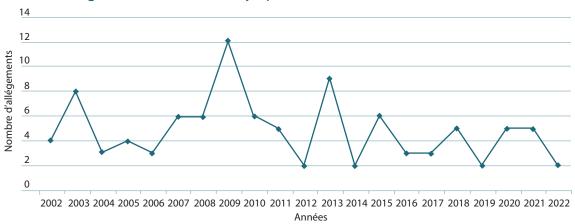
² Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

³ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : Il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allégement partiel (allégement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Historique

Allégements fiscaux octroyé par le Conseil d'Etat de 2002 à 2022



Année	sociétés mise au au bénéfice d'un allégement fiscal	sociétés toujours présentent à GE au 31.12.22	soci ayant o le ca		soci radiée mise fail	s suite s en	socié radiées cessa d'acti	suite tion
			Α	В	Α	В	Α	В
1998	12	6 (50%)	1		2		2	I
1999	28	11 (39%)	I	2	7	I	4	2
2000	24	15 (63%)	2	3	I		2	I
2001	[]	3 (27%)		I	2	I	4	
2002	4	2 (50%)			I		I	
2003	8	5 (63%)	2					I
2004	3	2 (67%)			ļ			
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	4 (67%)	I		1			
2008	6	3 (50%)	2		l			
2009	11	9 (82%)	I		l			
2010	6	4 (67%)	2					
2011	5	3 (60%)			I		1	
2012	2	2 (100%)						
2013	9	7 (78%)	I		I			
2014	2	2 (100%)						
2015	6	5 (83%)	I					
2016	3	2 (67%)	I					
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
2019	2	2 (100%)						
2020	5	5 (100%)						
2021	5	5 (100%)						
2022	2	2 (100%)						
Total	174	112	15*	6**	15	2	18	6

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

^{*} sur les 15 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 10 l'ont fait pour un autre canton suisse et 9 pour l'étranger

^{**} sur les 6 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, 7 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger

NB: La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La prioritéa été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allégement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

 $[\]ensuremath{\mathsf{NB}}$: le présent tableau est à jour à fin 2022

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 13.8 milliards de francs.

Recouvrement des créances	2020	2021	2022
Rappels de paiement	111 905	121 489	127 558
Sommations de payer	86 896	93 195	73 702
Réquisitions de poursuite	43 957	45 331	38 104
Réquisitions de continuer la poursuite	33 142	33 216	32 486
Réquisitions de vente	1585	1713	1590
Requêtes en mainlevée d'opposition	2196	2035	2263
Procès-verbaux de saisie	12 085	12 190	12 809
Séquestres	218	352	210

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

Recouvrement des créances	2020	2021	2022
Nombre d'inscrits au rôle IS	185 883	174 857	189 250
Quasi-résidents	14 148	15 934	N/CI ^I
Nombre de rectifications traitées	72 454	80 623	56 353 ²

Les quasi-résidents 2022 ne seront connus qu'au ler trimestre 2023.

² Impact de la réforme de l'impôt à la source

Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, en nombre de dossiers clos, se caractérisent en 2022 par un retour à la normale suite au pic de dénonciations spontanées reçues à partir de 2017. Les taxateurs du service de la régularisation, moins nombreux depuis le redimensionnement commencé fin 2021, ont eu moins de cas de dénoncia-

tions spontanées à traiter. Le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année connaît une légère baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Le traitement des dossiers se poursuit, le stock de 2953 à fin 2021 a diminué à 2214 cas à fin 2022.

	2020	2021	2022
Dossiers clos durant la période	6427	4904	3309
Dénonciations spontanées	2020	2021	2022
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	921	914	809
Droits d'enregistrement	2020	2021	2022
Nombre d'actes déposés	29 075	33 476	29 858
Droits de succession	2020	2021	2022
Dossiers de succession ouverts	4628	3460	4122
Successions clôturées car considérées déficitaires	624	631	583

Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Endettement et taux d'intérêts

Le niveau de la dette financière s'élève à 11.5 milliards de francs à la fin de l'année 2022, soit en forte baisse par rapport à l'année précédente (12.4 milliards).

Le canton a pu encore bénéficier de financements à court terme à des taux négatifs durant les trois premiers trimestres 2022. Suite aux décisions de la BNS de relever son taux directeur pour le porter en territoire positif, passant de -0.75% à 0.5% entre juin et septembre, le canton se finance à court terme depuis fin septembre 2022 à des taux d'intérêts positifs. La BNS a poursuivi le resserrement de sa politique monétaire et relevé encore une fois à mi-décembre son taux directeur de 0.50% pour le porter à 1% afin contrer la pression inflationniste accrue.

Il est à noter que le canton a remboursé tous les emprunts à long terme arrivant à échéance en 2022 et n'a réalisé aucun nouvel emprunt à long terme.

La gestion de la dette en 2022 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion reconduit depuis plusieurs années. Le taux moyen de la dette en 2022 s'élève à 1.05%, légèrement au-delà de l'objectif budgétaire fixé à 1.00% (2021- 1.10%), essentiellement suite au changement de politique monétaire de la BNS et de l'évolution générale des taux d'intérêts.

Péréquation financière intercantonale

La facture nette de la péréquation financière intercantonale pour l'année écoulée s'est élevée à 151 millions de francs, en baisse d'environ 39 millions de francs par rapport à 2021. La contribution de Genève à la péréquation des ressources atteint 304 millions de francs. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 4.3 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives socio-démographiques totalise 157 millions de francs.

Tous les cantons à fort potentiel de ressources bénéficient de la réforme de 2020. L'année 2022 marque la fin de la période transitoire. Par rapport à la moyenne suisse, la valeur cible de la dotation minimale garantie est passée de 87.1 en 2021 à 86.5 en 2022. Cela implique une diminution de la dotation à la péréquation des ressources de 210 millions de francs. Ce recul a été contrebalancé par la progression du potentiel des ressources (+114 millions de francs) et l'augmentation des disparités entre les cantons à fort potentiel et à faible potentiel de ressources (+23 millions de francs). Au total, la contribution de notre canton s'est élevée à 304 millions, en diminution de 17 millions par rapport à l'année 2021. Du côté de la péréquation des ressources, les années 2016, 2017 et 2018 ont été prises en considération pour le calcul en 2022. Par conséquent, ni la pandémie de coronavirus, ni la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) n'ont d'effets sur les chiffres de l'année sous revue.

Les charges excessives socio-démographiques sont compensées avec une contribution ordinaire, fixée dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges au niveau de 2020 et adaptée au renchérissement (+0.3%). En 2022, la contribution a augmenté de 60 millions, financée par une partie des fonds fédéraux libérés par la réforme de 2020. Pour notre canton, la compensation des charges excessives socio-démographiques atteint 157 millions, en augmentation de 21 millions par rapport à l'année précédente.

En 2022, le cercle des cantons contributeurs est composé de Zoug, Zurich, Genève, Bâle-Ville, Nidwald, Obwald, Schwyz. Le canton de Vaud ayant rejoint les cantons bénéficiaires, notre canton est à nouveau le seul contributeur romand.

« La contribution de Genève à la péréquation des ressources atteint 304 millions de francs. »

Exécution des poursuites et faillites

L'activité de la direction générale des poursuites et des faillites (DGPF), composée de l'office cantonal des poursuites (OCP) et de l'office cantonal des faillites (OCF), a rapporté 28 millions de francs d'émoluments en faveur du canton, tout en assurant la redistribution de centaines de millions de francs dans le circuit économique.

Faciliter l'accès aux prestations

La DGPF poursuit la modernisation de ses systèmes d'information métier. Le projet en cours à l'OCP cible les améliorations sur la maintenance du système et sa mise en conformité avec les exigences légales, ainsi que le développement de l'administration en ligne.

Depuis la pandémie, les personnes usagères recourent plus souvent aux prestations en ligne de la DGPF. Leur utilisation atteint en moyenne plus de 20 000 requêtes par mois, en deuxième position après l'administration fiscale. Le gain d'efficience qui en découle a notamment permis à l'OCP d'optimiser son service à la clientèle aux guichets et au central téléphonique.

Humaniser la gestion

Une démarche est en cours pour consolider la culture participative à l'OCF et favoriser la qualité de vie au travail à l'OCP. Ce projet entend développer les liens de confiance ainsi que la communication au sein du personnel et de l'encadrement, pour renforcer les bonnes pratiques en matière de collaboration, au bureau comme en télétravail, et créer des conditions encore plus propices à l'excellence des prestations.

Optimiser la qualité

Le Grand Conseil a adopté la révision de la loi cantonale d'application de la LP, en particulier afin de la conformer au droit fédéral à partir de 2023, s'agissant de l'assistance des communes dans le processus de notification des actes de poursuite.

Le nombre de plaintes admises par la Cour de justice, autorité de surveillance en matière de poursuites et de faillites, a poursuivi sa baisse significative en 2022. Cette évolution très positive confirme l'amélioration du fonctionnement des deux offices, de la célérité de traitement des dossiers et du niveau de qualité des prestations.

		2020	2021	2022	variation 2021/2022
Nouvelles plaintes	ОСР	332	274	275	+0%
	OCF	13	15	12	
Plaintes admises ou	ОСР	70	59	42	-29%
partiellement admises	OCF	3	2	3	
Plaintes admises	ОСР	3	2	0	
pour retard	OCF	0	0	0	

Les poursuites en chiffres

Le volume des réquisitions de poursuites en 2022 reste bien inférieur à celui observé avant la pandémie et même légèrement en deçà de 2020 et 2021. Les prestations en ligne se stabilisent pourtant à un niveau aussi élevé qu'en 2021, ce qui reflète les demandes d'extraits des poursuites particulièrement nombreuses.

Réquisitions	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Nouvelles poursuites	243 980	243 450	232 550	-4%
Continuations de poursuites	182 680	171 310	158 880	-7%
Séquestres	1537	1050	1063	1%
Inventaires	76	73	58	-21%
Ventes	4592	5729	5310	-7%
Prestations en ligne (e démarches)	229 656	250 252	248 570	-2%
Attestations délivrées	157 335	185 293	177 944	-4%
Ventes immobilières (saisies)	7	5	10	

Les faillites en chiffres

Le nombre de dossiers de successions, à liquider suivant les règles de la faillite, s'est normalisé à la baisse en 2022. Dans le même temps, les faillites d'entreprises ont accusé une légère hausse, mais sans rattraper leur niveau antérieur à la pandémie. Cette stabilité tend à démontrer l'efficacité des mesures de soutien à l'économie et la capacité de résilience de nombreuses entreprises dans le canton de Genève.

	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Procédures enregistrées	1754	1725	1657	-4%
dont: Faillites définitives	1355	1335	1282	-4%
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	646	646	647	+0%
Successions répudiées	709	684	632	-8%
Faillites personnelles	0	5	3	
Ventes immobilières (faillites)	3	6	5	

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Santé

RG 2022







Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Programme cantonal soins palliatifs

La quatrième journée mondiale des soins palliatifs du 12 octobre 2022 s'est tenue sur le thème « Les soins palliatifs à travers les âges pour tous et toutes ». Dès 2023, des formations seront accessibles et un label qualité pour les organisations d'aide et de soins à domicile (OASD) sera créé.

Coordination du réseau de soins

La commission de coordination du réseau de soins a notamment pris connaissance du projet Vieillir en Santé (VIeSA), de la plateforme collaborative RELATT, de l'enquête 2021 sur la relève du personnel de santé, du plan cantonal de prévention et promotion de la santé 2024-2028, des concepts de délégation de soins et de l'évolution du dossier des assistants en soins et santé communautaire (ASSC).

Dispositif COGERIA et Maisons de santé

COGERIA a poursuivi son extension dans les quartiers de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. En 2023, l'équipe emménagera dans des locaux aux Eaux-Vives. Les indicateurs du volet social sont identifiés. Une campagne de communication a été lancée au printemps 2022 pour promouvoir le dispositif. Les supports de communication et le site Internet ont été actualisés. La phase préparatoire

de l'étude médico-économique est terminée et la future plateforme collaborative a obtenu un financement de la Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le concept cantonal pour les maisons de santé a été mis en application et un second pilote va débuter en 2023 à Meinier.

Renforcer les soins et le maintien à domicile

Le traitement du financement résiduel des soins à domicile à charge du canton s'est poursuivi.

Le renouvellement des contrats de prestations 2024-2027 (HUG, institution genevoise de maintien à domicile (imad)) a débuté.

Les projets d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à l'horizon 2027 couvriront largement les besoins. En 2022, le nombre de logements s'élevait à 1747. Le Jardin de Graman (14 logements à Puplinge) exploité par l'imad a ouvert en octobre 2022, avec des synergies avec le futur IEPA Frémis (40 logements) prévu en 2024. L'IEPA Campanules (164 logements) à Vernier, et l'IEPA à la route de Meyrin 14 (32 logements) ouvriront en 2023.

Les documents types liés à l'exploitation d'IEPA sont finalisés et entreront en vigueur en 2023.

Le foyer de jour John Jacques intégré à l'IEPA Campanules sera exploité par Pro Senectute dès avril 2023. Le canton totalisera ainsi 12 foyers.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

En 2022, 139 559 531 francs de subvention directe ont été versés aux 54 EMS. Le canton dénombre 4095 lits de long-séjour et 26 lits de court-séjour. Les EMS ont réalisé 1.45 million de journées, soit un taux d'occupation moyen de 95.3%. L'écart du prix de pension à la charge des pensionnaires est de 68 francs entre le prix le plus bas (198 francs) et le prix le plus haut (266 francs). Le prix de pension moyen s'élève à 231 francs.

Le contrat de prestations 2018-2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2023. Un projet de loi modifiant la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) pour la rendre conforme au droit fédéral, en particulier au financement résiduel LAMal, sera déposé au Grand Conseil en janvier 2023.

La loi modifiant la LGEPA relative à la soustraitance et l'externalisation de prestations socio-hôtelières dans les EMS a été adoptée par le Grand Conseil le 25 février 2022.

Le secteur des EMS a participé au groupe de travail romand en vue de changer d'outil d'évaluation, ainsi qu'à celui du financement des soins de longue durée et de mise à jour de la liste des prestations remboursée par l'OPAS.

Le flux des placements en EMS depuis les HUG ou le domicile fait l'objet d'un groupe de travail. Les réflexions permettront d'améliorer les institutionnalisations dès 2024.

Proche aidance

Lors de la 9e journée intercantonale des proches aidants du 30 octobre 2022, le jet d'eau a été illuminé et neuf événements ont été organisés. La ligne Proch'info gère désormais les demandes de relève à domicile avec un applicatif informatique sécurisé. Une sensibilisation au bénévolat dispensée par la Croix-Rouge genevoise est proposée aux associations partenaires.

Plan Alzheimer

2022 a permis de finaliser le programme de formation sur les démences avec des modules développés en collaboration avec l'imad, les HUG et la Fegems. Ce programme sera à disposition des centres de formation des partenaires du réseau de soins et concerne près de 3000 personnes du domaine médico-social.

« Les projets d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à l'horizon 2027 couvriront largement les besoins. »

95.3

En pourcentage, le taux d'occupation moyen des EMS (soit 1.45 million de journées).

Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) regroupent deux cliniques et huit hôpitaux publics et emploient 12 788 personnes (11 168 équivalents temps plein), exerçant quelque 150 métiers différents.

En 2022, les HUG ont accueilli plus de 240 000 patientes et patients, représentant plus de 62 000 hospitalisations, environ 190 000 urgences (dont environ 35 000 urgences pédiatriques) et quelque 1,2 million de consultations en ambulatoire. Ces chiffres témoignent d'une reprise de l'activité comparativement à 2021, toutefois en dessous des taux enregistrés avant la pandémie de COVID-19.

Épidémies, Ukraine et énergie

Les HUG ont fait face en 2022 à la plus importante des trois années de COVID-19 avec 4550 patients et patientes hospitalisées (sur plus de 10 000 depuis le début de la pandémie – 2350 en 2021 et 3451 en 2020). S'y sont ajoutées la variole du singe et une épidémie vigoureuse de bronchiolites pédiatriques entre septembre et décembre. Sans oublier les conséquences pour l'institution du conflit armé en Ukraine qui a représenté quelque 19 000 consultations ambulatoires et hospitalisations dispensées à plus de 3000 réfugiés et réfugiées. Enfin, conséquence de la situation géopolitique mondiale, l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie et les menaces sur leur approvisionnement ont mis l'hôpital sur le qui-vive.

Le personnel de l'hôpital a été durement touché par les changements de rythme et par le virus du COVID-19 lui-même. Ainsi, le taux d'absence (hors maternité) du personnel a suivi les vagues de la pandémie, avec un pic dépassant les 13% au début 2022, pour redescendre autour des 10% en décembre.

Évolution de l'activité stationnaire

Hormis les périodes d'épidémies marquées et de suspension d'activité, l'activité stationnaire a été élevée, en particulier lors du dernier trimestre. En zone aiguë, les cas ont été de plus en plus lourds et le cost-weight moyen (degré de sévérité moyen des cas) est supérieur de 2% au budget.

En ce qui concerne le coronavirus, l'enjeu de l'année 2022 a été de mettre en place un dispositif extrêmement adaptable pour optimiser les affectations de ressources au gré de l'intensité des vagues successives. En 2022, l'hôpital a dû faire face avec agilité à cinq pics épidémiques, atteignant 536 patients fin janvier, 439 fin avril, 309 début juillet, 270 fin octobre et 436 fin décembre.

Par rapport à 2021, l'activité stationnaire des HUG progresse d'environ 3% (environ +1800 cas) et les journées d'hospitalisation sont en progression dans toutes les zones de soins sauf en réadaptation.

Évolution de l'activité ambulatoire

En 2022, l'activité ambulatoire des HUG, moins touchée par les impacts du COVID-19, a poursuivi sa croissance. Tous les départements observent une reprise. Les plus grosses progressions ont eu lieu dans le département de la femme, de l'enfant et l'adolescent avec plus de 13 000 prises en charge (+6%) ainsi que dans le département de médecine (+5%) et le département de chirurgie (+8%).

Les règles de dépistages et de vaccination s'étant assouplies, l'activité du secteur COVID (principalement le dépistage) s'est réduite de 59% par rapport à 2021.

« Les HUG ont fait face en 2022 à la plus importante des trois années de COVID-19 avec 4550 patients et patientes hospitalisées. »

1800

Le nombre estimé de cas supplémentaires, par rapport à 2021, enregistrés dans l'activité stationnaire des HUG, soit une progression d'environ 3%.

Résultat de l'exercice

Au niveau financier, les conséquences des crises susmentionnées sur l'équilibre des comptes sont importantes. Grâce au crédit complémentaire de 95 millions de francs, soit 4.6% du budget, voté par le Grand Conseil en décembre 2022, les HUG devraient présenter des comptes à l'équilibre.

Les recettes d'activités connaissent une perte de 20 millions de francs, conséquence d'une perte importante de l'activité stationnaire (environ 50 millions), compensée par des recettes meilleures que prévues dans l'ambulatoire. Le dernier trimestre a heureusement connu une reprise encourageante.

Les charges de personnel sont supérieures d'environ 3% au budget, malgré la réduction du dispositif COVID au cours de l'année, notamment quelque 400 équivalents temps plein, et des recrutements inférieurs aux prévisions. Les renforts, les taux d'absence élevés et les annonces de Plend supérieures aux attentes ont également pesé sur ces charges.

Les charges d'exploitation afficheront un excédent de 50 millions par rapport au budget, dont les deux tiers (30 millions) sont liés aux surcoûts d'énergie et à l'inflation.

Stratégie RH

Les HUG ont mené une grande enquête sur le climat de travail entre juin et septembre 2022 auprès de leur personnel. Le taux de satisfaction est élevé (71.2%), et trois quarts du personnel (76%) recommanderaient les HUG comme employeur. Le comité de direction a présenté sa stratégie RH 2023-2028, laquelle contient plusieurs initiatives pour répondre aux préoccupations du personnel.

Durabilité

Les HUG se sont dotés d'une stratégie de durabilité pour la prochaine décennie. Son plan d'action s'inscrit dans les priorités de développement durable formulées par la Confédération pour 2030 et le Concept de développement durable 2030 du canton de Genève. L'élaboration participative de cette stratégie a été primée lors du 45° congrès de l'International Hospital Federation en novembre 2022.

Dans ce contexte, les HUG sont également à l'initiative du Geneva Sustainability Centre lancé en 2022 qui vise à réduire l'impact sur l'environnement du secteur mondial des hôpitaux et qui a suscité un grand intérêt en décembre auprès du directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

« Les charges d'exploitation afficheront un excédent de 50 millions par rapport au budget, dont les deux tiers (30 millions) sont liés aux surcoûts d'énergie et à l'inflation. »

76

En pourcentage, le nombre de collaborateurs et collaboratrices qui recommanderaient les HUG comme employeur.

Constructions hospitalières

La validation en août 2022 par le Conseil d'Etat du schéma directeur immobilier (planification 2020-2040 de la construction et de la rénovation des bâtiments hospitaliers) a marqué une étape significative dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques auxquels les projets de rénovation et de construction devront répondre.

Les premiers projets du schéma directeur immobilier sont déjà en cours de réalisation :

- Le projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU) a vu une grande partie des nouvelles surfaces mises à disposition en 2022. Malgré deux zones de chantiers simultanés, tout est fait pour assurer de bonnes conditions d'accueil et de prises en charge des patientes et des patients. Le chantier prendra fin en 2023.
- La construction de la Maison de l'enfant et de l'adolescent (MEA) est en cours d'achèvement et la mise en service programmée en été 2023.

En même temps, de gros projets de travaux ont démarré en 2022 :

- La construction du Centre de chirurgie ambulatoire de Beau-Séjour 22-24 ainsi que du Service d'ophtalmologie a démarré en été 2022, après un chantier remarquable de démolition et de travaux spéciaux pour adosser le bâtiment à la colline de Champel.
- Le projet de rénovation de l'ex-site du bloc opératoire d'urgence et de création de salles modernes hybrides pour les activités cardiovasculaires et neurochirurgicales se poursuit avec une perspective confirmée d'ouverture en 2024.

Enfin, les futurs grands projets ont fortement progressé :

- Le concours d'architecture du futur hôpital des enfants a été remporté par le bureau Architecture studio. Les études démarreront en 2023, le démarrage du chantier est planifié pour 2026 et la livraison en 2030.
- Un groupe de travail, conjoint avec l'Etat a été constitué en 2022 pour réfléchir à l'évolution de la psychiatrie et élaborer un master plan du site de Belle-Idée sur 20 ans.

En parallèle, l'hôpital poursuit son évolution quotidienne :

- Le nouvel espace d'accueil du site de Cluse-Roseraie améliore grandement l'entrée de l'hôpital.
- La transformation de la zone nord se poursuit afin de permettre la rénovation des espaces de consultations ambulatoires. Le service d'angiologie et hémostase dispose de nouveaux locaux depuis septembre 2022. La transformation des locaux de consultations ambulatoires et urgences du service ORL et chirurgie cervico-faciale sera terminée en 2023. Le projet de libération de bureaux au profit d'espaces de soins prendra forme dès le printemps 2023.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de rénovation et d'entretien, la loi L12464 (crédit renouvellement et subvention 2020-2024) ainsi que la loi L13001 (crédit complémentaire au crédit de renouvellement 2020-2024) permettent de planifier et de réaliser environ 150 projets pour un budget global de 102 millions de francs répartis entre 2020 et 2024. À fin 2022, 91 millions de francs ont été affectés à ces projets; 45 millions ont été utilisés et 11 millions restent encore à attribuer.



Parc d'équipements

Pendant cette troisième année de la loi L12464, les HUG ont poursuivi le remplacement et la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 14.3 millions de francs. En lien avec l'évolution des technologies, cela a concerné notamment :

- Le renouvellement du parc complet du plateau de gastroentérologie (tours et vidéo endoscopes).
- Un exosquelette pour la rééducation (premier en Suisse).
- Un accélérateur Cyberknife pour la radiothérapie de précision.
- Deux salles de radiologie interventionnelle.
- Dans tous les départements médicaux, des armoires à pharmacie pour la sécurisation de l'administration des médicaments.
- Tous les moniteurs de surveillance de la pédiatrie (urgences, soins intensifs et intermédiaires).
- Huit équipements mobiles d'EEG (électroencéphalographie).
- Des automates de laboratoires (coloreuses, chromatographies, séquençages ADN, chaine d'hématologie).

Répondant à l'objectif d'optimalisation de la prise en charge des patientes et patients, ce programme de modernisation a concerné :

- La poursuite de l'équipement dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU), en particulier du secteur d'imagerie, accueil-tri et de la voie rouge.
- La mise en place d'équipements (cabines d'audiologie, microscopes, box complet) dans le cadre de la rénovation du plateau ORL.

De nombreuses études dans le cadre de projets de plateaux techniques (chirurgie, stérilisation, pharmacie, laboratoires de thérapie cellulaire, chirurgie robotique) et des mises en concurrence importantes (ventilateurs d'anesthésie, lithotripteur, IRM, médecine nucléaire) ont été menées.

Cette année, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de loi spécifique pour le renouvellement des équipements médico techniques lourds (EMTL) des HUG pour un montant de 21.6 millions de francs comprenant des équipements de radiologie, de médecine nucléaire et de robots chirurgicaux.



Recherche

Le Centre de recherche clinique (CRC) soutient les chercheurs cliniciens dans la conception, la mise en place, la réalisation et l'analyse de leurs études cliniques. En 2022, il a participé à plus de 350 études innovantes.

La population genevoise est consciente de l'importance de la recherche : à ce jour, 90 838 personnes ont signé le consentement général. Parmi elles, 84% ont accepté la réutilisation de leurs données et de leurs échantillons biologiques à des fins de recherche, de manière anonyme, confidentielle et sécurisée.

Les 142 groupes de recherche de médecine clinique de la faculté de médecine sont composés de médecins des HUG et de l'Université de Genève (UNIGE). Le nombre de publications réalisées au 15 décembre 2022 se monte à 1632.

Innovation

Pionnier au niveau européen dans le milieu hospitalier, le Centre de l'innovation des HUG a catalysé 82 projets innovants en 2022. Dans le cadre de sa mission de valorisation des produits HUG, le Centre de l'innovation et son bureau de transfert de technologies Unitec ont reçu treize annonces d'invention, déposé quatre brevets, signé six licences avec des partenaires et soutenu la création de deux startups.

Institution genevoise de maintien à domicile (imad)

2022 a été une nouvelle fois à haut risque pour les personnes fragiles. D'abord avec une cinquième vague COVID-19 aussi contagieuse qu'éprouvante en début d'année, puis avec un été caniculaire sans précédent, qui a nécessité d'activer le plan canicule de l'imad à cinq reprises.

Jusqu'à fin août 2022, les niveaux de gestion de crise (degrés I à 4) ont dû être continuellement ajustés en fonction de l'évolution sanitaire de COVID-19, de manière à faire évoluer l'organisation quotidienne des équipes de terrain en fonction des directives cantonales et des ressources, parfois limitées à cause des nombreuses contagions. Les plans de protection externes et internes ont sans cesse été revus en fonction de la situation sanitaire. Les dispositifs COVID-19 visant à soulager les structures hospitalières (dépistage, soins, réadaptation) sont restés activables toute l'année, avec une sollicitation constante de Vaccimad, le dispositif cantonal de vaccination à domicile mis sur pied par l'imad à la demande de la direction générale de la santé (DGS). 3760 doses « booster » ont été administrées en 2022. Au total, plus de 10 000 personnes, hors vaccination, ont été prises en charge par l'imad dans la lutte contre le virus. Par ailleurs, l'institution s'est également attachée à modéliser des plans de continuité énergétique, compte tenu de l'évolution de la situation en la matière.



Soutenir, soigner, former

Les missions confiées à l'imad par l'Etat de Genève dans le cadre de la politique de maintien à domicile se déclinent sur trois fronts : soutenir, soigner, former. Les équipes de terrain, qui représentent 90% du personnel, sont constituées de professionnels de la santé qualifiés et formés aux spécificités de la prise en soin domiciliaire. Elles accompagnent annuellement plus de 19 000 personnes de tous âges, malades ou fragiles, 365 jours/an et 24h/24. Le plus souvent, l'imad prend en charge les situations dites complexes, médicalement et/ou socialement, qui nécessitent une expertise dans la prise en charge et la coordination entre les différents acteurs du réseau santé-social.

La mission de soutien, qui inclut la prévention et la promotion de la santé auprès de la patientèle et de la population, vise à éviter, lorsque cela est possible, les séjours en milieu hospitalier ou à en limiter la durée. Elle tend également par ses actions à retarder l'entrée en institution et, par effet collatéral, permet de soulager la charge physique et mentale des proches aidants. Dans ce cadre, l'imad a par exemple mené des actions de proximité auprès de sa patientèle, en délivrant notamment des conseils nutritionnels et un suivi par des diététiciennes pour éviter les risques de chute liés à la malnutrition ou encore pallier les obstacles à la mobilité avec les prestations d'ergothérapie.

La mission consistant à « former » les professionnels est un autre rôle cardinal de l'institution. Le centre de compétences et gestion des carrières (CCGC) de l'imad développe et met en œuvre des dispositifs de formation qui répondent aux trois axes de la politique de formation institutionnelle : l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs et collaboratrices, la formation en continu des équipes et le besoin de relève dans les métiers de la santé et des soins à domicile

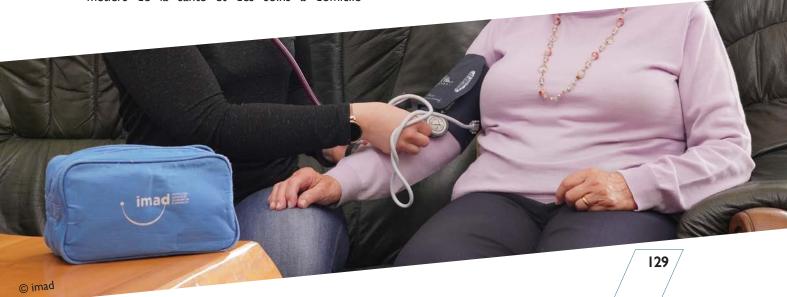
pour contribuer à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé et développer de nouvelles pratiques professionnelles.

Dans le cadre des plans cantonaux genevois soins palliatifs et Alzheimer, l'imad a piloté en 2022 des projets de formation, sur mandats de la DGS et en partenariat avec les HUG. L'institution ouvre par ailleurs une trentaine de places d'apprentissage chaque année, contribuant ainsi en nombre au besoin de relève des assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC) dans le canton. Pour la rentrée 2022-2023, 63 apprentis participeront à la relève au sein de l'institution, tous métiers et niveaux confondus. L'institution soutient également activement la formation du niveau tertiaire, et en particulier la filière de bachelor en soins infirmiers, en ouvrant plus de 60 places de stage pour les étudiants de cette filière.

« Les missions confiées à l'imad par l'Etat de Genève dans le cadre de la politique de maintien à domicile se déclinent sur trois fronts : soutenir, soigner, former. »

19 000

Le nombre de personnes de tous âges accompagnées annuellement par les équipes de terrain de l'imad.



Itinéraires cliniques : reprise des projets

Les projets visant au développement de la qualité des prestations, qui avaient été freinés ou stoppés par la crise sanitaire, ont pu être à nouveau priorisés dès septembre 2022. Plusieurs d'entre eux, financés par le Fonds Réseau, ont repris leur cycle de vie, par exemple : l'accompagnement à domicile des personnes souffrant d'un cancer par l'équipe interprofessionnelle spécialisée en oncologie (EISO) de l'imad; l'itinéraire clinique de réadaptation pour diminuer les impacts de nombreuses pathologies, notamment les maladies aiguës ou chroniques; le projet « Fast track » conçu pour limiter la durée des séjours hospitaliers ou les réhospitalisations après une intervention chirurgicale.

Partenaire du réseau de santé

En tant que partenaire du réseau de santé et membre de la commission de coordination du réseau de soins, l'imad a activement participé en 2022 au développement des collaborations interprofessionnelles, interinstitutionnelles et intracommunautaires autour du lieu de vie des patients. L'institution a lancé le projet Vieillir en santé (VieSa), un projet de recherche sur le vieillissement en santé dans le canton de Genève, pour lequel elle a obtenu des financements privés multiples. L'imad pilote ce projet en partenariat avec les HUG, la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève) et la Plateforme du réseau seniors dans une démarche interioritationnelle

En 2022, l'imad s'est engagée dans de nombreuses actions communautaires de promotion de la santé et de prévention auprès de la population et des proches aidants, en tant que facilitatrice, porteuse ou contributrice des actions et projets. Elle a collaboré activement avec les communes genevoises, la HEdS-Genève, les clubs de seniors ou les réseaux des aînés pour animer des stands et des ateliers d'information.

Santé communautaire et habitat

Pour soutenir le développement d'une approche en matière de santé communautaire et répondre aux besoins d'actions dans le domaine de la prévention de la santé et des évolutions de l'habitat ergonomique et domotique, le conseil d'administration et le comité de direction ont décidé en 2022 d'adapter l'organisation de l'imad. Ainsi, dès 2023, la direction nommée Santé communautaire et habitat est réactivée, après être restée vacante au sein du comité de direction durant la crise COVID. Les prestations délivrées permettront de répondre de manière encore plus pro-active aux enjeux communautaires actuels et futurs du maintien à domicile, également dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) et les logements individuels aménagés.



Régulation et planification sanitaire

Poursuite du déploiement du dossier électronique du patient CARA

En 2022, le déploiement du dossier électronique du patient (DEP) a pu se poursuivre dans le canton de Genève, notamment par la mise en place d'une équipe mobile d'inscription à la disposition des personnes citoyennes et des institutions. Il reste encore des efforts importants de communication et d'accompagnement au changement à effectuer auprès des professionnels de santé. Le canton de Genève est toutefois celui dans lequel le plus de dossiers ont été ouverts depuis le lancement du

Financement hospitalier et liste hospitalière

L'appel d'offres mené fin 2021 pour les prestations de réadaptation stationnaire a donné lieu, après analyse des dossiers, à l'inscription de quatre établissements de réadaptation sur la liste hospitalière du canton à partir du 1^{er} janvier 2022. Les établissements sélectionnés sont les Hôpitaux universitaires de Genève, la clinique du Grand-Salève, la clinique de Maisonneuve et la clinique des Hauts d'Anières. Les deux derniers établissements cités font leur première entrée sur cette liste, pour des prestations de réadaptation gériatrique et musculosquelettique.

Il faut également noter l'inscription, depuis le le le janvier 2022, de la clinique de la Plaine, pour des prestations de soins aigus en urologie, en orthopédie et en gynécologie.

En matière de gestion de la facturation, le nouveau système d'information mis en place à la direction générale de la santé permet depuis 2022 une gestion entièrement dématérialisée des paiements.

4

Le nombre d'établissements de réadaptation inscrits sur la liste hospitalière du canton à partir du le janvier 2022, suite à l'appel d'offres mené fin 2021 pour les prestations de réadaptation stationnaire.



Prime moyenne genevoise en hausse, mais réserves des assureurs en baisse

Après un recul des primes en 2022 lié à la pandémie de COVID-19, la prime moyenne genevoise pour l'assurance obligatoire des soins progressera à nouveau en 2023, de +4,6% pour les adultes. Le montant des réserves des assureurs était en légère baisse au 1er janvier 2022 par rapport au 1er janvier 2021, notamment en raison de mauvais résultats des placements sur les marchés financiers. Le total des réserves des assureurs-maladie disponibles en Suisse au 1er janvier 2022 s'élève à 12 079.9 millions de francs (11 687.8 millions de francs pour les assureurs exerçant une activité à Genève). Le manque de transparence des assureurs est toujours à regretter, tant concernant le calcul des primes que l'évolution des réserves. Malheureusement, l'Office fédéral de la santé publique ne soutient pas les démarches cantonales visant à améliorer cette situation.

« Le manque de transparence des assureurs est toujours à regretter, tant concernant le calcul des primes que l'évolution des réserves. »

Démarrage du programme santé numérique

Un projet de loi d'investissement de près de 15 millions de francs, déposé conjointement par la direction générale de la santé, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique, l'imad et les Hôpitaux universitaires de Genève, a été adopté en 2022. Le programme santé numérique, qui en résulte, a pour but de répondre à des enjeux forts en matière de santé numérique, et de proposer une stratégie globale en coordonnant les investissements publics et en clarifiant leur financement. Le développement des outils numériques dans la santé peut contribuer à l'amélioration de l'efficience du réseau de soins, à garantir la qualité des soins et la sécurité des patients, et à freiner l'augmentation des coûts de la santé.

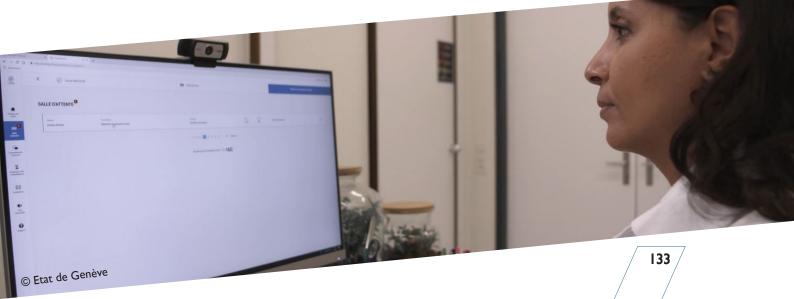
Autorisation d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

En 2022, 2130 autorisations ont été délivrées, dont 721 pour les médecins. 775 admissions à facturer ont été délivrées aux fournisseurs de prestations

éligibles, 24 autorisations d'exploiter des institutions de santé ont été délivrées pour des créations ou des changements et 72 demandes d'admissions à facturer ont été octroyées à des personnes morales.

Depuis le le panvier 2022, les cantons sont responsables de l'admission des fournisseurs de prestations à facturer à la charge des assurances-maladies obligatoires, par le biais d'un arrêté, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. Ainsi 847 admissions à facturer ont été délivrées en 2022.

Le canton de Genève applique les dispositions transitoires de l'Ordonnance fédérale du 23 juin 2021 sur la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires (RS 832.107), aussi appelée clause du besoin, depuis le 1er octobre 2022. Un recensement des taux d'activité en équivalent plein temps de tous les médecins admis à facturer à la charge des assurances-obligatoires des soins a été effectué au printemps 2022 et sera renouvelé tous les ans. Le canton de Genève a décidé d'appliquer la clause du besoin car la densité médicale y est nettement supérieure au reste de la Suisse avec le coût moyen par assuré pour la médecine de ville le plus élevé du pays.



Surveillance des professionnels et institutions de santé

En 2022, le service du médecin cantonal (SMC) a reçu 440 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Cinq amendes ont été infligées, deux pour publicité non conforme, une pour exercice sans droit de pratiquer, une pour une importation illégale de médicaments, et une pour refus de remise d'un dossier au patient. Une interdiction de pratiquer une profession de la santé a été prononcée, à titre provisoire.

La stratégie pour la législature 2018-2023 vise à renforcer les contrôles sur les pratiques professionnelles. L'implantation du programme informatique fédéral substitution on-line au 1^{er} janvier 2020 permet un meilleur contrôle des traitements pharmacologiques par agoniste opioïde (TAO) lors d'une dépendance aux opiacés. Le SMC a ainsi délivré 1281 autorisations de traitement de substitution en 2022.

La mise en œuvre des concepts de délégation, conformément à la modification de la loi sur la santé entrée en vigueur en juin 2021, est en cours de validation à la DGS.

Le groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service; ce sont 321 inspections (tous domaines confondus) qui ont été réalisées sur l'année. Le GRESI a déployé le concept de surveillance pour le domaine du handicap en collaboration avec la direction de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) du département de la cohésion sociale (DCS). En 2022, huit inspections ont été assurées dans des structures du domaine du handicap. Il est prévu d'en assurer quinze par année.

Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

En 2022, la mise en œuvre du plan cantonal d'action de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2019-2023 a suivi son cours. La quasi-totalité des actions ont été initiées et la majorité d'entre elles sont toujours en cours de réalisation. Le contexte pandémique n'étant plus autant présent en 2022, les associations ont pu déployer leur actions PSP avec moins de contraintes.

Les travaux de révision du prochain plan ont débuté en 2022 et se poursuivront jusqu'à la fin 2023. Ils ont permis de fortifier les liens avec les membres du réseau via l'organisation d'un forum ouvert dont l'objectif était de renforcer les synergies entre les associations, institutions, communes et le SMC, ainsi que de penser les actions de PSP futures ensemble. La commission d'experts scientifiques, les experts du terrain et la participation de la population ont permis de compléter les réflexions autour des différents axes listés dans le concept PSP 2030.

L'année 2022 a été l'occasion de consolider la confiance attribuée à la promotion et la prévention en matière de santé au regard de la gestion de la pandémie. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance d'intervenir en amont de la maladie avec des mesures PSP ciblant les différents facteurs de risque et de protection des maladies transmissibles et non transmissibles. Cela a confirmé la pertinence de l'approche multisectorielle ainsi que l'efficience de la collaboration interdépartementale et du tissu associatif. Les actions développées visent à répondre aux défis de santé publique liés à l'après crise, mais aussi aux différents phénomènes consécutifs à la guerre en Ukraine, à la transition écologique, à l'augmentation de la démographie, ainsi

qu'aux difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables. Le SMC a participé activement en 2022 aux réflexions du groupe de travail GE2050, mettant en exergue la nécessité de penser la santé comme un bien commun qu'il faut démocratiser, protéger et promouvoir.

L'outil Specchio a été mis en place. Les données descriptives et corrélées de cette étude apporteront à la direction générale de la santé un aperçu des tendances en matière de santé ressentie par la population du canton. Les recommandations qui émaneront des résultats auront pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de santé publique.

« L'année 2022 a été l'occasion de consolider la confiance attribuée à la promotion et la prévention en matière de santé au regard de la gestion de la pandémie. »

Secteur des maladies transmissibles (SMT)

La pandémie de COVID-19, qui a nécessité une augmentation massive des effectifs auxiliaires au niveau cantonal, a rapidement mis en évidence le besoin indispensable d'une structure fixe, compétente et dynamique, au sein du service du médecin cantonal, permettant de répondre de manière concise aux exigences fédérales et aux obligations cantonales dans le domaine des maladies transmissibles, avec des outils performants (robustes, flexibles et très évolutifs).

Sous cette impulsion et en pleine pandémie, un nouveau secteur a vu le jour, le secteur des maladies transmissibles (SMT), chargé de définir, de mettre en œuvre et de développer la stratégie de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies transmissibles dans le canton de Genève et directement responsable de sa mise en œuvre. En dehors de la surveillance et du contrôle des maladies transmissibles connues et émergentes et de la lutte contre le COVID-19 sous l'égide du service du médecin cantonal (SMC), le secteur assume l'intervention lors d'épidémies ou de situations particulières, la coordination des acteurs de santé dans une optique « One Health », le développement d'activités et la mise en œuvre des stratégies nationales Santé 2030, NOSO (stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins) et StAR (Stratégie Antibiorésistance Suisse), y compris le développement d'une stratégie cantonale de lutte contre la résistance aux antibiotiques et l'accompagnement des établissements de soins aigus du canton dans la mise en œuvre des exigences structurelles minimales en matière de prévention et de contrôle des infections, conformément à la position de la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS). Il met également en œuvre la stratégie cantonale de vaccination et les activités de prévention des épidémies inscrites dans le prochain plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.



Crise COVID-19

Dans le domaine de la gestion de la crise COVID à la DGS, l'année 2022 a été marquée par un tournant majeur. Après un pic d'activité lié au paysage épidémiologique à l'hiver 2021-2022, le Conseil fédéral a mis fin à la Situation particulière au 31 mars 2022. Il s'agissait d'un changement de paradigme majeur et le premier jalon du chemin vers la normalisation après des mois d'une situation inédite et hors-norme. Après plus de deux ans d'intense charge de travail, le deuxième semestre 2022 a été dédié à la sortie de crise avec accompagnement des nombreux partenaires.

Le canton de Genève a décidé de s'accorder quelques mois pour gérer cette désescalade. L'objectif principal était d'accompagner les partenaires et la population, en les orientant et en répondant à leurs questions. Dans ce sens, si l'activité de la Cellule COVID a dès lors été moins spectaculaire qu'en 2020 et 2021, elle n'en a pas moins été soutenue et variée, les changements — qu'ils aillent dans le sens d'un renforcement ou d'une diminution des mesures — engendrant la même charge de travail. La flexibilité et la polyvalence qui sont devenues la marque de fabrique de la DGS se sont avérées à nouveau essentielles, alors que les effectifs diminuaient parallèlement aux activités et qu'ils s'adaptaient aux nouvelles tâches.

Dans ce cadre, un important travail de capitalisation a été mené, qui a pris la forme d'un rapport d'activité. Ce dernier documente les activités mises en place, en analyse les points forts et les points faibles, tout en donnant des conseils pour la gestion de crises à venir ou l'amélioration de processus courants.

Depuis le printemps 2022, les mesures qui ont rythmé le quotidien de la population – mises en place dans un contexte d'incertitude extrême marqué par l'anxiété – ont été levées les unes après les autres. Isolements, mises en quarantaine, imposition du port du masque, certificats, plans de protection : ces outils qui ont permis de gérer la circulation du virus ont fait leur temps. La DGS a mené et suivi cette transition sur le terrain durant l'année écoulée. Après 29 mois d'une activité fébrile et multiple, le dispositif d'exception ferme fin décembre 2022.



Plus de 420 000 appels individuels (isolements et quarantaines, février 2020-mars 2022)

Près de 10 000 clusters investigués

Plus de 2000 plans de protection traités d'août 2020 à février 2022 (1600 heures d'échanges téléphoniques)

15 000 courriels de demandes de dérogations

227 modifications des règles fédérales étudiées et mises en application

107 modifications des règles cantonales (arrêtés adoptés par le Conseil d'Etat)

Jusqu'à 800 courriels reçus et traités quotidiennement

I I 0 points épidémiologiques produits

Ligne Verte : 400 000 appels traités entre octobre 2020 et décembre 2022

Aide sanitaire urgente (ASU)

La mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport n°167 de la Cour des comptes suite à l'audit de conformité et de gestion du 144 a rythmé l'année. Ainsi, la planification quadriennale des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée pour la période 2019-2023 a été rendue. Le groupe de suivi de la convention entre le DSPS et les HUG s'est réuni, initiant l'écriture de la prochaine convention. La commission consultative de l'aide sanitaire urgente s'est réunie cinq fois, traitant de thèmes stratégiques et conseillant la médecin cantonale. Le renouvellement des logiciels d'aide à l'engagement a fait l'objet d'un projet de loi tandis que la création d'un dossier patient extrahospitalier numérique est en cours.

Par ailleurs, les travaux reliés à la motion 2760 « Pour une organisation efficiente des urgences sanitaires ambulatoires et l'ancrage du Réseau Urgences Genève (RUG) dans la législation genevoise » ont commencé. L'objectif est de renforcer la réponse aux urgences non vitales en améliorant l'information et l'orientation en amont, en officialisant le RUG et en concrétisant les gardes médicales dans le canton.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La commission de surveillance a pour principale mission d'instruire les cas de violation de la loi sur la santé par les professionnels de la santé et les institutions de santé dans les cas où l'infraction a été commise dans le cadre de soins prodigués à une personne déterminée par un professionnel de la santé ou une institution de santé.

Cette autorité a reçu en 2022 un peu moins de plaintes et de dénonciations qu'en 2021. Son activité n'en a pas moins été soutenue, au vue du nombre de procédures en cours auprès des sous-commissions (chiffre toujours stable, tournant autour d'une centaine) et des procédures de recours d'une part, et, d'autre part, du nombre de décisions en attente d'être rédigées (entre 50 et 90). Quant au recours à la médiation, la hausse constatée depuis 2020 semble stagner. Alors qu'en 2021, sur toutes les plaintes reçues, 18.75% ont fait l'objet d'une proposition de médiation par le Bureau et 5 ont été envoyées en médiation, en 2022, 17.1% des plaintes reçues ont fait l'objet d'une proposition de médiation et seule une affaire a été envoyée en médiation. Il est prévu, pour l'année 2023, d'améliorer l'information au public et aux membres de la commission sur ce sujet.

Les statistiques comparatives pour les années 2020 à 2022 sont les suivantes:

DSPS – DGS – CSPSDP	2020	202 I 01.01 - 23.12	2022 01.01 - 23.12
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	71	92	64
Décisions de classements immédiats par le Bureau	30	25	19
Renvois effectifs en médiation par le Bureau	3	5	I
Décisions de classement après instruction	23	22	30
Décisions prononçant un avertissement	3	9	6
Décisions prononçant un blâme	4	3	9
Décisions prononçant une amende	-	-	6
Propositions de retrait du droit de pratique/ de l'autorisation d'exploiter	I	6	3

Sécurité sanitaire

Le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 254 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 130 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER), abritée par le SPhC, a examiné, au ler décembre 2022, 338 nouveaux protocoles de recherche, dont 53 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 285 protocoles se déroulant dans le canton, quinze ont été refusés, tandis que neuf ont reçu un avis de non-entrée en matière. La CCER a réalisé 10 inspections destinées à contrôler des projets de recherche en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant plus de 3800 inspections dans plus de 2700 établissements publics différents. En 2022, en sus des mesures immédiates prises en cas de non-conformités, le SCAV a imposé le suivi de plus de 63 cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines. Une formation de base en hygiène alimentaire, désormais obligatoire à Genève pour les responsables d'entreprises manipulant des denrées alimentaires sensibles, a été imposée à 58 responsables.

De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, près de 8000 produits ont été analysés lors de près de 100 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de

16%. Parmi ces contrôles de produits réalisés par les laboratoires du service, certains ont mené à des retraits, des rappels et des mises en garde publiques de produits potentiellement dangereux pour la santé au niveau national.

Par ailleurs, l'inspectorat du SCAV a été fortement impacté par le suivi de nombreux retraits/rappel de marchandises présentant un risque pour la santé et qui n'avaient pas été suivis par les commerçants du canton.

A noter également un renforcement significatif de la gestion des intoxications collectives tant au niveau des procédures de transmission des annonces de cas, des méthodologies d'inspection et de la recherche de bactéries pathogènes. Le SCAV a toujours une forte activité dans les contrôles microbiologiques (indicateurs d'hygiène et bactéries pathogènes), des résidus de pesticides, des allergènes alimentaires, des produits contenant du cannabis, des métaux lourds, de la conformité des objets usuels (objets en contact avec les denrées alimentaires, cosmétiques, jouets, objets en contact avec la peau) et de la lutte contre les tromperies.

En ce qui concerne le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 550 échantillons d'eaux de baignade et mené plus de 250 visites de contrôle. Des non-conformités ont été particulièrement relevées dans les eaux des jets d'eau ludiques car ces installations sont rarement conçues pour respecter les exigences légales en la matière, surtout pendant les périodes de canicule et de forte affluence.

Le renforcement de la gestion du contrôle de l'eau potable a été poursuivi et le service a participé à de nombreux groupes de travail relatif à la gouvernance de l'eau sur le canton.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2020	202 I	2022
Produits thérapeutiques	42	100	254
Produits chimiques	127	126	130
Projets de recherche CCER	3	8	10
Fabricants/Distributeurs de DA	3500	3500	3900
Manifestations publiques (DA)	0	102	300
Animaux abattus inspectés (hors volailles)	3200	2473	2159
Piscines	177	180	269

Les abattages des animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) sont en baisse, en raison notamment d'une diminution d'activité d'un abattoir suite à un changement d'exploitant, et de la hausse des prix à la consommation. A noter qu'en sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé plus de 830 000 volailles abattues à l'abattoir de Perly. Ce chiffre est en légère hausse (+4%) par rapport à l'année 2021.

L'année 2022 a été marquée par un nombre important d'annonces d'importations illégales, stable par rapport à 2021 avec près de 200 animaux domestiques importés illégalement. En marge de ces importations illégales, le service a été confronté au défi d'accueillir près de 200 animaux domestiques appartenant à des personnes réfugiées de la guerre en Ukraine, pays classé à risque de rage. Ceci a nécessité un intense travail de contrôle sanitaire et de prise en charge des frais vétérinaires de mise en conformité. Dans ce contexte, le service a procédé en 2022 à une révision complète de l'analyse et de la gestion du risque de rage en lien avec les importations d'animaux domestiques.

En ce qui concerne la lutte contre les épizooties, le service se prépare à devoir affronter une alerte liée à la peste porcine africaine et a participé, à cette occasion, avec succès à un exercice au niveau cantonal avec l'Etat-Major cantonal de conduite, dans le cadre du dispositif ORCA.



Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces d'agressions canines transmises au service continue d'être élevé et avoisine 490 en 2022. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police est de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée qui permet de juguler au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Assurer la protection des animaux

En 2022, le service a traité environ 205 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont environ 179 pour des animaux de compagnie. Ces annonces ont conduit le service à prononcer 33 mesures (interdictions de détention, séquestres provisoires et séquestres définitifs) et 41 poursuites pénales. Par ailleurs, 42 exploitations détenant des animaux de rente (~25% de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles officiels par un organisme accrédité mandaté par le SCAV. Il est à noter que le nombre d'annonces de maltraitance est resté stable (-5%). Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux se font majoritairement sur les annonces des administrés.

Enfin, concernant le domaine de l'expérimentation animale, le service a traité 249 demandes d'autorisation, tout type confondu, et a effectué 41 contrôles afin d'assurer que les exigences relatives à la protection des animaux soient respectées dans les laboratoires et les animaleries.

Chiffres-clés	2020	2021	2022
Agressions par des chiens	380 (174 sur humains)	385 (168 sur humains)	495 (236 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	89	65	87
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	128	87	92

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Economie et emploi Economie et emploi Conomie et emploi



Réinsertion des demandeurs d'emploi

Au cours de l'année 2022, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a poursuivi sa transformation digitale. Les tâches administratives à faible valeur ajoutée ont été automatisées autant que possible afin d'alléger la charge de travail du personnel. Les ressources ainsi dégagées par l'automatisation et la numérisation ont été investies ou réallouées dans le conseil et le placement actifs de demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) difficiles à réinsérer. Pour les DE sans accès à Internet ou ne disposant pas des connaissances nécessaires dans ce domaine, un service de guichet est maintenu et un accompagnement uniquement en présentiel leur est proposé.

Service des mesures pour l'emploi (SMPE)

Favoriser l'employabilité en luttant contre la fracture numérique

Dans une société qui évolue vers toujours plus de technologie, une partie de la population se trouve délaissée, voire abandonnée parce qu'elle n'a, jusqu'à présent, pas encore pris le «virage du numérique». Pour ces personnes, les perspectives professionnelles se restreignent et les démarches de recherches d'emploi deviennent un vrai cassetête.

C'est pour cela que le Département de l'économie et de l'emploi (DEE), par l'intermédiaire de l'OCE, a créé un espace pour accompagner chaque individu en manque de connaissances. NoLimIT est né pour rendre accessible le numérique à chacun, favoriser l'autonomie, gagner en confiance et permettre de faire face à tous les petits défis du quotidien. En accès libre, NoLimIT propose des ateliers courts et stimulants qui répondent directement à des

questions concrètes, des tutoriels à utiliser sur place ou depuis chez soi pour faciliter l'ancrage des connaissances, un support personnalisé ainsi que des ordinateurs à disposition pour toutes celles et ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel.

Parallèlement, l'OCE a mis en place un programme, nommé Digitalizers, visant à développer les compétences transversales et spécifiques liées à la transformation digitale des métiers du tertiaire. Il s'agit d'un stage immersif au sein d'une Startup de type EduTech au cœur de la culture digitale. Nouvelles méthodes de travail (intelligence collective, Design Thinking, gestion de projet agile, gouvernance distribuée, etc.) et outils technologiques actuels sont au programme pour agir tant sur les compétences humaines, techniques que digitales.

Encourager le développement de l'administration en ligne

Afin de renforcer ses canaux de communication et de fournir des services plus rapides, le DEE, plus particulièrement l'OCE, a ouvert sa plateforme d'information sur les mesures du marché du travail (MMT) aux prestataires de formation partenaires. Ils ont ainsi la possibilité d'être informés sur les actualités des MMT et de gérer l'information concernant leurs propres mesures. L'ouverture au public est prévue pour 2023.

Office régional de placement (ORP)

Services digitaux

Le formulaire de préinscription en ligne, développé durant la pandémie, permet aujourd'hui à plus de 90% des DE de s'inscrire à distance. Ce nouvel outil a permis d'améliorer les prestations de l'ORP et de mieux gérer les ressources en personnel.

En parallèle, les autres services digitaux mise en place à l'attention des DE, disponibles sur le site www.job-room.ch, sont totalement opérationnels et répondent aux attentes des concernés. A ce jour, 80% des DE utilisent ces prestations en ligne.

Collaboration inter-institutionnelle (CII)

A l'initiative de l'ORP, l'outil Sharepoint a été déployé afin de faciliter l'échange d'informations entre l'OCE, l'assurance-invalidité (Al) et l'Hospice général (HG), offrant ainsi un suivi approprié des bénéficiaires. Par ailleurs, la collaboration avec les communes genevoises a été renforcée.

Service employeurs (SE)

Obligation d'annonce

Depuis le 1er juillet 2018, les postes à pourvoir dans les professions où le taux de chômage au niveau fédéral atteint 8% ou plus (5% depuis le 1er janvier 2020) doivent être annoncés au service public de l'emploi. La mise en place de l'obligation d'annonce au niveau fédéral s'est accompagnée du lancement de la plateforme travail.swiss, portail de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi, au profit des DE, des entreprises ainsi que des agences de placement. Depuis lors, le développement du site et de son portail Job-Room n'a cessé de progresser devenant ainsi un espace incontournable d'information et de partage pour toutes les parties prenantes.

Service d'aide au retour à l'emploi (SARE)

« Bonus employabilité »

Le «Bonus employabilité» est une nouvelle prestation au bénéfice des personnes inscrites à OCE, dont le Conseil d'Etat a validé la mise en place dès le l'er juillet 2021. Le «Bonus employabilité» augmente la participation financière fédérale des allocations d'initiation au travail (AIT). Il intervient lorsqu'une entreprise privée genevoise recrute une candidate ou un candidat de l'OCE alors que cette personne nécessite un plan de formation. Le «Bonus employabilité» favorise ainsi un recrutement gagnant-gagnant qui renforce de manière durable l'employabilité des candidates et candidats OCE, tout en indemnisant les investissements en matière de formation des entreprises locales qui les engagent.

En 2022, pour son premier exercice complet, le «Bonus employabilité» a d'ores et déjà fait ses preuves en augmentant de manière significative le nombre de mesure AIT, de sorte que le Conseil d'Etat en a décidé la prolongation jusqu'au 30 juin 2025.

Communication

La digitalisation s'est également développée de manière prononcée pour la communication de l'OCE. L'ensemble de ses actions de communication ont été réalisées par le biais des plateformes et supports digitaux qui lui sont propres : les écrans installés dans ses locaux, le site ge.ch, l'utilisation de newsletters emailing à destination des DE ou encore la page LinkedIn. Cette dernière atteint désormais près de 22 000 abonnés, soit une augmentation de 4000 par rapport à fin 2021.

Afin d'améliorer la collaboration et le partage des informations entre ses collaborateurs, l'OCE s'est doté d'une solution de réseau social d'entreprise appelée «Connect OCE». Ce nouvel outil de communication est en passe de remplir ses deux objectifs principaux, à savoir améliorer la communication à l'interne et renforcer la culture du feed-back au sein des équipes.

Données chiffrées

En préambule des indications chiffrées ci-dessous, il convient de préciser que de manière générale les fortes variations entre 2020 et 2022 (en particulier les postes annoncés et le chômage partiel) sont dues aux conséquences de la crise sanitaire.

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT. (2022: valeur de janvier à nov 2022)

Types de MMT	2020	2021	2022
PEF/STARE			
- AIT	421	544	545
- Stages	839	1'046	887
- EE	80	31	0
- ETFI*	319	338	302
- PETF	954	1'156	3'640
- AFO	65	82	99
- SEMO	366	337	463
Total	3044	3534	5936
Reclassement*			
Accompagnement en recherche d'emploi	8592	10 943	7668
Cours*	5740	7088	5908
Total	17 376	21 565	19 512
Nombre de demandeurs d'emploi concernés	311	327	297

^{*} Données non stabilisées au 05.01.2023

Abréviations :

PEF: programmes emploi-formation.

STARE: stages de réinsertion.

AIT : allocation d'initiation au travail. EE : entreprises d'entraînement.

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels. PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO : allocation de formation. Semo : semestre de motivation.

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

2020*	2021*	2022*
14 194	25 407	34 473

^{*}A compter du 1er juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%. Ce seuil a été abaissé à 5% au 1er janvier 2022.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales et/ou au bénéfice de l'aide sociale financière)

	2020	2021	2022
Placements en ARE	105	110	157
Placements en EdS	99	113	122

Abréviations:

ARE: Allocation de retour à l'emploi.

EdS: Emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 122 personnes entre le 1er janvier et le 31 janvier 2022, date à laquelle 606 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)

	2020	2021	2022
Nouvelles entreprises labellisées	15	28	37
Nouveaux partenaires labellisés*	I	-	-

^{*}Labellisation «Partenaire» a été retiré en 2020

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2020	2021	2022
Licenciements collectifs annoncés	135	63	55
Entreprises concernées	91	42	33
Nombre de personnes licenciées	2600	1012	1002

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2020	2021	2022
Dossiers traités	16 386	6672	1407
Dossiers admis (en tout ou partie)	15 845	6109	1080
Dossiers rejetés	541	563	327
Employés effectivement indemnisés*	42 447	18 673	1892*

^{*}Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés entre janvier et octobre selon les chiffres fournis par le SECO sur la plateforme public amstat.ch. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.



Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

1. Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles

dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2020	2021	2022
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1321	1543	1281
- pour un total de travailleurs contrôlés	9023	13 232	13 246

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2020	2021	2022
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	155	206	180
- pour un total de travailleurs contrôlés	518	563	397
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	29	31	17
% d'entreprises en ordre	52%	50%	50%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	79% des 49%	91% des 50%	70% des 50%
Nombre d'entreprise sous décision interdiction de détachement	27	35	29
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentatio		19	30

Contrôles du respect du salaire minimum cantonal

Le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. La possibilité d'effectuer ces inspections était toutefois limitée en raison de plusieurs procédures de recours. Le dispositif de contrôle du salaire minimum n'a ainsi pu entrer pleinement en vigueur qu'en 2022, après le rejet de l'ensemble des recours.

	2021	2022
Nombre de contrôles initiés	71	114
Nombre d'infractions constatées	19	54
Nombre de contrôles terminés:	27	86
- dont en ordre:	12	34
- dont mis en conformité;	14	44
- dont sanctionnés ;	-	15

Mesures et sanctions relatives à des entreprises actives sur un marché public

	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	24	19	30
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	23	26	25

Santé et sécurité au travail

831 contrôles ont été effectués en 2022 en matière de santé et sécurité au travail. L'inspection du travail (IT) mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

2. Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

Dossier Uber

Le 30 mai 2022, le Tribunal fédéral a confirmé la décision prise le 29 octobre 2019 par la PCTN

qualifiant la société néerlandaise Uber B.V. d'entreprise de transport et partant d'employeur. Après plusieurs mois de négociations tripartites en vue de trouver une solution globale pour le passé, les assemblées syndicales des chauffeurs ont refusé la proposition formulée par Uber B.V. La PCTN a dès lors analysé, en détail, les engagements irrévocables pris par Uber B.V. pour régler le passé. Cet examen a conclu à ce que, moyennant la mise en œuvre des engagements pris par Uber B.V., une situation conforme au droit était rétablie pour le passé.

20221						
Législations	Total des contrôles	Avertissements	Infractions graves	Mesures		
LRDBHD (restauration, hôtellerie, divertis- sement)	1395	479	74	32 (fermeture immédiate)		
LTGVEAT (alcool et tabac)	893	409	33	76 (cessation de la vente)		
LHOM (heures d'ouver- ture des magasins)	352	156	25	-		
LIF (interdiction de fumée)	1174	156	12	-		
OIP (indication des prix)	475	173	19	-		

¹ Ce tableau est établi pour la première fois, raison pour laquelle la comparaison avec les années précédentes n'est pas effectuée.

En matière de travail au noir, 371 enquêtes ont été finalisées en 2022, dont 103 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. La PCTN a rendu 66 décisions d'exclusion de marchés publics et/ou d'aides financières.

En outre, le groupe de pilotage créé en 2021 à l'initiative du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), qui implique les différents services de l'OCIRT, ainsi que les partenaires sociaux, a poursuivi son travail en 2022. Ce groupe a pour but d'identifier les affaires particulièrement graves et d'optimiser le traitement des procédures concer-

nant ces dernières. Il s'agit notamment, dans ces cas-là, de déterminer la stratégie à adopter pour garantir une efficacité maximale, par exemple, en coordonnant le dépôt des dénonciations pénales émanant de divers acteurs auprès du Ministère public.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 2794 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs : 95.5% des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

Autorisations	2020	2021	2022
Etablissements publics (LRDBHD) - dont cafés-restaurants	2627 1963	2697 2010	2834 2118
Manifestations d'importance cantonale	0	6	8
Vente d'alcool/tabac à l'emporter (LTGVEAT)	214 (42 en cours de traitement)	I490 (II7 en cours de traitement)	Tabac autorisés 179 En cours 19 Alcool autorisés 270 En cours 17 Canabis attestations délivrées: 121 En cours:8 Total autorisés/attestations: 570 En cours: 44
Animations musicales (LRDBHD)	84 ponctuelles 232 trimestrielles 41 annueielles	60 ponctuelles 212 trimestrielles 46 annuelles	222 ponctuelles 287 trimestrielles 62 annuelles
Sanctions prononcées pour nuisances sonores	28	25	65

Depuis 2021, les sanctions effectivement prononcées pour nuisances sonores sont rapportées en lieu et place des plaintes reçues.

3. Main-d'œuvre étrangère (MOE)

Le service de la main-d'œuvre (MOE) étrangère a examiné environ 2905 dossiers en 2022 ; un chiffre proche de celui de 2019. Il est à relever que le nombre de permis octroyés est resté globalement plus faible que pour les années 2018-2019 en raison des difficultés liées à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine (incertitudes économiques, sanctions, restrictions aux voyages avec la Chine).

	2020	2021	2022
Permis B Etats tiers: unités prélevées	378	447	465
Permis L Etats tiers : unités prélevées	159	194	203

En raison du Brexit, le service traite depuis le le l'er janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 120 permis B et 30 permis L ont été octroyés en 2022.

Le service a également octroyé près de 508 autorisations 120 jours (tous types et nationalités confondus).

Par ailleurs, 105 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations (94 permis L et 11 permis B).

Le service a aussi traité 237 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger, et 24 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Finalement, le service a finalement traité 44 recours déposés à l'encontre de ses décisions (39 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 5 auprès de la Cour de Justice).

4. Registre du commerce (RC)

Le nombre global de dossiers traités cette année est à nouveau dans la norme habituelle (2021 représentait une année particulière en raison de l'obligation légale de convertir les actions au porteur en actions nominatives).

Dossiers traités par le RC	2020	2021	2022
Inscriptions nouvelles	4307	4406	4362
Modifications	16 357	23 626	16 747
Radiations	2600	2510	2645
Total	23 264	30 542	23 754



Le nombre total d'entreprises inscrites est toujours en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Environ 50 000 entreprises sont ainsi inscrites au RC.

Nature juridique	2021	Inscription	Radiation	2022	Différence
Association	1565	99	32	1700	68
Entreprise droit public	87	0	2	85	-1
Entreprise individuelle	10 503	1197	990	10 716	213
Fondation (droit privé)	1566	67	32	1602	36
Indivision	I	0	0	1	0
Soc. commandite de placements collectifs	2	I	0	3	I
Société à responsabilité limitée	15 548	1599	666	16 481	933
Société anonyme	18 762	894	722	18 935	173
Société anonyme de droit public	I	0	0	1	0
Société coopérative	364	5	4	365	I
SICAV	5		0	6	I
SCAF	0	0	0	0	0
Société en commandite	153	4	9	148	-5
Société en commandite par actions	7	0	0	7	0
Société en nom collectif	943	117	103	958	15
Succursale d'entreprise étrangère	509	57	38	528	19
Succursale d'entreprise suisse	780	62	43	799	19

Promotion économique

En 2022, la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a piloté un ambitieux programme de 13 mesures pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité, renforcer leurs modèles d'affaires et préserver des emplois de qualité.

La transition des entreprises vers la durabilité

Une des mesures phares – le diagnostic-action - a permis à 42 entreprises d'identifier des mesures concrètes et pragmatiques à mettre en œuvre afin de s'inscrire – ou de renforcer leur ancrage – dans la transition. Ce processus a mis en lumière plus de 400 recommandations susceptibles d'accroître leur efficience et leur résilience, tout en réduisant leur impact écologique.

En parallèle, un programme d'accompagnement à la responsabilité numérique des entreprises a été déployé. Les entrepreneurs et entrepreneuses de notre canton ont ainsi été invités à suivre un MOOC (une formation en ligne de 45 minutes), une journée de formation continue à la HEG de Genève, ou encore à accéder à une plateforme d'auto-évaluation (Observatoire du numérique) pour mesurer le niveau de maturité numérique de son entreprise. Ces programmes ayant rencontré un franc succès, ils se poursuivront en 2023.

400

Le nombre de recommandations mises en lumière par le « diagnostic-action » et susceptible d'accroître l'efficience et la résilience de 42 entreprises, tout en réduisant leur impact écologique. La pandémie COVID-19, la guerre en Ukraine ou encore l'urgence climatique ont mis en évidence la nécessité de renforcer les filières locales et l'économie circulaire, afin de mieux résister aux crises. La DG DERI a soutenu 8 projets et études innovants dans ce domaine dans le but d'identifier les filières prioritaires. La tenue des salons et congrès ayant été rendue difficile, voire impossible, durant la pandémie, une étude sur la phygitalisation des évènements (tenue hybride d'évènements en présentiel et à distance) a été conduite, en vue de renforcer la notoriété et la compétitivité du canton et garantir son excellence en la matière.

Création d'un observatoire du commerce

Les commerçantes et commerçants de notre canton ont aussi été au centre des préoccupations de la DG DERI. Un Observatoire du commerce a été lancé à l'automne 2022. Il constitue un véritable outil de veille économique regroupant toutes les données utiles à l'implantation des commerces sur le territoire. En parallèle, une campagne digitale destinée à la promotion du commerce local a été déployée sur les réseaux sociaux (Campagne Cekelenô), qui a rencontré un vrai succès (plus de 400 000 vues sur les réseaux sociaux à fin décembre 2022).

Enfin, les prix du commerce de l'économie genevoise ont été remis à la mi-décembre, récompensant 7 enseignes genevoises, pour leur professionnalisme, leur dynamisme et leur engagement en faveur de la durabilité.

« La pandémie COVID-19, la guerre en Ukraine ou encore l'urgence climatique ont mis en évidence la nécessité de renforcer les filières locales et l'économie circulaire, afin de mieux résister aux crises. La DG DERI a soutenu 8 projets et études innovants dans ce domaine. »



Task Force Employabilité

En novembre 2022, le Conseil d'Etat a validé le rapport assorti de 28 recommandations de la Task Force Employabilité. Les travaux de cette taskforce ont montré que de nombreux acteurs sont prêts à relever le défi de l'employabilité, et le relèvent déjà. Des moyens financiers sont également disponibles, mais dispersés. Il faut donc mobiliser les acteurs et les ressources. Pour ce faire, l'Etat a un rôle-clé à jouer. Il doit offrir les conditions cadre qui assureront cette cohérence, permettant ainsi à chacun de trouver un emploi de qualité répondant à ses compétences.

Par ailleurs, un groupe de travail, composé des délégués économiques communaux et de représentants de la DG DERI, a été créé dans l'objectif d'améliorer les collaborations à l'échelle du territoire. Il s'agit de développer des collaborations ciblées et de mener ensemble, au niveau le plus proche des entreprises, des actions favorisant le maintien et le développement de notre tissu économique, dans un esprit de promotion de l'économie locale.

Stratégie numérique

2022 a aussi été une année de reprise touristique durant laquelle la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie en positionnant Genève comme destination de loisirs et en réorientant son activité de promotion sur la Suisse et l'Europe. A cet effet, la fondation a lancé une campagne de promotion multi-vecteurs (affichage, presse, campagne digitale,

vidéos internet) et déployé sa stratégie numérique en développant une application easy check-in pour faciliter la venue des visiteurs, améliorer leur expérience genevoise et numériser la Geneva transport card.

Enfin, le dispositif d'aides financières pour les « cas de rigueur », visant à soutenir les entreprises particulièrement touchées par la pandémie, a versé environ 85 millions de francs aux entreprises genevoises qui ont continué à connaître des difficultés entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

RG 2022

Mobilité
Mobilité
Mobilité





Transport et mobilité

Malgré la reprise progressive de la fréquentation, la mobilité a encore subi les effets de la pandémie en 2022, même si la situation diffère selon les opérateurs.

Nouveaux records pour le Léman Express

La fréquentation du Léman Express a atteint de nouveaux records avec 60 000 passagers par jour en semaine, et jusqu'à près de 27 000 passagers certains weekends (+50% par rapport à 2021), confirmant ainsi son succès.

Concernant le réseau TPG, malgré un regain observé sur le premier semestre 2022, la fréquentation a plafonné dès l'été à 95% par rapport au niveau de 2019.

Relever les défis de la transition écologique par un report modal

En juin 2022, l'OFT a validé la solution dite I bis du projet d'extension souterraine de la gare Cornavin comprenant un tunnel à double voie, garantissant l'intégration future du projet de diamétrale ferroviaire dont le crédit d'étude (PL 13176) a été déposé au Grand Conseil à l'automne 2022.

Les études pour les extensions de trams vers le Grand-Saconnex et Ferney, ainsi que vers Perly et Saint-Julien, ont pu avancer, tout comme les projets de bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Genève-Vernier-Zimeysa et dans le secteur des Grands-Esserts. Parallèlement, un projet de loi (PL 13192) pour concevoir de futures lignes de trams a été adopté par le Conseil d'Etat.

Dans le domaine de la mobilité douce, un crédit d'étude (L 13061) a été voté fin 2022 pour le développement d'axes forts d'intérêt cantonal pour les vélos, en complément des voies vertes. Cette démarche vient compléter le plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) 2019-2023, approuvé par le Grand Conseil en septembre 2021.

Le plan d'actions du stationnement 2020–2025

Levier majeur pour agir sur les pratiques de déplacement, ce plan d'action a été adopté par le Conseil d'Etat juste avant l'été 2022, dans le sillage de la nouvelle politique de stationnement pour les parkings de l'Etat. Il a été approuvé en janvier 2023 par le Grand Conseil. Cette planification vise en particulier à supprimer les places pendulaires au profit notamment des habitants et du transport professionnel. Plus globalement, cette stratégie s'inscrit dans l'objectif d'une diminution de 40% du trafic individuel motorisé d'ici à 2030 conformément au plan climat du Conseil d'Etat.

Un label promouvant les plans de mobilité, accessible aux entreprises privées et institutions de droit public, a été entériné en septembre 2022. Le Conseil d'Etat a également modifié en avril la loi sur la mobilité (H1.20) appuyant ainsi l'exemplarité de l'Etat en la matière.

50

En pourcentage, l'augmentation de la fréquentation du Léman Express par rapport à 2021, soit 60 000 passagers par jour en semaine et jusqu'à près de 27 000 passagers certains weekends.

Accélération de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

La mise en œuvre des mesures de la LMCE, visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine, s'est poursuivie en 2022.

Concernant la gestion de la mobilité pendulaire, un essai de modification des horaires d'ouverture des douanes de Cara et de la Renfile a été opéré. Des feux de régulation (en plus d'une voie dédiée aux bus et covoitureurs), réduisant graduellement le trafic de 50%, ont été mis en place entre août 2021 et décembre 2022 aux douanes de Soral II, Sézegnin et Chancy II.

« La mise en œuvre des mesures de la LMCE, visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine, s'est poursuivie en 2022. »



Infrastructures routières et de transports publics

Poursuite de la construction des infrastructures routières et de mobilité douce

Les travaux de génie civil de la route des Nations ont bien avancé, et l'installation des équipements électromécaniques de sécurité suivra en 2023. Des travaux d'aménagements en faveur de la mobilité douce ont pu débuter comme pour la route de Jussy, ou se terminer dans le cas de la route de Peney à Vernier.

Les études du boulevard des Abarois à Bernex et du barreau routier de Montfleury avec la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada se poursuivent.

Concrétisation des projets d'agglomération (PA)

Concernant les mesures du PA2, le chantier du tronçon Palette-Ziplo du tram Saint-Julien s'est déroulé à un rythme soutenu. Les travaux de la requalification de la seconde étape de la route de Bellevue ont démarré début 2022. L'autorisation de construire pour le projet de l'axe Frontenex a été déposé.

Les études des mesures du PA3 avancent, à l'image du tram des Nations jusqu'au Grand-Saconnex ou du BHNS Genève-Vernier.

Et concernant le PA4, le retour de la Confédération sur son examen est positif pour Genève, les principales mesures ayant été retenues pour un cofinancement fédéral dont les réaménagements prévus autour de la gare Cornavin.

Assainissement du bruit routier

Les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se sont poursuivis. La nouvelle stratégie de réglementation en matière de vitesse en lien avec l'assainissement du bruit routier, prévoyant une modération de la vitesse maximale autorisée (jour ou nuit) sur plusieurs axes, a été publié en octobre 2022 par voie d'arrêté.

Entretien et exploitation du réseau routier

Les travaux d'entretien (y compris viabilité hivernale), d'exploitation et de renouvellement des routes cantonales et des espaces verts ainsi que la maintenance des véhicules ont été assurés toute l'année.

Admission à la circulation routière et à la navigation

Office cantonal des vehicules (OCV)

L'exercice 2022 a été marqué pour l'office cantonal des véhicules (OCV) par la poursuite des projets de dématérialisation, de numérisation (permis de conduire et de circulation numérique) et de développement des prestations en ligne, qui restent une priorité stratégique.

Durant cette année post-COVID, l'accent a été mis sur la diminution des retards accumulés durant les deux années précédentes, ceci dans un contexte marqué par un taux d'absentéisme du personnel proche de 8%. Ce taux résulte à la fois de certaines absences de longue durée et à un climat général de fatigue consécutif aux efforts collectifs durant la pandémie pour pallier l'absence de collaborateurs et collaboratrices touchés par le virus, alors que, dans le même temps, les demandes de prestations augmentaient.

La sécurité routière n'a cependant pas été péjorée, puisque l'OCV a pu effectuer la totalité des expertises techniques obligatoires annuelles relatives aux véhicules de transport de personnes et aux poidslourds, ainsi que tous les contrôles pour raisons médicales concernant les permis de conduire.

Si l'attrait pour la mobilité individuelle est en hausse depuis la pandémie, notamment pour l'obtention d'un permis de conduire, les activités lacustres, permis de naviguer et immatriculations de bateau, après avoir connu une très forte demande en 2021, sont revenues au niveau de 2019.

En collaboration avec la police, l'OCV a procédé à des contrôles inopinés de la conformité des deuxroues motorisés, notamment des échappements et des nuisances sonores.



L'année en chiffres

Avec la pandémie, les parcs de véhicules se sont modifiés en 2022. Il a ainsi été constaté une diminution du nombre total de voitures individuelles et une poursuite de l'augmentation de celui des motos, amenant la proportion du parc des véhicules des deux-roues motorisés genevois à I moto pour 4 voitures.

La fermeture de l'administration et de l'OCV en 2020 durant 6 semaines, avec la mise en place de mesures sanitaires drastiques par métier et la priorisation des ressources pour les prestations à la personne (permis de conduire) à la réouverture, a eu un impact important sur la tenue des délais concernant les expertises périodiques obligatoires, qui s'est encore fait sentir en 2022.

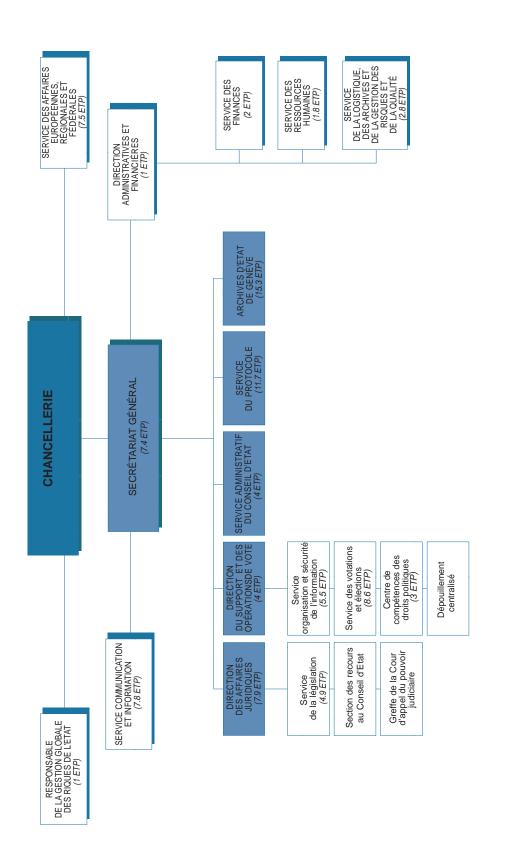
Malgré les efforts pour engager et former du personnel, les retards se montent encore à 16 mois pour les voitures de tourisme et à 7 mois pour les motos. L'objectif prioritaire à court terme est de réduire ces retards aux valeurs de 2019, soit 5 mois pour les voitures et 2 mois pour les motos.

	2020	2021	2022	variation 2021/2022	
Voitures de tourisme	220 137	219 493	217 224	-2269	-1.03%
Cars, autobus	571	591	619	28	4.74%
Voitures de livraison	20'091	20 738	21 122	384	1.85%
Camions	1751	2102	2182	80	3.81%
Tracteurs agricoles	1198	1217	1220	3	0.25%
Motocycles (y.c légers)	59 064	60 263	60 316	53	0.09%
Remorques (y.c spéciales)	8950	9056	9173	117	1.29%
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.09)	6319	6369	6307	-62	-0.97%
Total des véhicules routiers (au 30.09)	317 663	319 013	317 848	-1165	-0.37%

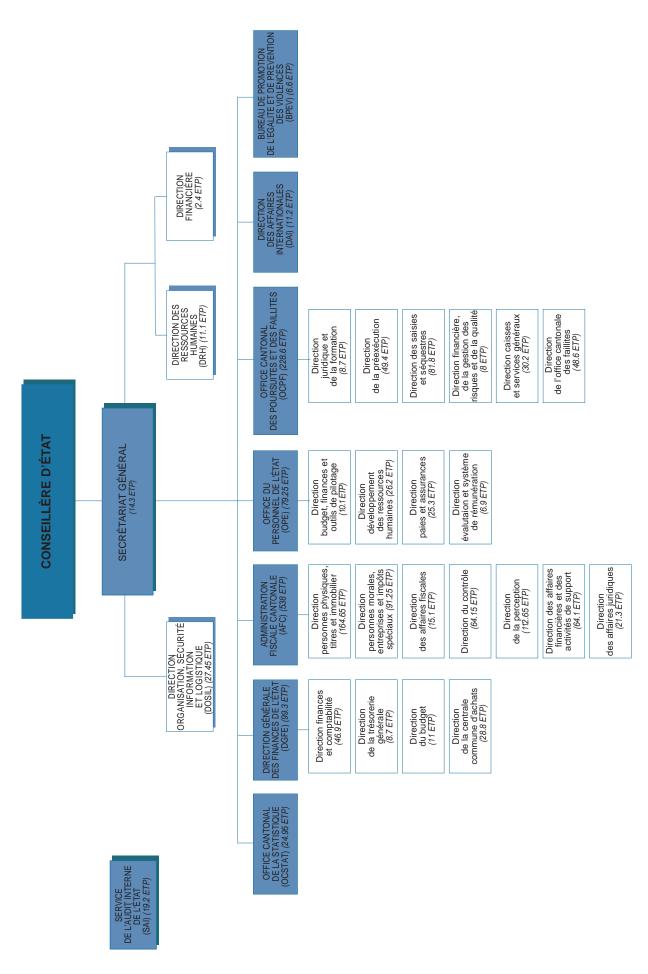
Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicteurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

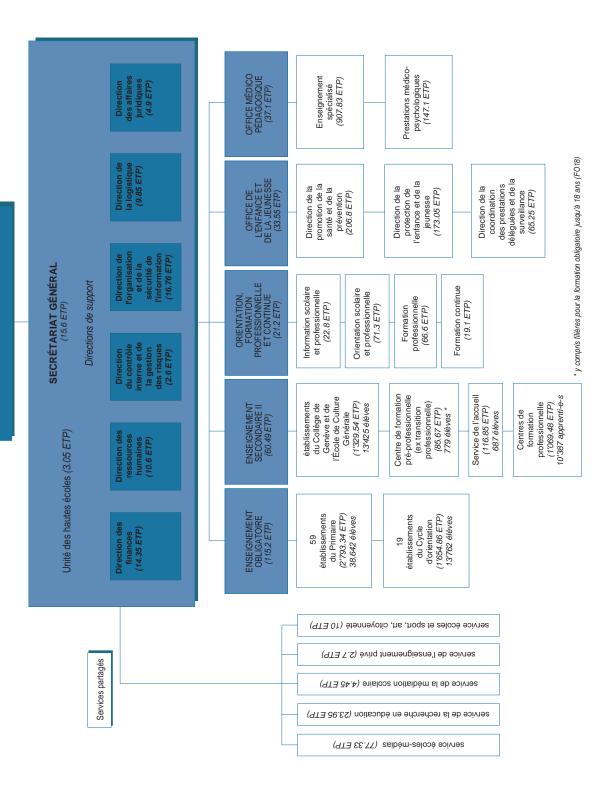
Organigrammes



Organigramme général de la Chancellerie d'Etat (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2022)

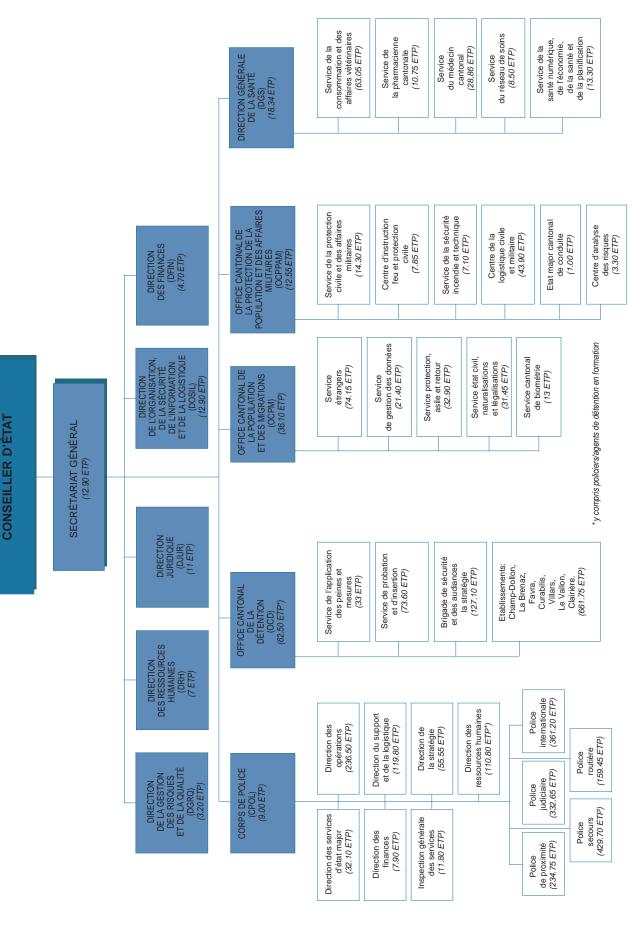


Organigramme général du département des finances et des ressources humaines

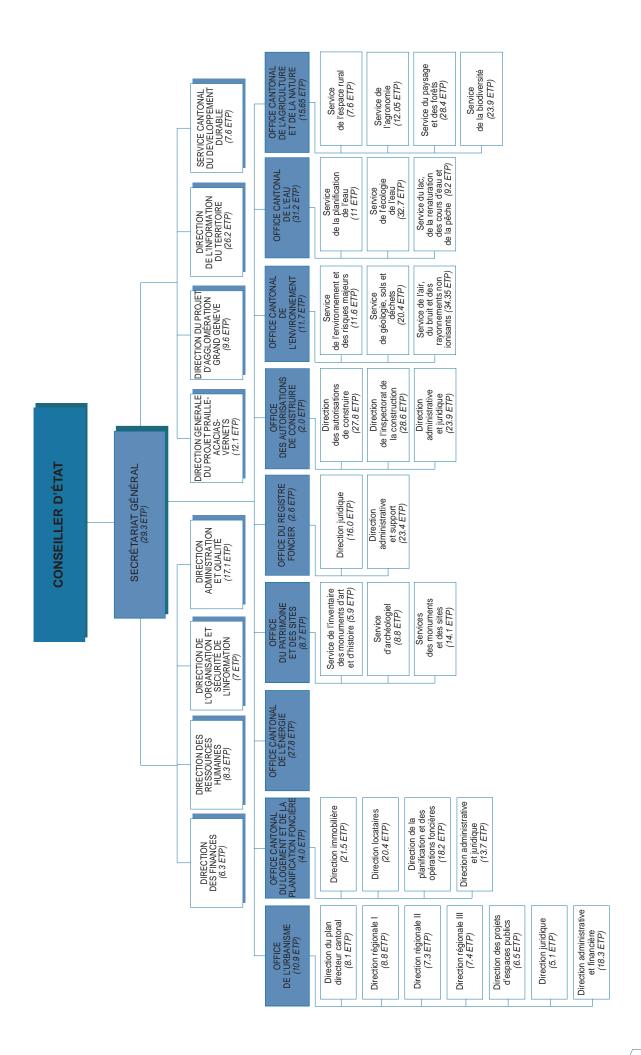


CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

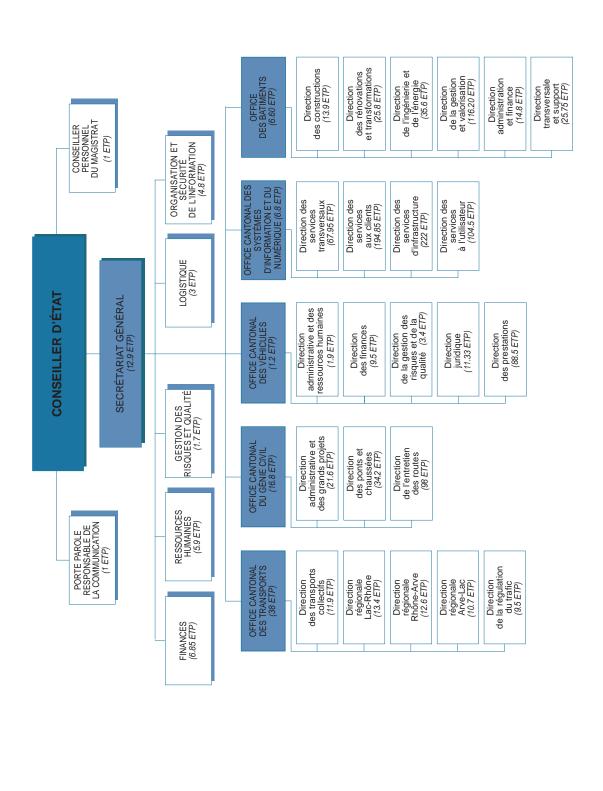


Organigramme général du département de la sécurité, de la population et de la santé

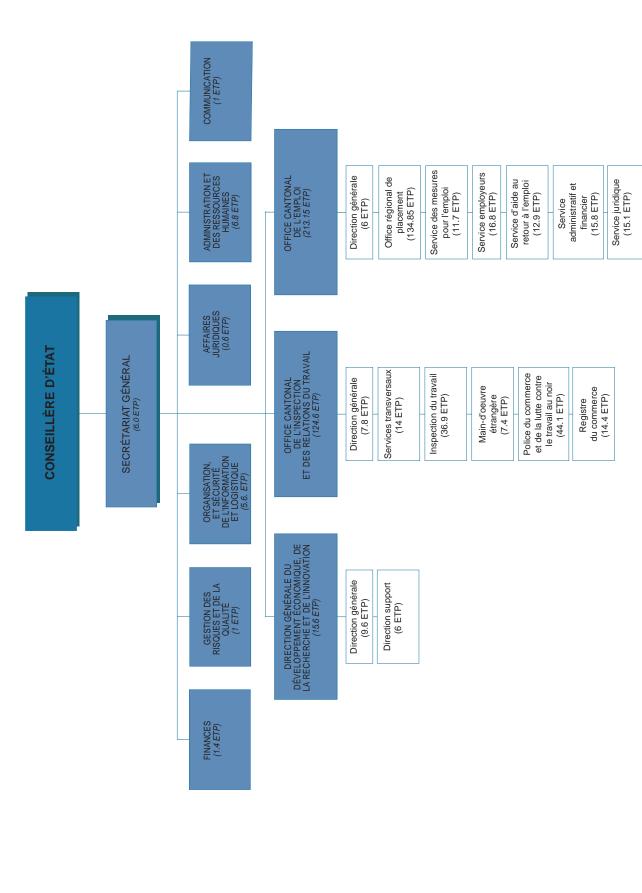


Organigramme général du département du territoire

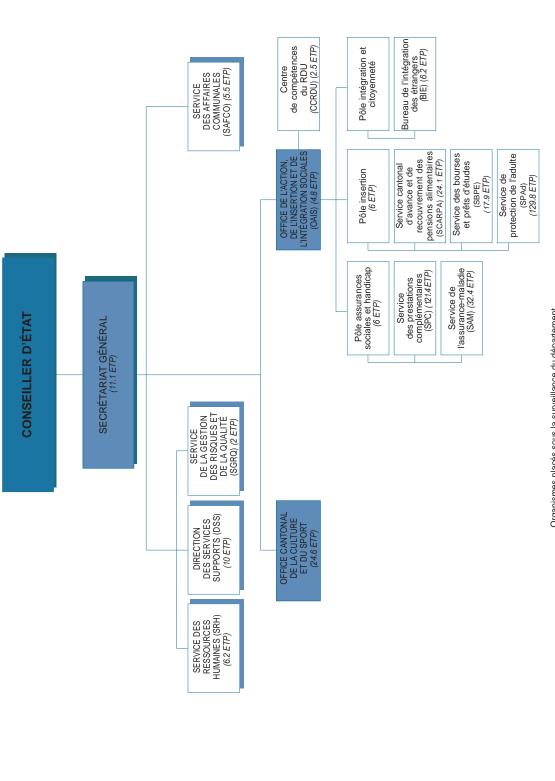
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2022)



Organigramme général du département des infrastructures (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2022)



Organigramme général du département de l'économie et de l'emploi



Organismes placés sous la surveillance du département

des assurances sociales Office cantonal

Fonds cantonaux de compensation de l'assurance-maternité et des allocations familiales

Hospice général

Etablissements publics pour l'intégration

Etablissements pour personnes handicapées

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Organe de répartition de la Loterie romande

Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions

Organigramme général du département de la cohésion sociale